

Provincial Judges'

JOURNAL

des juges provinciaux

RESTORATIVE
JUSTICE

HIVER 2011-2012 WINTER – VOLUME 34 N° 2



LA JUSTICE
RÉPARATRICE

LaRue



L'association Canadienne des juges des cours provinciales
The Canadian Association of Provincial Court Judges

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DES COURS PROVINCIALES

Alberta**Judge Kalil Haymour**

Provincial Court of Alberta
6th Floor, Law Courts Building
1A Sir Winston Churchill Square
Edmonton, Alberta T5J 0R2

Tel / Tél. : 780 422-4021
Fax / Télécopieur : 780 422-3010

**British Columbia
Colombie-Britannique****Judge Ellen Burdett**

Provincial Court of British Columbia
1355 Water Street
Kelowna, British Columbia
V1Y 9R3

Tel / Tél. : 250 470-6811
Fax / Télécopieur : 250 470-6810

Manitoba**Judge Christine Harapiak**

Provincial Court of Manitoba
Dauphin Centre, 114 River Ave. W.
Dauphin, MB R3C 0P9

Tel / Tél. : 204 622-2086
Fax / Télécopieur : 204 622-2099

New Brunswick / Nouveau-Brunswick**Judge Andrew LeMesurier**

Provincial Court of New Brunswick
Market Square, 3rd Floor, City Hall Building
St John, New Brunswick E2L 1E8

Tel / Tél. : 506 658-2568
Fax / Télécopieur : 506 658-3759

**Newfoundland and Labrador
Terre-Neuve et Labrador****Judge Jacqueline Jenkins**

Provincial Court of Newfoundland and Labrador
35 Alabama Drive
Stephenville, NL
A2N 3K9

Tel / Tél. : 709 643-2966
Fax / Télécopieur : 709 643-4022

**Northwest Territories
Territoires du Nord-Ouest****Judge Garth Malakoe**

Territorial Court of the Northwest Territories
P.O. Box 550
Courthouse, 4093 - 49th Street
Yellowknife, NT X1A 2N4

Tel / Tél. : 867 873-7604
Fax / Télécopieur : 867 873-0203

Nova Scotia / Nouvelle-Écosse**Judge James H. Burrill**

Provincial Court of Nova Scotia
141 High Street
Bridgewater, Nova Scotia B4V 1W2

Tel / Tél. : 902 541-5690
Fax / Télécopieur : 902 543-0829

Ontario**Justice Joe De Filippis**

Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2

Tel / Tél. : 905 743-2820
Fax / Télécopieur : 905 743-2802

Military Judges / Les juges militaires**Commander Peter J. Lamont**

Office of the Chief Military Judge
101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2

Tel / Tél. : 819 994-7438
Fax / Télécopieur : 819 997-6321

**Prince Edward Island
Île du Prince-Édouard****Judge Jeffrey E. Lantz**

Provincial Court of P.E.I.
Summerside Law Courts
108 Central Street
Summerside PEI C1N 3L4

Tel / Tél. : 902 888-8197
Fax / Télécopieur : 902 888-8222

Québec**Juge Jacques A. Nadeau**

Cour du Québec
410, rue de Bellechasse Est #4-223
Montréal, QC
H2S 1X3

Tel / Tél. : 514 490-2380
Fax / Télécopieur : 514 490-2483

Saskatchewan**Judge Douglas Kovatch**

Provincial Court of Saskatchewan
#211-110 Ominica Street West
Moose Jaw, Saskatchewan S6H 6V2

Tel / Tél. : 306 694-3895
Fax / Télécopieur : 306 694-3043

Yukon**Judge Karen Ruddy**

Territorial Court of Yukon
Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3E
Whitehorse, YT Y1A 2C6

Tel / Tél. : 867 667-5438
Fax / Télécopieur : 867 393-6400

**EXECUTIVE COUNCIL (TABLE OFFICERS) /
CONSEIL DE DIRECTION****President / Président****Judge Sheila P. Whelan**

Provincial Court of Saskatchewan
220-19th Street East
Saskatoon, SK S7K 2H6

Tel / Tél. : 306 933-6682
Fax / Télécopieur : 306 933-8008

Past President / Président sortant**Judge Robert Prince**

Provincial Court of Nova Scotia
Court House
164 Main Street
Yarmouth, N.S. B5A 1C2

Tel / Tél. : 902 742-0500
Fax / Télécopieur : 902 742-0678

1st Vice-President / 1er vice-président**Justice David M. Stone**

Ontario Court of Justice
150 Bond Street East, 6th Floor
Oshawa, ON L1G 0A2

Tel / Tél. : 905 743-2820
Fax / Télécopieur : 905 743-2802

2nd Vice-President / 2e vice-président**Judge Patrick Kennedy**

Provincial Court of Newfoundland and Labrador
Box 126, 47 Marine Drive
Clareville, NL A5A 1M5

Tel / Tél. : 709 466-2635
Fax / Télécopieur : 709 466-3147

3rd Vice-President / 3e vice-président**Judge Lee Ann Martin**

Provincial Court of Manitoba
5th Floor - 408 York Avenue
Winnipeg, MB R3C 0P9

Tel / Tél. : 204 945-3461
Fax / Télécopieur : 204 945-0552

Executive Director / Directeur exécutif**Justice Russell J. Otter**

Ontario Court of Justice
1911 Eglinton Avenue East
Toronto, ON M1L 4P4

Tel / Tél. : 416 325-0861
Fax / Télécopieur : 416 325-0987

The Provincial Judges' Journal is a publication of the Canadian Association of Provincial Court Judges. Views and opinions are not to be taken as official expressions of the Canadian Association's policy unless so stated. The Journal is published twice a year and has a distribution of over 1800 copies.

Le Journal des juges provinciaux est une publication de l'Association canadienne des juges des cours provinciales. Ce journal est publié deux fois par an et distribué à plus de 1800 exemplaires. Les commentaires et opinions qu'il contient ne peuvent pas être considérés comme l'expression de la position de l'Association canadienne sauf indication à cet effet.

Co-Editor / Co-éditeur

Madame la juge Odette Perron
Cour du Québec
Palais de Justice de Salaberry-de-Valleyfield
74 rue Académie
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 0B8
Courriel/E-mail : odette.perron@judex.qc.ca

Co-Editor / Co-éditeur

Judge David C. Walker
Provincial Court of New Brunswick
41 King Street
St. Stephen, NB E3L 2C1
Courriel/E-mail : dwalker@judicom.gc.ca

Graphic Design, Production Coordination and mailing: Coordination de la production, design graphique et gestion de l'envoi postal :

Fleur de lysée design graphique
1124, Marie-Anne Est, bureau 31
Montréal (Québec) H2J 2B7
514 528-8618

Translation / Traduction

Anglais-français/English-French
Lorraine Boudreau (Saint-Bruno, Qc)

Photos

Tony Di Zio
Sean Dunnigan
Ross Green
David Walker
Pamela Williams



Cover page:

The illustration on the cover was created by Judge Jean La Rue of the Cour du Québec in St.-Jerome. Judge La Rue is a noted artist whose works have been displayed in several Quebec galleries.

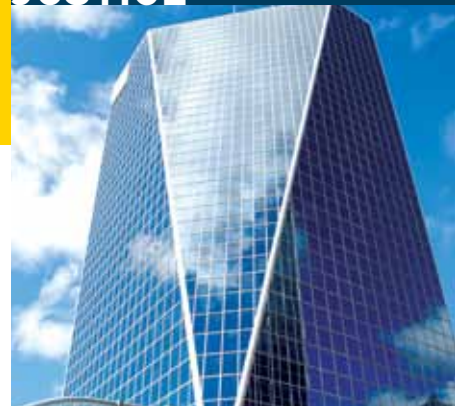
Page couverture :

L'illustration de la page couverture a été créée par le juge Jean La Rue, de la Cour du Québec à Saint-Jérôme. Le juge La Rue est un artiste bien connu dont les œuvres ont été exposées dans certaines galeries du Québec.

www.judges-juges.ca

WINTER 2011-2012 HIVER – VOLUME 34 N° 2

RESTORATIVE JUSTICE



LA JUSTICE RÉPARATRICE

PAGES 14-37

EDITORIAL

A NEW WAY OF THINKING ABOUT JUSTICE

4-5

ÉDITORIAL

UNE NOUVELLE FAÇON DE CONCEVOIR LA JUSTICE

6-7

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Juge Robert M.J. Prince, *Nouvelle-Écosse*

8-9

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE QU'EST-CE QUI VOUS VIENT À L'ESPRIT QUAND VOUS PENSEZ À L'ACJCP ?

Judge Sheila Whelan, *Saskatchewan*

10-11

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Juge Russell J. Otter, *Ontario*

12-13

DES NOUVELLES DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

Juge Robin Finlayson, *Manitoba*

40-41

LA CHRONIQUE INFORMATIQUE LES DONNÉES VOUS SAUVEGARDEREZ...

Juge Gary Cohen, *Colombie Britannique*

44-45

VISITE AU TRIBUNAL DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE À REGINA

Juge Leslie Grieve, *Alberta*

46-47

FORMATION LINGUISTIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Juge Odette Perron, *Québec*

48

LA HUTTE À SUDATION

Juge Robert Gorin, *Yellowknife*

49

L'AIFJ TIENDRA SA 11^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE BIENNALE À LONDRES EN ANGLETERRE DU 2 AU 5 MAI 2012 SOUS LE THÈME «KEEPING SAFE, KEEPING WELL».

JUDGES ON THE ROAD

THE QUESTION OF TECHNOLOGY, FROM ONE ERA TO THE NEXT...

Judge Ross Green, *Saskatchewan*

50-51

ANECDOTES DE NOS JUGES

LA TECHNOLOGIE, D'UNE ÈRE À L'AUTRE...

Juge Ross Green, *Saskatchewan*

52

MEMBERSHIP AUPRÈS DES JUGES AMÉRICAINS

Juge Russell Otter, *Ontario*

58

NOTES DE LECTURE SITTING IN JUDGMENT

Juge Gilles Renaud, *Ontario*

BY THE BOOK

THE LAZIER MURDER

Justice Gilles Renaud, *Ontario*

A NEW WAY OF THINKING ABOUT JUSTICE

Our Saskatchewan colleagues, headed by Judge Sheila Whalen, our incoming President, made an inspired choice in the theme for the 2011 CAPCJ national conference-Restorative Justice. It was a tremendous success!

Beginning with an opportunity to participate in a Sweat Lodge Ceremony and tour of the Regina Drug Treatment Court, the delegates then gathered for a roof top reception in downtown Regina. As the sun went down a truly magnificent prairie sunset appeared.

The education sessions began with keynote speaker, the Honourable Justice Murray Sinclair whose profound words set the tone for the meeting. With the skilful use of seasoned restorative court judges from across Canada, lawyers, educators, lay participants, video, and role playing judges, Judge Whalen and the Saskatchewan education Co-chairs Judges Lorna Dyck and Earl Kalenith, challenged and inspired us to re-think our traditional role as judges, and to understand better an alternative way to approach the work we do. We are seeing a shift as Judge Jacques Nadeau is quoted as saying "from a dominating view of retributive justice to one of restorative justice".

While styled as a more collaborative approach, it is evident it is the judges who are the key to the creation of therapeutic courts and their success, and it is judges who can apply these principles to even their regular courts-truly inspiring.

We include reports from each of the education sessions, and we thank our Saskatchewan reporters for preparing these so quickly, and especially Judge Ross Green who not only organized and collected the reports, he also wrote two of them, and sent us photographs as well.

Great hosts, the Saskatchewan judges took us to Government House, entertained us at hosted dinners, treated us to music by "Little Miss Higgins" at the closing banquet and entertained us with a Roughrider game on Saturday.

This issue is complete with another offering from Judge Gary Cohen, book reviews by Judge Gilles Renaud, and Judge Ross Green returns to his feature 'Judges on the Road'. We include reports from NJI, CAWJ, AJA, and a very exciting development in judicial French language training in New Brunswick.

We thank our contributors, and to Saskatchewan for opening our eyes. We hope you enjoy this issue of the Journal. We consider it a privilege to contribute to CAPCJ.

We appreciate your comments, and suggestions.



Judge David C. Walker,
Provincial Court
of New Brunswick
Co-editor CAPCJ's Journal

Acknowledgment

The Canadian Association of Provincial Court Judges (C.A.P.C.J.) once again wishes to acknowledge its enormous gratitude to the Federal Department of Justice for continuing to provide a grant in the sum of \$100,000.00. Notwithstanding tremendous financial restraints, for the fiscal year April 1st, 2011 to March 31st, 2012 the Department has approved the grant. This enables C.A.P.C.J. to organize and budget for its annual activities. This grant is used exclusively for the numerous translation services including simultaneous

translation at all its educational programs, several communications such as the Provincial Judges' Journal, Corporate Minutes, Web site services and reports of all our committees. This permits C.A.P.C.J. to discharge its important constitutional mandate of conducting all its business in English and in French. Without this continued financial assistance, the fiscal viability of C.A.P.C.J. will be severely restricted.

C.A.P.C.J. remains truly appreciative of the continued financial assistance.

UNE NOUVELLE FAÇON DE CONCEVOIR LA JUSTICE

Nos collègues de la Saskatchewan, sous la responsabilité de la juge Sheila Whalen, nouvelle présidente, nous ont présenté un contenu exceptionnel lors du Colloque annuel 2011 de l'ACJCP. Sous le thème de la Justice réparatrice, les ateliers ont été couronnés d'un grand succès.

Avant même le début de la rencontre, deux visites ont été organisées, l'une vers une hutte à sudation située dans la banlieue de Regina et l'autre au tribunal de traitement de la toxicomanie dans le centre-ville. Puis nous sommes allés voir le merveilleux coucher de soleil sur les prairies du haut d'un immeuble voisin de notre hôtel.

Les conférences ont débuté par l'allocation de l'Honorable juge Murray Sinclair, qui tout de suite a ouvert la voie au thème choisi. Non seulement grâce à son expérience, mais aussi grâce à celle de tous les autres invités, juges, avocats, professeurs, intervenants de tous les milieux, l'équipe présidée par l'Honorable juge Whalen et ses collaborateurs, les juges Lorna Dyck et Earl Kalenith nous a permis de réfléchir et de penser à mettre en pratique toutes les techniques de cette nouvelle façon de concevoir la justice.

Nous avons réalisé, comme l'a mentionné le juge Jacques Nadeau, que nous transitons «d'une approche clairement dominante d'une justice de châtiment vers une justice réparatrice».

Cette façon de faire où les parties devront collaborer, s'impliquer, progresser et finalement surmonter les problèmes ayant entraîné leurs délits, nécessite aussi la participation des juges qui doivent être sensibles et ouverts à cette nouvelle façon de fonctionner.

Vous retrouverez dans cette édition, les compte-rendus de ces ateliers et nous en profitons pour remercier à nouveau les collègues de la Saskatchewan qui ont généreusement et professionnellement résumé les communications des panels, spécialement notre collègue le juge Ross Green qui, non seulement a vu à recueillir les rapports, mais en a fourni quelques-uns ainsi qu'à nous soumettre plusieurs photos des rencontres. Merci Ross.

Nos hôtes ont organisé une chaleureuse réception chez le lieutenant-gouverneur de la province, l'Honorable Dr. Gordon L. Barnhart, un repas au restaurant en compagnie de juges désignés de la province, une soirée dansante avec «Little Miss Higgins» lors du banquet de clôture et un match de football avec les Roughriders.

Nous incluons les chroniques habituelles grâce aux contributions de nos généreux partenaires, tels les juges Gary Cohen, Gilles Renaud et Ross Green avec ses anecdotes de nos juges sur la route, puis les présentations de nos collaborateurs, l'INM, l'AIFJ, l'AJA et enfin celle d'un nouveau programme de formation juridique en langue française offert tout récemment au Nouveau-Brunswick.

Merci à tous ceux et celles qui nous accompagnent dans ce travail merveilleux qu'est la présentation de votre Journal. Merci aux collègues de la Saskatchewan pour cette formation exceptionnelle qui nous a permis de voir le futur différemment. Nous espérons que vous apprécierez cette édition et nous sommes toujours heureux de recevoir vos commentaires et suggestions.



Juge Odette Perron,
Cour du Québec
Co-éditeur
du Journal de l'ACJCP

Remerciements

L'Association canadienne des juges des cours provinciales (A.C.J.C.P.) désire réitérer sa profonde gratitude au ministère de la Justice du Canada pour son nouvel octroi d'un montant de 100 000 \$. En dépit d'énormes contraintes financières, le ministère a de nouveau approuvé la subvention pour l'année financière débutant le 1^{er} avril 2011 et se terminant le 31 mars 2012. Cette somme permettra à l'A.C.J.C.P. de budgétiser et d'organiser ses activités annuelles. Cette subvention sert exclusivement à défrayer les coûts des nombreux services de traduction dont la traduction simultanée lors des programmes

de formation et la traduction des divers outils de communication tel le *Journal des juges provinciaux*, les procès-verbaux corporatifs, les services en ligne et les rapports des comités, permettant ainsi à l'A.C.J.C.P. de remplir son important mandat constitutionnel d'exercer l'ensemble de ses affaires en français et en anglais. Sans l'apport continu de cette aide, la viabilité financière de l'A.C.J.C.P. serait sérieusement compromise.

L'A.C.J.C.P. demeure grandement reconnaissante de cette inestimable aide financière.

PAST –PRESIDENT’S REPORT

This past year has been, for me, a wonderful opportunity. I have had the privilege of acting as President of a strong and vibrant organization. I have also had occasion to think about our Association and attempt to understand how it really works.

We are Judges. Our Association is above all democratic, careful and thoughtful. As such, it represents the qualities of our members. We move steadily forward with an eye on our past and a vision of our future. We have become more bilingual. We have, over the course of our history, made great strides in many areas. Compensation, Education, Equality and Diversity and Judicial Independence are some areas of activity that take place in a far different landscape than that which existed when I started 17 years ago.

We have also had the benefit of prudent financial management and increased membership over the years. This has enabled us to focus on issues other than membership and retention. We have been able to access the funding we need to carry out our work and ensure that we respect our duty to become more bilingual. Our approach again reflects the qualities of our membership.

We have also created and continue to create strong links with a variety of organizations that help us achieve our goals. NJI, CBA, AJA are a few examples of the connections that have been established over time. We have also forged links with organizations and individuals who are central to the administration of justice. As such, we have been able to have a voice on many issues and participate in initiatives where we can make a valuable contribution. We respond when we are asked to participate or contribute our expertise. Consequently, our concerns and opinions carry weight and effect outcomes in positive ways. We must preserve these strong ties. In my view, this is critical to our evolution.

Of course, there is much more to be done. We have many issues to consider. We do need to communicate with our Members as efficiently as possible. We must be able to use existing methods to their fullest extent as we consider the long term options. This is a practical approach that permits a careful consideration of our needs and resources. We do have to modernize our approach and use the tools we have and acquire those we need. We must adapt to changing modes and styles of communication. Of course we must communicate meaningfully. The medium should not be our message. This is important when we consider that in the future our voice may need to be heard on a much broader basis if we are to express ourselves on an international stage.

We have the Journal and the e- Newsletter that are very effective. These high quality publications inform and entertain and are an integral part of our communication strategy. They have evolved and will continue to change to meet the needs of our Association.

Above all I have come to appreciate that the Provincial Associations are the bedrock of CAPCJ. Each Province and Territory contributes its voice to the collective. We depend on the individual contribution of Members to do our work. The talents and expertise of our members make it possible for our Association to move forward. I thank all those who have contributed and encourage all to consider participation.

Above all I have come to appreciate that the Provincial Associations are the bedrock of CAPCJ. Each Province and Territory contributes its voice to the collective.

I am pretty sure that each President leaves feeling that there is business unfinished after their year. I have come to the conclusion that change in our Association takes place in the fullness of time and only after careful consideration and full discussion. Our careful, thoughtful approach has resulted in an organization that is well respected and well connected. CAPCJ is sound and moving in the right direction. I look forward to my year as past president and the chance to participate in the activities of CAPCJ including our Vietnam delegation.

Thanks once again for the honour and privilege of serving CAPCJ. Thanks as well for all the kindness and support that I have received from all.



Judge
Robert M.J. Prince,
Nova Scotia

Juge Robert M.J. Prince,
Nouvelle-Écosse

RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT

Cette dernière année a été pour moi des plus intéressantes. J'ai eu le privilège d'agir à titre de président d'une organisation forte et active. J'ai eu l'occasion de réfléchir à notre organisation et de comprendre comment elle fonctionne réellement.

Nous sommes des juges. Notre association est avant tout démocratique, prudente et réfléchie, miroir des qualités de nos membres. Nous allons de l'avant, un regard tourné vers le passé et l'autre vers l'avenir. Nous affichons un meilleur bilinguisme. Nous avons au cours de notre histoire, fait de grands pas dans plusieurs domaines. La rémunération, la formation, l'égalité et la diversité de même que l'indépendance judiciaire sont des questions qui s'inscrivent dans un contexte très différent de celui qui existait à mes débuts, il y a maintenant 17 ans.

Nous avons également profité d'une gestion financière prudente et accru le nombre de nos membres au fil des ans. Cela nous a permis de diriger nos efforts ailleurs que sur la recherche et le maintien de notre membership. Nous avons pu avoir accès aux subventions nécessaires pour faire avancer nos dossiers et nous assurer de respecter notre obligation en matière de bilinguisme. Notre approche reflète encore une fois la qualité de nos membres.

Nous avons également créé et nous continuons de créer des liens forts avec une variété d'organisations qui nous aident à atteindre nos objectifs. L'INM, l'ABC et l'AJA ne sont que quelques exemples des liens qui ont été établis par le passé. Nous avons aussi forgé des liens avec des organisations et des personnes qui sont au cœur de l'administration de la justice. Ce faisant, nous avons pu émettre nos opinions sur plusieurs questions et participer à des discussions pour y apporter d'importantes contributions. Nous sommes présents pour répondre aux demandes de participation ou pour fournir notre expertise. En conséquence, nos préoccupations et nos opinions sont entendues et influent positivement les résultats. Nous devons préserver ces liens privilégiés. À mon avis, cela est essentiel à notre évolution.

Évidemment, il y a encore beaucoup à faire. Plusieurs défis nous attendent. Nous devons communiquer avec nos membres aussi efficacement que possible. Nous devons être en mesure d'utiliser les méthodes existantes jusqu'à leurs limites pendant que nous évaluons les alternatives à long terme. C'est une approche pragmatique qui nous permet d'évaluer nos besoins et nos ressources. Nous devons moderniser notre approche, utiliser les outils dont nous disposons et acquérir ceux dont nous avons besoin. Nous devons nous adapter aux modes et aux styles de communication en constante évolution. Évidemment, nous devons communiquer de manière significative. Notre message ne doit pas se fondre dans le médium utilisé. Ceci est important puisque, si nous envisageons d'accroître notre présence au niveau international, nos opinions seront plus largement diffusées.

J'ai développé le sentiment que les associations provinciales forment l'assise de l'ACJCP. Chaque province ou chaque territoire est un élément significatif de l'ensemble.

Notre Journal et le Bulletin électronique sont très efficaces. Ces publications de haute qualité transmettent l'information, divertissent et sont au cœur de notre stratégie de communication. Ils ont évolué et évolueront encore pour répondre aux besoins de notre Association.

Surtout, j'ai développé le sentiment que les associations provinciales forment l'assise de l'ACJCP. Chaque province ou chaque territoire est un élément significatif de l'ensemble. Nous dépendons des contributions des membres pour mener à bien nos travaux. Les talents et l'expertise de nos membres permettent à notre Association de progresser. Je remercie tous ceux qui ont apporté leur contribution et encourage tous les membres à participer.

Je suis certain que chaque président quitte en ayant l'impression qu'il laisse des questions en suspens. J'en suis venu à la conclusion que le changement se fait en temps opportun et seulement après mûre réflexion et d'exhaustives discussions. Notre approche prudente et réfléchie nous a doté d'une organisation très respectée, avec des liens solides. L'ACJCP est forte et va dans la bonne direction. J'anticipe avec beaucoup d'intérêt mon année en tant que président sortant où j'aurai la chance de participer aux activités de l'ACJCP notamment celle entourant la délégation au Vietnam.

Merci encore une fois de m'accorder l'honneur et le privilège de servir l'ACJCP. Merci également de votre gentillesse et de votre soutien.

CAPCJ PRESIDENT'S REPORT

WHAT COMES TO MIND WHEN YOU THINK OF CAPCJ?

Would it be: the New Judges Education Program (NJEP), the Compensation Committee, the National Education Committee, and the Annual National Conference?

CAPCJ is that and so much more, including:

- The Chairs biennial meeting, the Joint CAPCJ/CCCJ Education Subcommittee, the Provincial and Territorial Educators Forum, the Newly Appointed Judges Skills Seminar, the Atlantic Education Conference, the Prairie Provinces and Territories Education Program, and representation on the National Judicial Institute Board.
- The Journal produced twice yearly, the Newsletter distributed two to three times a year, the CAPCJ web site that posts CAPCJ background information including: the CAPCJ History, the Journal, upcoming events, Newsletters, New Judges Education Program materials, annual conference links, and more. Note the members' portal.
- Committee on the Law – this is a very hard working committee that produces reliable, independent and timely advice about changes to federal legislation.
- Judicial Counselling Program – an essential service, providing trusted and confidential assistance program for judges.
- Professional Responsibility and Judicial Independence – a very important Committee charged with providing advice about initiatives and ongoing issues.
- Access to Justice – focussing on Family and Civil law – designed to support and promote initiatives which increase access to justice including Chief Justice McLachlin's Action Committee on Access to Justice.
- Equality and Diversity Committee – charged with identifying and monitoring the status of equality and diversity issues within the judiciary, CAPCJ, and its members, making and overseeing implementation of recommendations, and providing a forum to address issues of equality and diversity;
- Second Language Training – this committee of one, currently an Executive member, has been tasked with ensuring ongoing accessibility to appropriately funded training.

CAPCJ is everything that your home Association is, but on a national scale. It's about:

- Providing support to our members (Association to Association and individual to individual),
- Sharing information about challenges and initiatives in the work we do,

- Celebrating our accomplishments and inspiring others, and
- Sharing common interests and experiences with good friends from across Canada..



Judge Sheila Whelan
Saskatchewan

Judge Sheila Whelan
Saskatchewan

What should CAPCJ be doing?

What should we be doing? Every organization must refashion itself if it's going to continue to be meaningful. Our needs now are different from what they were in 1973 when CAPCJ began and they have evolved since the PEI Reference.

Contact a Table Officer or your Association Director if have questions or ideas and especially if you want to get involved. Contact information is available in this edition of the Journal.

My Goals as President

Improved Communications

We're working toward becoming more accessible and visible to you. This is a significant challenge for a volunteer organization such as ours. Our web master, Alan Tufts, Journal editors, Odette Perron and David Walker, and our Newsletter Editor, Karen Ruddy, have great ideas and work with dynamic volunteers. Watch for developments.

Handbook – What does CAPCJ Do? What can it do differently?

It's essential that we have an accessible source of information about CAPCJ operations. We cannot continue to rely upon the memory and records of individuals. The CAPCJ Handbook may also be an instrument to assist in retooling and improving the way we do things.

Increasing Awareness and Participation in CAPCJ

Expect me to be a cheerleader, not just about what we have to offer, but for what CAPCJ may do in future. CAPCJ is an inclusive organization that depends upon volunteers and a dynamic team approach. We've been remarkably fortunate to have enjoyed a host of marvellous leaders, each with their own special skills.

Thank you and call me

It is an honour to be CAPCJ President but it's a short year. That's why working closely with the all Executive members, Directors and Committees is very important to address ongoing issues and projects. These judges are committed and they have your interests at heart.

Call me, email me. I'll be delighted to hear from you.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

QU'EST-CE QUI VOUS VIENT À L'ESPRIT QUAND VOUS PENSEZ À L'ACJCP ?

Est-ce le Programme de formation des nouveaux juges, le Comité sur la rémunération, le Comité national de formation ou le Congrès annuel ?

L'ACJCP est tout cela et plus encore, soit :

- La rencontre biennale des présidents des comités de formation, le Comité conjoint ACJCP/CCJC pour la formation, le Forum des formateurs des provinces et des territoires, le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges, le Programme de formation des provinces de l'Atlantique, le Programme de formation des Prairies et des Territoires et une représentation au conseil de l'Institut national de la magistrature.
- Le Journal qui paraît deux fois par année, le bulletin d'information distribué deux ou trois fois par année, le site Internet de l'ACJCP qui affiche des éléments de référence dont : l'historique de l'ACJCP, le Journal, les événements à venir, les bulletins électroniques, le matériel pour le Programme de formation des nouveaux juges, le lien pour le congrès annuel et plus encore. Veuillez prendre note du portail des membres.
- Le Comité sur le droit; ce comité travaille très fort et fournit des conseils fiables, indépendants et opportuns au sujet des changements apportés à la législation fédérale.
- Le Programme de consultation pour la magistrature; un service essentiel qui apporte un soutien fiable et confidentiel aux juges.
- Le Comité sur la responsabilité professionnelle et l'indépendance judiciaire; un comité très important chargé de fournir des conseils au sujet des projets en cours et des questions d'actualité.
- Le Comité sur l'accès à la justice, centré sur le droit civil et familial; créé pour soutenir et promouvoir les initiatives qui favorisent l'accès à la justice tel le Comité d'action sur l'accès à la justice mis sur pied par la juge en chef McLachlin.
- Le Comité égalité et diversité; chargé d'identifier et de faire le suivi sur les questions relatives au statut d'égalité et de diversité auprès de la magistrature, de l'ACJCP et de ses membres, de faire des recommandations, de voir à leur mise en application et être un forum pour échanger sur les questions d'égalité et de diversité.
- Le Programme de formation en langue seconde; comité composé d'une personne, actuellement un membre du comité exécutif, chargé de s'assurer de l'accessibilité à des subventions spécialement dédiées à la formation.

L'ACJCP est l'équivalent de votre Association régionale, mais à l'échelle nationale. Son rôle :

- Offrir du soutien à nos membres (tant aux Associations qu'aux individus);

- Partager l'information sur les défis et les initiatives en lien avec notre travail;
- Souligner nos réalisations et être une source d'inspiration pour de nouveaux défis; et
- Partager des expériences et des intérêts communs avec de bons amis à travers le Canada.

Que devrait faire l'ACJCP?

Quels devraient être nos objectifs? Toutes les organisations doivent se redéfinir si elles veulent demeurer significatives. Nos besoins sont différents de ceux définis en 1973 lors de la fondation de l'ACJCP et ils ont évolué depuis le *Renvoi relatif à la rémunération des juges de la Cour provinciale (Î.-P.-É.)*.

Communiquez avec un président de comité ou le président de votre Association si vous avez des questions ou des idées et spécialement si vous voulez vous impliquer. Vous trouverez les coordonnées dans cette édition du Journal.

Mes objectifs en tant que présidente

Améliorer les communications

Nous travaillons à augmenter notre visibilité et notre accessibilité. C'est un défi de taille pour une organisation de volontaires comme la nôtre. Notre webmestre, Alan Tufts, les éditeurs du Journal, Odette Perron et David Walker et l'éditrice du Bulletin électronique, Karen Ruddy, ont d'excellentes idées et travaillent avec l'aide de volontaires dynamiques. Surveillez les nouveautés.

Le Manuel - Que fait l'ACJCP? Que peut-on faire autrement?

Il est essentiel de colliger l'information relative au fonctionnement de l'ACJCP. Nous ne pouvons plus uniquement nous fier à la mémoire et aux récits des individus. Le manuel de l'ACJCP peut de plus s'avérer un instrument qui apportera de nouveaux outils et améliorera la manière de faire les choses.

Sensibiliser et accroître la participation à l'ACJCP

Attendez-vous à ce que je sois la porte-parole, non seulement de ce qu'on a à offrir, mais de ce que l'ACJCP peut devenir. L'ACJCP est une organisation dédiée à ses membres, qui dépend de la contribution volontaire de ceux-ci et d'une équipe dynamique. Nous avons été remarquablement chanceux d'avoir eu une kyrielle de leaders, chacun avec ses habiletés particulières.

Merci et appelez-moi

C'est un honneur d'être la présidente de l'ACJCP, mais un an, ça passe vite. C'est pourquoi travailler en étroite collaboration avec tous les membres de l'exécutif, les directeurs et les comités est essentiel pour répondre aux questions d'actualité et réaliser les projets en cours. Ces juges sont engagés et ont vos intérêts à cœur.

Appelez-moi, envoyez-moi un courriel. Je serai enchantée d'avoir de vos nouvelles.

REPORT OF EXECUTIVE DIRECTOR

This report will update the membership of C.A.P.C.J. with activities since our spring board meeting of April 9 and 10, 2011 in Montreal.

BUDGET

I can confirm that the federal Department of Justice has again approved the \$100,000 grant. This grant is an essential component of our annual revenue and is used exclusively for translation and educational programs. When the executive met with the Minister of Justice on August 15, 2011, at the C.B.A. conference in Halifax, he confirmed that the program from which the grant is allocated will continue until 2012.

In addition to meeting with the Minister of Justice, the Executive met with Chief Justice Beverley McLachlin and the Executive of the C.B.A. Both these meetings were very fruitful in outlining the role of provincial judges in the judicial system. Both the Minister of Justice and the Chief Justice were keenly interested in the work and activities of provincial judges, especially in the areas of specialty courts, including fetal alcohol spectrum disorder, and the application of recent changes in legislation.

Upcoming educational programs are under way and they are as follows:

September 10 to 15, 2012, Toronto, Ontario;

September 8 to 15, 2013, St. John's, Newfoundland; and

September 17 to 20, 2014, Winnipeg, Manitoba.

Please note these dates as each of those programs promises to be very exciting with themes of tremendous use to all provincial judges.



Thanks to Justice Katie McGowan Ontario from Judge Robert Prince
Remerciements à la juge Katie McGowan, Ontario par le juge Robert Prince

C.A.P.C.J. EDUCATIONAL TRIP TO VIETNAM

Preliminary details are now available for the planned trip to Vietnam. The time will be April 30 to May 20, 2012. The trip will be limited to a maximum of 40 C.A.P.C.J. judges only.

COMMITTEE ACTIVITIES

The Committee on the Law continues to be one of C.A.P.C.J.'s active committees. Because of the new omnibus bill, the committee is active in reviewing that legislation and preparing memoranda that will be available to all C.A.P.C.J. members to outline the salient features of this legislation and how the legislation will affect our daily work.

The website committee continues to review our communication needs. Steps are being taken to consider options in maintaining and updating that website, especially with regard to secured access by members. The website continues to provide updates on all educational conferences, the electronic newsletter, and the *Journal*.

The Minister of Justice and the Chief Justice were keenly interested in the work and activities of provincial judges.

LIAISON WITH JUDICIAL AND LEGAL ORGANIZATIONS

The recent meetings in Halifax confirm the excellent working relationship that C.A.P.C.J. continues to have with the C.B.A. The C.B.A. and C.A.P.C.J. will be working more closely together on issues and responses to international challenges to judicial independence.

C.A.P.C.J. continues to maintain its reciprocal relationship with the American Judges' Association. The presidents of the representative organizations attend each other's annual educational programs.



Justice Russell J. Otter,
Ontario

Juge Russell J. Otter,
Ontario

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Voici le rapport de nos activités depuis la réunion du printemps du Conseil d'administration les 9 et 10 avril 2011 à Montréal.

BUDGET

Je peux confirmer que le ministère fédéral de la Justice a de nouveau approuvé la subvention de 100 000 \$. Cette subvention est une composante essentielle de notre revenu annuel et elle est utilisée exclusivement pour la traduction et les programmes de formation. Lorsque le Conseil exécutif s'est réuni avec le ministre de la Justice le 15 août 2011, lors de la conférence de l'ABC à Halifax, le ministre a confirmé que le programme dont était issue la subvention serait poursuivi jusqu'en 2012.

En plus de la réunion avec le ministre de la Justice, le Conseil exécutif s'est également réuni avec la juge en chef Beverley McLachlin et l'Exécutif de l'ABC. Ces deux réunions ont été très productives pour souligner le rôle des juges de cours provinciales dans le système judiciaire. Le ministre de la Justice tout comme la juge en chef s'intéressent de près au travail et aux activités des juges de cours provinciales, tout particulièrement dans le domaine des cours spécialisées, des travaux sur les troubles causés par l'alcoolisme fœtale et de l'application des récentes modifications législatives.

Les prochains programmes de formation sont en cours d'organisation et auront lieu aux dates suivantes :

Du 10 au 15 septembre 2012, Toronto, Ontario;

Du 8 au 15 septembre 2013, St. John's, Terre-Neuve

et

Du 17 au 20 septembre, 2014, Winnipeg, Manitoba.

Veuillez noter ces dates car tous ces programmes promettent d'être passionnants et de traiter des thèmes extrêmement utiles à tous les juges provinciaux.

VOYAGE ÉDUCATIF DE L'ACJCP AU VIETNAM

Les détails préliminaires sont à présent disponibles pour le voyage prévu au Vietnam. Ce voyage aura lieu du 30 avril au 20 mai 2012 et sera réservé à un maximum de 40 participants comportant uniquement des juges de l'ACJCP

ACTIVITÉS DES COMITÉS

Le Comité du droit reste l'un des comités les plus actifs de l'ACJCP. Vu le nouveau projet de loi omnibus, le comité s'occupe d'étudier cette législation et de préparer des mémoires qui seront mis à la disposition de tous les membres de l'ACJCP pour décrire les points saillants de la nouvelle législation et expliquer en quoi celle-ci va affecter notre travail quotidien.

Le Comité du site Web continue à examiner nos besoins en matière de communication. Des mesures sont prises pour envisager différentes options de maintien et d'actualisation du site Web, particulièrement en ce qui concerne son accès sécurisé par nos membres. Le site Web continue à publier des mises à jour sur les conférences de formation, le bulletin d'information électronique et le *Journal*.

LIAISON AVEC LES ORGANISATIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

Les récentes réunions à Halifax confirment les excellentes relations de travail que maintient l'ACJCP avec l'ABC. L'ABC et l'ACJCP vont travailler plus étroitement ensemble sur les enjeux et les réponses aux défis internationaux à l'indépendance judiciaire.

Le ministre de la Justice tout comme la juge en chef s'intéressent de près au travail et aux activités des juges de cours provinciales.

L'ACJCP continue à maintenir une relation mutuelle avec l'association des juges américains. Les présidents de ces organisations assistent réciproquement à leurs programmes de formation annuels respectifs.



Tony Dizio, Faith Finnestad, Russell J. Otter

NEWS FROM THE NATIONAL EDUCATION COMMITTEE

The annual National Education Committee meeting was held in Regina, Saskatchewan on September 21, 2011 immediately preceding the CAPCJ Education Program. I am certain that everyone who attended will concur that Saskatchewan's education program on restorative justice was first class and very informative.

As usual, a great deal of activity is underway on the education front in most jurisdictions. The following is a brief summary of what has already taken place and what is scheduled in the upcoming months:

NEW JUDGES EDUCATION PROGRAM

In April 2011, the New Judges Education Program was organized and led by Judge Robert Marchi of the Quebec Court. A total of 44 judges attended the program down from the usual capacity of 55 judges. However, at their meeting in Regina, the Canadian Council of Chief Judges committed to sending 53 judges to the New Judges Education Program in April 2012.

The CAPCJ contributes annually the amount of \$33,300 which consists of funds for translation, interpretation and operating costs.

THE PRAIRIE PROVINCES AND TERRITORIES EDUCATIONAL PROGRAM

This year's program was held in Winnipeg, Manitoba on June 16 and June 17, 2011. Once again the topic was judgment writing featuring a seminar presented by Professor Ed Berry who has been involved in this type of program since 1981. Eleven judges from Alberta, Manitoba and Saskatchewan participated in this year's session which was, as always, very well received.

THE ATLANTIC EDUCATION CONFERENCE (AEC)

This education program was held in Moncton, New Brunswick from October 19 to 21, 2011. The topic of this year's program was be "Victims". The Atlantic Education Committee consists of the Chairpersons of the four Atlantic Provinces Education Committees. The AEC is held annually. The location of the conference varies according to the host province, which rotates amongst the four Atlantic Provinces.

THE NEWLY APPOINTED JUDGES SKILLS SEMINAR

The Newly Appointed Provincial and Territorial Judge Skills Seminar was held in Niagara-on-the-Lake from November 13 to 19, 2011. This course was created to help recently appointed judges acquire and enhance their skills in effective communication, crafting and delivering oral judgments, managing lawyers and conflicts, dealing with self-represented litigants, ethics in and outside the courtroom, pre-trial process and mediation skills. The program is delivered with the assistance of the NJI and The Ontario Court of Justice.

THE EDUCATION CHAIRS' BIENNIAL CONFERENCE

Every two years, the NJI, in consultation with the Executive Committee of the Education Committee of CAPCJ, organizes an Education Chairs' conference and invites the Chairs of the Education Committees for each province and territory in Canada. The next conference is scheduled to be held from January 11 to 13, 2012 in Ottawa, Ontario. Typically, each jurisdiction sends two representatives to this conference. These are usually the Chair and associate of the Education Committee of each

province and territory. This program aspires to teach judges how to deliver interesting and informative judicial education which incorporates the following three elements: knowledge, skills and social context.

BUDGET 2011 -2012

On April 10, 2011, the Board of Directors approved the NEC Budget of \$80,200 for the period from April 1, 2011 to March 31, 2012. Budgeted education programs include the New Judges Training Program (\$33,300), the Prairie Provinces & Territories Education Program (\$10,000), the New Judges Skills Seminar (\$6,500), the Atlantic Education Program (\$10,000) and The Biennial Chairs Meeting (\$4,000).

OTHER PROJECTS

As National Education Chair, I have participated in meetings with members of the executive of the CAPCJ, the Education Committee of the Canadian Council of Chief Judges and the organizers of the New Judges Education Program regarding improvements to that program. A joint committee has been established and a number of meetings have been held since, including one in Regina, Saskatchewan at the CAPCJ Annual Conference. It is our intention to work together to ensure the very best program is offered to our new judges.

In collaboration with the NJI, we have now established a website called the Provincial and Territorial Educators Forum (PTEF), which allows a continuing dialogue between members of education committees. NJI has worked diligently to establish this site and have done a magnificent job on our behalf. The Education Chairs still require some additional training in order to learn about the site and how to properly use it for educational purposes.

A few members of the National Education Committee attended their last meeting in Regina this past September. I would like to extend my sincere appreciation to Judges Lorna Dyck and Earl Kalenith from Saskatchewan and Judge Lillian McLellan from Alberta for their contribution to the NEC. Lorna also served a term as Chair of the Prairie Provinces and Territorial Education Committee so we owe a special debt of gratitude to her.

As Chair of the National Education Committee, I am pleased to introduce our current slate of members:

NATIONAL	
CAPCJ CHAIR	Robin Finlayson
PROVINCIAL	
Manitoba	Robin Finlayson
BC	Conni Bagnall
Alberta	Todd LaRochelle
Saskatchewan	Jeff Kalmakoff
Saskatchewan	Marylynne Beaton
Ontario (Family)	Roselyn Zisman
Ontario (Criminal)	Martha Zivolak
Québec	Marie-Michelle Lavigne
New Brunswick	Jolène Richard
Nova Scotia	Peter Ross
Prince Edward Island	Nancy K. Orr
Newfoundland & Labrador	John Joy
Yukon	Karen Ruddy
NWT	Christine Gagnon

Judge Robin Finlayson
Manitoba

Juge Robin Finlayson
Manitoba

DES NOUVELLES DU COMITÉ NATIONAL DE FORMATION

La rencontre annuelle du Comité national de formation s'est tenue à Regina, Saskatchewan, le 21 septembre 2011, avant le début du Programme de formation de l'ACJCP. Je suis convaincu que tous les participants conviendront que le programme de formation sur la justice réparatrice était excellent et très instructif.

Un grand nombre d'activités de formation sont toujours en cours dans toutes les juridictions. Voici un sommaire de ce qui a été fait et de ce qui est prévu au cours des prochains mois :

PROGRAMME DE FORMATION DES NOUVEAUX JUGES

Le Programme de formation des nouveaux juges, présenté en avril 2011, a été organisé et dirigé par le juge Robert Marchi de la cour du Québec. Un total de 44 juges ont participé au programme, une baisse par rapport aux 55 juges habituellement inscrits. Cependant, lors de sa rencontre à Regina, le Conseil canadien des juges en chef s'est engagé à envoyer 53 juges au Programme de formation des nouveaux juges d'avril 2012.

L'ACJCP contribue annuellement un montant de 33 300 \$ pour la traduction, l'interprétation et les coûts d'opération du Programme.

PROGRAMME DE FORMATION DES PRAIRIES ET DES TERRITOIRES

Cette année, le Programme s'est tenu les 16 et 17 juin, à Winnipeg, Manitoba. Encore une fois la formation portait sur la rédaction des jugements avec un séminaire présenté par le professeur Ed Barry. Ce dernier participe à ce type de programme de formation depuis 1981. Onze juges de l'Alberta, du Manitoba et de la Saskatchewan ont participé à l'atelier cette année, lequel encore une fois, a été très apprécié.

LE PROGRAMME DE FORMATION DES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

Ce programme a eu lieu à Moncton, Nouveau-Brunswick du 19 au 21 octobre 2011 sous le thème « Les victimes ». Le comité de formation des provinces de l'Atlantique se compose des présidents des comités de formation des quatre provinces de l'Atlantique. Le lieu de formation varie chaque année selon la province hôte, en fonction d'un système de rotation entre les quatre provinces.

LE PROGRAMME FONDÉ SUR LES APTITUDES À L'INTENTION DES NOUVEAUX JUGES

Le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges s'est tenu à Niagara-on-the-Lake du 13 au 19 novembre prochain. Cette formation a été créée afin d'aider les nouveaux juges à acquérir et améliorer leurs habiletés liées à la communication, la rédaction, le prononcé du jugement rendu oralement, la gestion des avocats et des conflits, la présence de parties non représentées, l'éthique à l'intérieur et à l'extérieur de la salle d'audience, le processus des audiences préliminaires ainsi que leurs habiletés en matière de médiation. Le programme est donné en collaboration avec l'Institut national de la magistrature et la cour de justice de l'Ontario.

LA CONFÉRENCE BIENNALE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE FORMATION

Tous les deux ans, l'INM, en consultation avec le comité exécutif du Programme national de formation de l'ACJCP, organise une conférence et invite les présidents des comités de formation de chaque province et territoire au Canada. La prochaine conférence se tiendra du 11 au 13 janvier 2012 à Ottawa. Chaque juridiction est

habituellement représentée par deux participants, soit le président et le vice-président de chaque comité de formation. Ce programme a pour objectif d'enseigner aux juges comment offrir une formation intéressante et instructive englobant les trois éléments suivants : les connaissances, les habiletés et le contexte social.

LE BUDGET 2011-2012

Le 10 avril 2011, le conseil d'administration a approuvé le budget du Programme national de formation qui sera de 80,200\$ pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Les montants budgétés pour les programmes de formation sont les suivants : pour le Programme de formation des nouveaux juges (33 300 \$), le Programme de formation des Prairies et des Territoires (10 000 \$), le Programme fondé sur les aptitudes à l'intention des nouveaux juges (6 500 \$), le Programme de formation des provinces de l'Atlantique (10 000 \$) et la conférence biennale des présidents des comités de formation (4 000 \$).

AUTRES PROJETS

En tant que président du Comité national de formation, j'ai participé à des rencontres avec le conseil de direction de l'ACJCP, le Comité de formation du Conseil canadien des juges en chef et les organisateurs du Programme de formation des nouveaux juges notamment au sujet des améliorations apportées à ce programme. Un comité conjoint a été formé et plusieurs rencontres ont eu lieu, y compris une à Regina, Saskatchewan, lors du congrès annuel de l'ACJCP. Il est de notre intention de travailler ensemble à l'élaboration du meilleur programme de formation qui puisse être donné aux nouveaux juges.

En collaboration avec l'INM, nous avons mis sur pied un site Internet appelé le Forum des formateurs des provinces et des territoires, lequel permet une communication continue entre les membres des comités de formation. L'INM a travaillé avec diligence pour créer ce site et a fait un magnifique travail pour nous. Un peu de formation demeure nécessaire aux présidents des comités de formation pour bien connaître le site et la manière de l'utiliser à des fins pédagogiques.

Quelques membres du Comité national de formation ont participé à leur dernière rencontre à Regina en septembre dernier. J'aimerais remercier chaleureusement les juges Lorna Dyck et Earl Kalenith de la Saskatchewan et la juge Lillian McLellan de l'Alberta pour leur contribution au Comité. Lorna a également été présidente du Comité de formation des Prairies et des Territoires, nous désirons donc lui offrir des remerciements tout particuliers.

En tant que président du Comité national de formation, je suis fier de vous présenter les présidents et présidentes des comités de formation :

Président du Comité national	Robin Finlayson
Manitoba	Robin Finlayson
Colombie-Britannique	Conni Bagnall
Alberta	Todd LaRochelle
Saskatchewan	Jeff Kalmakoff
Saskatchewan	Marylynne Beaton
Ontario (Famille)	Roselyn Zisman
Ontario (Criminelle)	Martha Zivolak
Québec	Marie-Michelle Lavigne
Nouveau-Brunswick	Jolène Richard
Nouvelle-Écosse	Peter Ross
Île-du-Prince-Édouard	Nancy K. Orr
Terre-Neuve et Labrador	John Joy
Yukon	Karen Ruddy
Territoires du Nord-Ouest	Christine Gagnon

JUSTICE SINCLAIR'S KEYNOTE ADDRESS



Judge Earl Kalenith
Saskatchewan

Judge Earl Kalenith
Saskatchewan

Justice Murray Sinclair delivered the keynote address at CAPCJ 2011 in Regina to a packed room. He sits on the Manitoba Court of Queen's Bench and is chair of the Truth and Reconciliation Commission of Canada. He was formerly Associate Chief Judge of the Provincial Court of Manitoba, and co-chair of the Aboriginal Justice Inquiry of Manitoba.

Justice Sinclair spoke in a captivating and very impressive manner on the topic "Transitional Justice and the Role of the Courts". He defined transitional justice as a range of approaches that states use to address past human rights violations. He explained that these approaches are intended to assist society in a peaceful movement from conflict to stability. He opined that the core value of transitional justice is the notion of justice: criminal justice and other forms.

Justice Sinclair spoke in a captivating and very impressive manner on the topic "Transitional Justice and the Role of the Courts".

Justice Sinclair pointed out that the origin of transitional justice was the post-World War II criminal trials in Nuremberg. He spoke of the role of Truth Commissions, over time, and demonstrated how they have become a significant element of transitional justice initiatives. He outlined the aims of transitional justice and the eight broad objectives it tries to serve.

Justice Sinclair then provided an outline of the work of the Truth and Reconciliation Commission. He explained why it was established, what its obligations are, and what issues it faces. He then pointed out that judges have an important role to play in reconciliation.

Justice Sinclair's advice to the judges present was for us to: (1) do no harm; (2) know the history of residential schools; and (3) read, understand and apply the principles in *R. v. Gladue*. He said that judges should also know that the wide-ranging damage caused by the schools include: trauma to individuals; the undermining of culture and identity; the loss of self respect and mutual respect; and has led to internalized rage, alcohol and drug abuse, a lack of respect for educational institutions, family and community violence, and a lack of or poor social skills. He encouraged us to be fair to the victim and the offender, to apply the law with compassion, and to remember that how we treat people will always be remembered.

Justice Sinclair's topic was timely, informative and inspirational. It provided much food for thought and led to many further discussions over the course of the conference.



Judge Murray Sinclair
Juge Murray Sinclair



L'ALLOCUTION DU JUGE SINCLAIR

Le juge Murray Sinclair a livré l'allocution introductive lors du congrès 2011 de l'ACJCP à Regina, devant une salle comble. Le juge Sinclair siège à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et est le président de la Commission vérité et réconciliation du Canada. Il a été juge en chef adjoint de la cour provinciale du Manitoba et co-président de la *Aboriginal Justice Inquiry* du Manitoba.

Le juge Sinclair s'est exprimé d'une manière captivante et impressionnante sur le thème « La justice transitionnelle et le rôle des tribunaux ». Il a défini la justice transitionnelle comme étant une série d'approches utilisées par l'état pour traiter les violations passées des droits de la personne. Ces approches ont pour but d'aider la société à effectuer une transition pacifique entre le conflit et la stabilité. À son avis, la valeur fondamentale qui sous-tend la justice transitionnelle est la notion même de justice: la justice criminelle et les autres formes de justice.

La justice transitionnelle tire son origine du procès des criminels de guerre de Nuremberg qui s'est tenu après la Seconde Guerre Mondiale. Le juge Sinclair nous a parlé du rôle des commissions de vérité à travers le temps et expliqué de quelle manière elles sont devenues un élément important des initiatives de justice transitionnelle. Il a souligné le but de la justice transitionnelle et les huit grands objectifs qu'elle sert.

Le juge Sinclair s'est exprimé d'une manière captivante et impressionnante sur le thème « La justice transitionnelle et le rôle des tribunaux ».

Le juge Sinclair a ensuite esquissé le travail de la Commission vérité et réconciliation. Il a expliqué les raisons de son existence, ses obligations et les enjeux auxquels elle fait face. Il a ensuite indiqué que les juges ont un rôle important à jouer dans la réconciliation.

Les suggestions du juge Sinclair sont : 1) n'aggravez pas la situation; 2) connaissez l'histoire des pensionnats; et 3) lisez, comprenez et appliquez les principes de *R. c. Gladue*. À son avis les juges devraient également être au fait de la très large étendue des dommages causés par les écoles, dont les traumatismes subis au niveau individuel, le minage de la culture et de l'identité, la perte de l'estime de soi et du respect mutuel, dommages qui engendrent une rage intériorisée, conduisent à l'abus d'alcool et de stupéfiants, à un manque de respect pour les institutions scolaires, à la violence familiale et sociale et à un déficit ou un manque d'habiletés sociales. Il nous a encouragé à être équitables envers les victimes et les contrevenants, à appliquer la loi avec compassion et à se rappeler que la manière de traiter les gens reste imprégnée dans la mémoire.

Le sujet du juge Sinclair était opportun, instructif et inspirant. Il a fourni beaucoup de matière à réflexion et a suscité plusieurs discussions au cours du congrès.



Judge Lorna Dyck
Juge Lorna Dyck, Saskatchewan

WHERE ARE WE NOW?



Judge Douglas Kovatch
Saskatchewan

Judge Douglas Kovatch
Saskatchewan

The theme of CAPCJ 2011 was “Restorative Justice”. The first panel session was entitled: “Where are we now? The Evolution of Problem-Solving Courts.” The moderator was Judge Clifford Toth of the Regina Drug Treatment Court. Also on this panel were Michaela Keet and Donald Worme, QC. Ms. Keet is a professor at the University of Saskatchewan, College of Law with an extensive background in Mediation and Alternative Dispute Resolution. Mr. Worme is an Aboriginal lawyer who has practiced for 25 years, and has extensive experience in litigation involving Aboriginal people and issues of Aboriginal law.



Judge Toth advised that the panel wanted to show how some of the therapeutic courts operated and some of their techniques. Further they wanted all judges to begin thinking about how they might apply these tools and concepts in all courts and settings. Judge Toth played the first sections of the video session with Joe Enberg. In this short video presentation, Mr. Enberg very briefly discussed his life for the few years prior to his entering the Drug Treatment Court in Ottawa. He developed an addiction to a number of drugs. His drug consumption cost several hundred dollars per day. He sold drugs and was involved in other criminal activity to obtain money to buy drugs. The Criminal Justice system and the threat of jail were no deterrent. He described jail as a relief and a time to rest.

Professor Keet advised that problem solving courts are part of the natural evolution of the justice system. The development of therapeutic courts comes with an acknowledgement that we need to look past legal problems to the root problems underlying them. As well, there is a recognition that we need to restructure legal processes to engage people differently, so they can identify and understand these root problems. The people involved must be active participants so they will be motivated to look at themselves and to change.

Mr. Worme advised that in many native cultures there was significant pressure on individuals to comply with tribal norms. When individuals didn't meet these norms, there was a collective approach to determine and deal with the problem. They would also attempt to educate the offender on the consequences of his actions. These are the same basic approaches used by the problem solving courts. As a result, many aboriginal communities more easily and better relate to the problem solving courts. He cautioned, however, that the resources of the aboriginal community need to be engaged. They may not just voluntarily or easily come forward. He advised that many of the problems of aboriginal offenders are rooted in the residential school experience, and in social and family problems that have developed since. He suggested that problem solving courts can be an integral part of dealing with these complex social issues.

Ms. Keet advised that the lawyer's role in problem solving courts is significantly changed from counsel's role in the traditional criminal justice system. Quality representation is still required but the lawyer must become part of a team, and will not, solely, be in charge of the case. Law Schools and educators have a role to play in educating new lawyers on the problem solving courts and the different role of the lawyer in those courts.

Mr. Worme advised that the lawyer must be proactive in urging the courts to use problem solving techniques; urging all the players to work toward the same goals; and developing constructive approaches to the complex underlying personal and other problems.

Ms. Keet advised that the data that has been collected indicates that problem solving courts are making a difference. The data indicates there is a drop in the recidivism rate after participation in the problem solving courts. There is a better link between the courts and the services provided. The participants are more likely to implement the agreements reached, and relate better to the judges and the legal process. The participants tend to have better physical and psychological health coming out of the problem solving courts. She advised, however, that the problem solving courts must be better at defining success and collecting data, in order to make the case for problem solving courts and that approach.

Judge Toth closed the session by saying that many of the individuals going through the “revolving door” at our jails do so because there is an underlying problem, and this underlying problem is not being dealt with in our traditional Criminal Justice system. He said there is a better way to deliver justice, and encouraged everyone to either establish problem solving courts or, at the very least, implement the techniques in their handling of everyday matters.

OÙ EN SOMMES-NOUS?

Le thème du congrès 2011 de l'ACJCP était « La justice réparatrice ». Le premier atelier, intitulé « Où en sommes-nous? L'évolution des tribunaux axés sur la résolution de problèmes », était présidé par le juge Clifford Toth du Tribunal de traitement de la toxicomanie de Regina. Michaela Keet et Donald Worme, conseiller de la reine, complétaient le panel. Mme Keet est professeure à la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan et possède une vaste expérience en médiation et en résolution alternative de conflits. M. Worme est un avocat issu des Premières Nations, ayant 25 ans de pratique et une grande expérience en litige impliquant les personnes et le droit autochtones.

D'entrée de jeu, le juge Toth a indiqué que l'objectif du panel était d'expliquer le fonctionnement de quelques tribunaux thérapeutiques ainsi que quelques-unes de leurs techniques. Il a de plus incité tous les participants à envisager les façons d'appliquer ces outils et ces concepts à tous les tribunaux et à toutes les situations. Les participants ont ensuite visionné une vidéo de Joe Enberg. Dans cette courte présentation, M. Enberg a parlé des années qui ont précédé sa participation au Tribunal de traitement de la toxicomanie à Ottawa. Il avait développé une dépendance à plusieurs stupéfiants et sa consommation lui coûtait plusieurs centaines de dollars quotidiennement. Il vendait des stupéfiants et a commis d'autres infractions criminelles afin d'obtenir l'argent nécessaire pour acheter de la drogue. Le système de justice criminelle et le risque d'aller en prison n'avaient aucune importance. Il a décrit la prison comme un divertissement et une période de repos.

La professeure Keet a indiqué que les tribunaux axés sur la résolution de problèmes font partie de l'évolution naturelle du système de justice. Reconnaître que nous devons regarder plus loin que le problème légal et en examiner la source, a contribué au développement des tribunaux thérapeutiques. Nous avons également pris conscience du besoin de restructurer les processus légaux et d'aborder les gens différemment afin qu'ils puissent identifier et comprendre l'origine de leurs problèmes. Les personnes impliquées doivent être des participants actifs, motivés à s'examiner et à changer.

M. Worme a indiqué que dans plusieurs cultures autochtones, une pression est exercée sur les individus pour qu'ils se conforment aux normes de la tribu. Quand un individu déroge à ces normes, une approche collective est préconisée pour déterminer et traiter le problème. On tente également d'éduquer le contrevenant sur les conséquences de ses actes. Les tribunaux de résolution de problèmes utilisent la même approche. En conséquence, plusieurs communautés autochtones acceptent et comprennent mieux les tribunaux de résolution de problèmes. M. Worme prévient toutefois que les ressources des communautés autochtones doivent être impliquées. Ces ressources pourraient

ne pas participer facilement ou volontairement. Il a souligné que plusieurs des problèmes des contrevenants autochtones proviennent de leur expérience au pensionnat et des problèmes sociaux et familiaux qu'ils ont développés depuis. Il suggère que les tribunaux de résolution de problèmes soient une partie intégrante du traitement de ces questions sociales complexes.

Mme Keet souligne que le rôle de l'avocat dans les tribunaux de résolution de problèmes est considérablement différent du rôle de l'avocat dans le système de justice traditionnel. Une représentation de qualité est toujours requise mais l'avocat doit faire partie d'une équipe et ne sera pas entièrement en charge du dossier. Les facultés de droit et les professeurs ont un rôle à jouer dans la formation des nouveaux avocats en regard des tribunaux de résolution de problèmes et du rôle différent de l'avocat devant ces tribunaux.

Une pression est exercée sur les individus afin qu'ils se conforment aux normes de la tribu.

M. Worme ajoute que l'avocat doit être pro-actif et inciter les tribunaux à faire usage des techniques de résolution de problèmes, encourager tous les intervenants à travailler vers le même objectif et développer une approche constructive face aux problèmes personnels sous-jacents complexes et autres.

Mme Keet indique que les données colligées montrent que les tribunaux de résolution de problèmes font réellement une différence. Les données indiquent qu'il y a une diminution des récidives suite à une participation au tribunal de résolution de problèmes. Le lien entre le tribunal et les services disponibles est amélioré. Les participants sont plus susceptibles de se conformer aux ententes et ont un meilleur rapport avec les juges et le processus légal. Leur état de santé physique et psychologique est meilleur suite à leur participation. Elle note cependant que les tribunaux de résolution de problèmes doivent améliorer leur définition du succès et leur collecte de données pour mieux démontrer le bien fondé des tribunaux de résolution de problèmes et leur approche.

Le juge Toth a conclu en disant que plusieurs des individus qui passent la « porte tournante » de nos prisons le font en raison d'un problème sous-jacent et que ce dernier n'est pas abordé dans notre système de justice criminelle traditionnel. Il souligne qu'il existe une meilleure manière de rendre justice et encourage tous et chacun à instaurer des tribunaux de résolution de problèmes ou au moins à implanter leurs techniques dans nos tribunaux respectifs.

YOUTH OVERCOMING GANGS



Judge Earl Kalenith
Saskatchewan

Judge Earl Kalenith
Saskatchewan

Father Andre Poilievre, a Saskatoon diocesan priest and recipient of the Order of Canada, gave a presentation together with Stan Tu-Inukuase about their work with youth in overcoming addictions and breaking away from gangs.

Father Poilievre was originally hired to deliver educational programs across the Arctic to Dene and Inuit communities. At the same time he became involved in the development of the cooperative movement in those communities. After spending five years in the north and some study time at the University of Toronto, Poilievre spent the next ten years at Joe Duquette High School in Saskatoon working with disadvantaged youth. While working at the school, he began visiting students who were incarcerated at Kilburn Hall and later at the Saskatoon Correctional Centre. Upon leaving Joe Duquette High School, Poilievre was hired as chaplain at the Correctional Centre and remained there for seven years.



Father Poilievre explained how this work led him to be involved with others in helping youth break from gangs. **'Str8up'** is a group which began from a group of young men and women who identified themselves with this name with the common purpose of breaking from gangs and becoming productive members of society. After making many presentations about gangs over several years, **'Str8up'** became an organization under the sponsorship, support, and assistance of the John Howard Society. Funding for a full time coordinator was eventually provided by the United Way.

In 2010, a program was initiated within the Saskatoon Correctional Centre where individual members are visited on a regular basis, and a monthly meeting, circle, and workshop take place. **'Str8up'** invites inmates eligible for Temporary Absence Permits to participate in events outside the jail, especially for youth at risk of joining gangs and youth in treatment centre for addictions.

He described the struggle as a horrendous journey which is difficult, painful, and takes great courage.

Father Poilievre reminded judges of the important role they play in showing compassion and understanding in helping youth overcome their problems and break away from gangs. Father Poilievre reminded us that the offenders were victims before becoming victimizers. He described the struggle as a horrendous journey which is difficult, painful, and takes great courage. In his humble and unassuming way, he applauded the efforts of the offenders and others in making the journey and showing understanding toward others who are making this journey.



Past presidents
Les anciens présidents

LES JEUNES QUI SURMONTENT LE PROBLÈME DES GANGS

Le père diocésain de Saskatoon et récipiendaire de l'Ordre du Canada, André Poiivière, a fait une présentation en compagnie de Stan Tu-Inukuase, sur leur travail auprès des jeunes qui surmontent les problèmes de toxicomanie et des gangs.

Le père Poiivière a d'abord travaillé auprès des communautés Dene et Inuit, en Arctique, offrant des cours de formation. Il s'est également impliqué dans le développement du mouvement coopératif au sein de ces communautés. Après cinq ans passés dans le Nord et des études à l'Université de Toronto, il a passé les dix années suivantes à travailler avec les jeunes défavorisés de l'école secondaire Joe Duquette, à Saskatoon. À la même période, il rendait visite aux étudiants incarcérés à Kilburn Hall et plus tard au centre correctionnel de Saskatoon. Quand il a quitté l'école secondaire Joe Duquette, il a été engagé comme aumônier au centre correctionnel où il est demeuré pendant sept ans.

Le père Poiivière a relaté comment son travail l'a amené à s'impliquer pour aider les jeunes à quitter les gangs. « **Str8up** » est un groupe formé de jeunes hommes et de jeunes femmes qui se sont identifiés à ce nom et avaient en commun de vouloir quitter les gangs et devenir des membres productifs de la société. Au fil des ans, après plusieurs présentations sur le sujet des gangs, « **Str8up** » est devenue une organisation subventionnée, soutenue et aidée par la société John Howard. Le financement pour l'embauche d'un coordinateur à plein temps a été rendu possible grâce à Centraide.

En 2010, un programme a été mis sur pied, offrant aux détenus du centre correctionnel de Saskatoon, des visites régulières, une rencontre mensuelle, un cercle et un atelier. « **Str8up** » invite des détenus admissibles à des permissions temporaires, à participer à des activités à l'extérieur de la prison, elle vise spécialement les jeunes à risque de vouloir rejoindre les gangs et ceux inscrits à des centres de désintoxication.

Il a décrit leur lutte comme un voyage terriblement difficile et douloureux, qui demande beaucoup de courage.

Le père Poiivière a rappelé aux juges le rôle significatif qu'ils jouent en faisant preuve de compassion et de compréhension, aidant les jeunes à surmonter leurs problèmes et à quitter les gangs. Il nous a rappelé que les contrevenants ont d'abord été des victimes. Il a décrit leur lutte comme un voyage terriblement difficile et douloureux, qui demande beaucoup de courage. Avec son style calme et paisible, il a applaudi devant les efforts des contrevenants et des autres qui ont complété la traversée faisant ainsi preuve de compréhension envers ceux qui sont au cœur de la tempête.



Russell J. Otter, Patrick Kennedy, Gerard M. Meagher, Sheila P. Whelan, Robert Prince, David Stone
Members of the executive council
Membres du Conseil de direction

A COMPREHENSIVE STUDY OF PROBLEM SOLVING COURTS: WHAT'S THE SAME, WHAT'S DIFFERENT AND WHAT WORKS



Judge Marg Gordon
Saskatchewan

Judge Marg Gordon
Saskatchewan

This panel, moderated by Judge David Arnot, of Saskatchewan, heard from three judges who are very involved with problem solving courts, namely Judge Kofi Barnes from Toronto, Judge Eugene Creighton from Alberta and Judge Thomas Gove from Vancouver.

Judge Barnes highlighted some of the differences between traditional and problem solving courts. He stated that both approaches can complement each other depending on the context. The traditional approach attempts to resolve the dispute while the resolution of the underlying problem or cause is the focus of the problem solving approach.

Judge Barnes talked about the establishment of a drug treatment court in downtown Toronto in 1998, and Toronto West Youth Community Restoration Court in June, 2011. Today there are various types of problem solving courts across Canada which include the following: Drug Treatment Court, Mental Health Court, Aboriginal Court, Domestic Violence Court and Youth Court.

Judge Creighton spoke about aboriginal courts. He is a member of the Blood Tribe. He noted there is no word for crime in his language. He spoke of his small community and the effect on the community if someone does something wrong. He is a strong believer in alternative justice for aboriginal offenders. He said it was important to pursue and correct mistakes and enhance the relationship between people in the community, a peace making approach.



He emphasized that as Judges we need to know the demographics of where we sit and recognize the cultural differences of the people that appear in front of us. In the aboriginal community, kinship factors are very important. For example, Aunties are your mothers and they have a role. Grandparents are the teachers of cultural ways and the backbone of the community.

Alcohol, and now drugs and gangs, are the main problems of First Nations People. Poverty, poor health care, education and housing all tie into this. This manifests itself in increasing crime rates and suicides. The impact of residential schools is generational and will take years to correct. Judge Creighton observed: we take it out on each other.

Judge Creighton cited the importance of restorative programs; to heal, to make peace. Sentencing circles are one alternative. The police have been enforcing English law and not First Nations law. The police need to focus more on a peace keeping approach. Defence counsel plays an important role in fully defending an aboriginal accused. They have a responsibility to bring additional information to the court in sentencing, as to the accused's community, information from the elders, and so on, in order for *Gladue* factors to be fully considered and in line with the sentencing objectives in s. 718.

In conclusion, Judge Creighton noted different approaches by the Alberta and Ontario Courts of Appeal in sentencing aboriginal offenders. In *R. v. Stinson*, [2011] A.J. No 156, the Alberta Court of Appeal overturned Judge Creighton's sentence in part because they found no evidence of a causal link with the accused and those factors that exist in his community.

On the other hand, the Ontario Court of Appeal, in *R. v. Collins*, [2011] O.J. No. 978, stated that the Judge can take notice of the offender's environment - the poverty, alcoholism, lack of education and health services as highlighted in *Gladue*, in crafting an appropriate sentence.

Judge Thomas Gove has been involved with the community court in Vancouver since its inception. This is Canada's first court to fully integrate the legal process with health, housing and social services. Representatives from a variety of agencies work together as a team. This court differs from specialty courts in that it takes all cases (some exceptions) and is not specific to the offence or the offender. The court was established as a result of a commission looking into low level crime in downtown Vancouver. As a result it was easier to get government agencies involved, although there are still some that are reluctant to take the risk.

If the accused pleads not guilty, they go to the regular criminal court.

Judge Gove emphasized the importance of having people dedicated to getting the information from the offender right away. All participants are assessed by a triage team at 7:00 a.m., five days a week. At 8:30 a.m. the Crown and defence meet to exchange information. Counsel has the necessary information when meeting the client. An early assessment of the offender facilitates early programming.

UNE ÉTUDE COMPARATIVE DES TRIBUNAUX AXÉS SUR LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES : CE QUI EST SEMBLABLE, CE QUI EST DIFFÉRENT ET CE QUI FONCTIONNE

Ce panel, présidé par le juge David Arnot de la Saskatchewan, était composé également de trois juges très impliqués dans les tribunaux axés sur la résolution de problèmes ; le juge Kofi Barnes de Toronto, le juge Eugene Creighton de l'Alberta et le juge Thomas Gove de Vancouver.

Le juge Barnes a noté certaines différences entre les tribunaux traditionnels et les tribunaux axés sur la résolution de problèmes. Il indique que les deux approches peuvent se compléter dans certains contextes; l'approche traditionnelle tente de résoudre le conflit alors que la résolution du problème sous-jacent ou la cause du conflit, est le point central de l'approche axée sur la résolution de problèmes.

Le juge Barnes a mentionné la mise sur pied d'un Tribunal de traitement de la toxicomanie au centre-ville de Toronto en 1998 et d'un Tribunal de réintégration communautaire pour les jeunes à Toronto Ouest en juin 2011. Il existe aujourd'hui différents types de tribunaux spécialisés en résolution de problèmes à travers le Canada ; le tribunal de traitement de la toxicomanie, le tribunal de la santé mentale, le tribunal autochtone, le tribunal chargé d'instruire les causes de violence familiale et le tribunal de la jeunesse.

Le juge Creighton a parlé des tribunaux autochtones. Membre de la tribu Blood Tribe, il a souligné qu'aucun mot dans sa langue ne correspond au mot crime. Il a parlé de sa petite communauté et de l'impact sur elle si l'un de ses membres «fait quelque chose de mal». Il croit fermement à la justice alternative pour les contrevenants autochtones. Il a souligné l'importance d'identifier et de corriger les erreurs, d'améliorer les relations entre les gens de la communauté et d'adopter une approche pour la paix.

Il souligne qu'en tant que juges, nous devons connaître la population où nous siégeons et reconnaître les différences culturelles des personnes comparaisant devant nous. Dans les communautés autochtones, les facteurs familiaux sont très importants. Par exemple, les tantes sont vos mères et elles ont un rôle à jouer. Les grands-parents transmettent la culture et sont l'épine dorsale de la communauté.

L'alcool, et maintenant les stupéfiants et les gangs, sont les principaux problèmes des communautés des Premières Nations. La pauvreté, les mauvais services de santé, l'éducation et le logement sont tous liés à ces problèmes. Cela se traduit par une hausse du taux de criminalité et de suicides. L'impact des pensionnats est générationnel et prendra des années à se corriger. Le juge Creighton ajoute : on se venge entre nous.

Le juge Creighton souligne ensuite l'importance des programmes de justice réparatrice, pour guérir, pour faire la paix. Les cercles de détermination de la peine sont une alternative. La police a fait respecter la loi anglaise et non la loi des Premières Nations. La police doit se recentrer sur une approche de maintien de la paix. L'avocat de la défense joue un rôle important lorsqu'il représente un prévenu autochtone. Lors du prononcé de la peine, il a la responsabilité de soumettre des informations sur la communauté du contrevenant, celles obtenues des aînés et autres, afin que les facteurs énumérés dans *Gladue* puissent être pleinement pris en compte et conformes aux objectifs du prononcé de la peine de l'art. 718.

En conclusion, le juge Creighton a noté des approches différentes entre la cour d'appel de l'Ontario et la cour d'appel de l'Alberta dans le prononcé de la peine pour des contrevenants autochtones. Dans *R. c. Stinson*, [2011] A.J. No 156, la cour d'appel de l'Alberta a renversé la décision du juge Creighton en partie parce qu'à son avis, aucun lien causal n'a été démontré entre le contrevenant et les facteurs liés à sa communauté.

Pour sa part, la cour d'appel de l'Ontario, dans *R. c. Collins*, [2011] O.J. No 978, souligne que le juge peut prendre en considération l'environnement du contrevenant, la pauvreté, l'alcoolisme, le manque d'éducation et de soins de santé, tel que souligné dans l'arrêt *Gladue*, pour déterminer la peine appropriée.

Le juge Gove a été impliqué à la cour communautaire de Vancouver depuis sa création. C'est la première cour au Canada qui intègre au processus légal, les critères de santé, de logement et de services sociaux. Les représentants de divers organismes travaillent en équipe. Cette cour diffère des autres cours spécialisées puisqu'elle entend toutes les causes (sauf quelques exceptions) et qu'elle n'est pas reliée spécifiquement au délit ou au contrevenant. La cour a été instaurée à la suite des recommandations d'une commission qui a examiné les crimes mineurs au centre-ville de Vancouver. Il a donc été plus facile d'impliquer les agences gouvernementales bien que certaines hésitent encore à prendre le risque.

Si l'accusé plaide non-coupable, la cause fait l'objet d'un renvoi devant la cour criminelle régulière.

Le juge Gove a souligné l'importance d'avoir des personnes dédiées à prendre la version du contrevenant dès le début. Tous les participants sont évalués par une équipe de triage dès 7h00, cinq jours par semaine. À 8h30 la couronne et la défense se rencontrent pour partager l'information. L'avocat possède l'information nécessaire lorsqu'il rencontre le client. Une évaluation hâtive du contrevenant facilite la détermination d'une date de comparution.

➔ Page 25

ADULT SENTENCING CIRCLES



Judge Ross Green
Saskatchewan

Judge Ross Green
Saskatchewan

On Thursday afternoon of the conference, Judge Karen Ruddy, of the Territorial Court of the Yukon, gave a very interesting presentation on adult circle sentencing. She described circle sentencing as an alternative sentencing approach, based on restorative justice principles and First Nation traditions. In a sentencing circle, the court is reconfigured into a circle, which facilitates community participation and promotes a consensus approach.

Judge Ruddy's presentation was given in the context of circle sentencing in the Yukon, where hundreds of sentencing circles have been conducted over the past two decades. In that territory, 25% of the 35,000 population is Aboriginal. The Territorial Court of Yukon is based in Whitehorse (population 26,000), and sits in 14 Yukon communities, including the Aboriginal community of Mayo, where many sentencing circles have been held.

Judge Ruddy said the first reported sentencing circle in the Yukon was the case of *R. v. Phillip Moses* (reported at 71 C.C.C. (3d) 347). This circle happened on January 9, 1992 at Mayo before Judge Barry Stuart. Mr. Moses was 26 years of age, and was a member of the Nacho Nyak Dun First Nation (Northern Tutchone). He was charged with assault with a weapon, theft and breach of probation, and received a probationary disposition at the conclusion of the circle.

In his written decision, after the circle, Judge Stuart said that by "arranging the court in a circle without desks or tables, with all the participants facing each other, with equal access and equal exposure to each other, the dynamics of the decision-making process were profoundly changed." According to Judge Stuart, the benefits conducting a sentencing circle, over the conventional sentencing hearing, were that the sentencing circle: (1) challenges "monopoly of professionals; (2) encourages lay participation; (3) enhances information; (4) generates richer range of sentencing options; (5) promotes a sharing of responsibility; (6) mobilizes community resources; (7) encourages offender participation; (8) increases involvement of the victim; and (9) represents a merging of First Nation and western values.

Judge Ruddy stressed that there is no single, unalterable model for circle sentencing. The process can be adapted to fit the circumstances of each case. In her view, such flexibility is necessary to meet the varied visions of justice existing in each community. She also said that the three stages of circle sentencing employed in the Yukon are: (1) admission of the offender into the process (i.e., selection of the case as appropriate); (2) preparing for the circle (which involves the offender meeting with the justice committee as well as preparations being made for the support of the victim and the identification of a circle facilitator, in the Yukon called the Keeper of the Circle); and (3) the Circle Hearing. She said prerequisites for a sentencing circle in the Yukon include a guilty plea, no dispute over the facts and a successful application to the local justice committee.

Judge Ruddy's presentation was given in the context of circle sentencing in the Yukon, where hundreds of sentencing circles have been conducted over the past two decades.

Judge Ruddy also spoke of the sentencing circle criteria employed in Saskatchewan, a jurisdiction where the Provincial Court has, over the last two decades, conducted many sentencing circles. The criteria setting out what would be a proper case for a sentencing circle was established by Judge Fafard in *R. v. Joseyounen*, [1995] S.J. No. 362. Judge Fafard said an appropriate case would be one in which: (1) the offender agrees to participate; (2) the offender had roots in the local community; (3) elders and other respected community leaders agree to participate; (4) the victim is willing to participate and has not been subjected to coercion or pressure in doing so; (5) if the victim is a battered spouse, appropriate supports can be provided to the victim before and during the circle; (6) any dispute over the facts is resolved in advance; and (7) it is an appropriate case to take a calculated risk and depart from the normal sentence that would be imposed.

Judge Ruddy said the key guidelines for participants in a Yukon sentencing circle are: (1) respect for others in the circle; (2) allowing others in the circle to speak; (3) remaining in the circle until conclusion; (4) equality of all participants; and (5) the principle that what is said in the circle stays in the circle. She said, while there have been some very positive results from the many sentencing circles that have been conducted, there are potential problems. These include the lengthy duration of such circles, the challenge of accommodating the protection and support of victims and the reality that overworked community volunteers (the backbone of such circles) often become "burned out" over time.

LES CERCLES DE DÉTERMINATION DE LA PEINE POUR LES CRIMINELS ADULTES

Jeudi après-midi, au congrès de l'ACJCP, la juge Karen Ruddy de la cour territoriale du Yukon a offert une présentation fort intéressante sur les cercles de détermination de la peine pour les criminels adultes. Ces cercles constituent une approche alternative de détermination de la peine, basée sur les principes de la justice réparatrice et les traditions des Premières Nations. Dans un cercle de détermination de la peine, la cour est disposée en cercle, ce qui facilite la participation de la communauté et favorise une approche consensuelle.

La présentation de la juge Ruddy reflète l'expérience du Yukon où l'approche du cercle de détermination de la peine a été utilisée des centaines de fois au cours des vingt dernières années. Dans ce territoire, 25% de la population de 35 000 personnes est autochtone. La cour territoriale du Yukon est basée à Whitehorse (population de 26,000 habitants) et siège dans 14 communautés du Yukon, y compris la communauté autochtone de Mayo, où plusieurs cercles de détermination de la peine ont été constitués.

La juge Ruddy indique que le premier cercle de détermination de la peine rapporté est la cause *R. c. Phillip Moses* [71 C.C.C. (3d) 347]. Ce cercle a été constitué le 9 janvier 1992 à Mayo devant le juge Barry Stuart. M. Moses avait alors 26 ans et était membre de la communauté des Premières Nations Nacho Nyak Dun (Northern Tutchone). Accusé d'agression armée, vol et bris de probation, il s'est vu imposer une ordonnance probatoire à l'issue du cercle.

Dans sa décision écrite, le juge Stuart souligne « qu'en disposant la cour en cercle, sans bureaux ou tables, tous les participants se faisant face, tous ayant le même accès et la même ouverture aux autres, la dynamique du processus de prise de décision a été profondément modifiée ». Selon le juge Stuart, les bénéfices, par rapport à l'audience conventionnelle de détermination de la peine, sont nombreux. Le cercle de détermination de la peine: 1) met au défi le « monopole des professionnels »; 2) encourage la participation; 3) améliore l'information; 4) génère un plus grand éventail d'options en matière de peine; 5) favorise un partage de la responsabilité; 6) mobilise les ressources de la communauté; 7) encourage la participation du contrevenant; 8) accroît l'implication de la victime; et 9) constitue un mariage entre les valeurs autochtones et non autochtones.

Selon la juge Ruddy, il n'existe pas qu'un seul modèle immuable de cercle de détermination de la peine. Le processus peut être adapté aux circonstances de chaque cause. À son avis, cette flexibilité est nécessaire pour refléter les différentes visions qui opposent chaque communauté en matière de justice. Au Yukon, la procédure du cercle de détermination de la peine comprend trois étapes: 1) l'acceptation du contrevenant au processus (c.-à-d. le choix de la cause appropriée); 2) la préparation des parties (comprenant une rencontre entre le contrevenant et

le comité de justice communautaire, les approches liées au soutien de la victime et la nomination de l'animateur du cercle, qui au Yukon, s'appelle le gardien du cercle); et 3) l'audience. Au préalable, cette procédure requiert un plaidoyer de culpabilité, une admission des faits et l'approbation du comité de justice communautaire.

La présentation de la juge Ruddy reflète l'expérience du Yukon où l'approche du cercle de détermination de la peine a été utilisée des centaines de fois au cours des vingt dernières années.

La juge Ruddy a ensuite énuméré les critères appliqués en Saskatchewan, une juridiction où la cour provinciale a, au cours des vingt dernières années, dirigé plusieurs cercles de détermination de la peine. Le juge Fafard a établi les critères donnant ouverture à la tenue d'un cercle de détermination de la peine dans *R. c. Joseyoumen* [1995] S.J. N° 362. Selon lui, une cause appropriée implique: 1) un contrevenant qui accepte de participer; 2) un contrevenant ayant des racines dans la communauté; 3) des aînés et autres membres respectés de la communauté qui acceptent de participer; 4) une victime qui consent également à participer et qui n'a fait l'objet d'aucune coercition ou subi aucune pression à cet effet; 5) dans le cas où la victime est une femme victime de violence conjugale, qu'une aide appropriée peut lui être apportée avant et pendant la durée du cercle; 6) une cause dont tout litige du point de vue factuel a été résolu avant la tenue du cercle; et 7) où le risque d'imposer une autre peine que celle qui serait normalement imposée est acceptable.

La juge Ruddy indique qu'au Yukon, les principales directives soumises aux participants sont: 1) respectez les autres dans le cercle; 2) permettez-leur de s'exprimer; 3) demeurez jusqu'à la fin; 4) n'oubliez pas que tous les participants sont égaux; et 5) ce qui est dit au cercle reste au cercle. Elle ajoute que, bien que les nombreux cercles de détermination de la peine constitués à ce jour aient généré de nombreux résultats positifs, il existe certains problèmes potentiels. Parmi ceux-ci, elle souligne la durée du processus, les défis associés à la protection et au soutien des victimes et le fait que les membres de la communauté auxquels on fait souvent appel et qui participent de manière volontaire (l'épine dorsale de ces cercles) s'épuisent avec le temps.

YOUTH CONFERENCE ROLE PLAY



Judge Jeff Kalmakoff
Saskatchewan

Judge Jeff Kalmakoff
Saskatchewan

This session was facilitated by Professor Michaela Keet and Judge Sid Robinson of the Provincial Court of Saskatchewan in La Ronge. The session involved judges taking on the roles of various participants in a conference convened to assist in determining the sentence of a fictional young person, Laurence Greene, who had pled guilty to committing armed robbery of a convenience store.

To set the stage: at the time of this very serious offence, Laurence Greene was a 17 year old youth, with no prior criminal record. Laurence had previously been a star athlete and a good student; however, his life went off the rails, after he underwent family upheaval, got in with a bad crowd, and became harmfully involved with alcohol and drugs. He pled guilty to the offence, and the Youth Court Judge convened a conference to assist in determining his sentence.

Judges participating in the role-play took on the roles of Laurence, his lawyer, members of Laurence's family and friends, the victim of the offence, members of the victim's family, the victim support worker, police officers, Crown prosecutor, a teacher / coach, an addictions counselor and a youth worker. Judge Robinson played the role of the Youth Court Judge.

The acting performances by the role-playing judges were indeed impressive. Equally impressive was Judge Robinson's demonstration of the Youth Court Judge's role in facilitating and moderating the conference. While most participants agreed that it was difficult to maintain the proper balance between focus on the offender and focus on the victim, it appeared that most everyone involved found it easy to empathize with the role they played, and saw the value on the process as a means of bringing accountability to a youth offender, and achieving the sentencing goals set out in the YCJA.

The role play also highlighted one of the other major challenges involved in the conference process: time. Although the conference process for youth (or sentencing circle process for adults) can be powerful and valuable, the reality is that it is also time-consuming and resource-intensive, meaning that care must be taken in selecting appropriate cases for its application.

Continued from page 22 ➔ About twenty percent of offenders participate in the alternative measures program. A case management team works with chronic offenders every day. They get offenders to appointments and programs. There are five activity rooms where programs addressing addictions, money management, homelessness, etcetera, are run. Offenders are given an opportunity to change.

In order to sustain such initiatives, Judge Gove offered some suggestions. He noted allocation of resources is a political decision so we must make sure the court is something the government wants. He stated that the more people that know about the court, the better the chances of sustaining the court. Judge Gove emphasized the importance of informing the public about the workings and results of such courts.

Judge Barnes provided a statistical profile of offenders in Canadian drug treatment courts as follows: 70% suffer from depression, addictions, post-traumatic stress, and acute chronic human needs; 95% are unemployed; 22% rely on criminal activity for income; 90% are high risk to re-offend; 35% have been in treatment programs; and 86% used drugs prior to 18 years of age.

On the positive side, the recidivism rate has decreased by 75% for those that complete a drug treatment court program. Judge Barnes spoke of the various offender or offence specific types of courts. He noted that in all problem solving courts intervention depends on the type of the offence and the needs of the offender. Communication is essential to get the best out of everyone. In youth court, sanctions and incentives assist the offender with compliance. He emphasized the importance of holistic rehabilitation following the thirteen key components or best practices in any of the courts. Proper and thorough training is essential for all members of the court team. Judge Barnes referred to various sections of the book that each Judge who registered received, called *Problem Solving in Canadian Courtrooms, A Guide to Therapeutic Justice*. This is an excellent primer for all involved.

In closing, Judge Baines encouraged us to have the courage to take the risk to practice therapeutic justice. In his view, all courts would obtain better outcomes if they were problem solving courts. This has the potential to be more effective and more life changing than time in an overcrowded prison.

JEU DE RÔLES SUR LES CONFÉRENCES RELATIVES À LA JUSTICE POUR LES JEUNES

Cet atelier était animé par la professeure Michaela Keet et le juge Sid Robinson de la cour provinciale de la Saskatchewan, à La Ronge. Des juges ont été invités à jouer le rôle de divers participants à une conférence de détermination de la peine dans un cas fictif impliquant un jeune, Laurence Greene, qui avait plaidé coupable à un vol à main armée dans un dépanneur.

Présentation du scénario: au moment de l'infraction, Laurence Greene était âgé de 17 ans et n'avait pas de dossier criminel. Le jeune homme avait été un athlète de haut niveau et un bon étudiant, mais, suite à un bouleversement familial, sa vie a déraillé. Il a développé de mauvaises fréquentations ainsi qu'une dépendance à l'alcool et aux drogues. Il a plaidé coupable et le juge de la Chambre de la jeunesse a convoqué une conférence pour l'aider à déterminer la peine appropriée.

Les rôles de Laurence, de son avocat, des membres de sa famille et de ses amis, de la victime et des membres de sa famille, du travailleur social de la victime, des officiers de police, du procureur, d'un professeur/entraîneur, d'un intervenant en toxicomanie et d'un travailleur auprès des jeunes ont tous été joués par des juges participants. Le juge Robinson a joué le rôle du juge de la Chambre de la jeunesse.

Les performances des juges ont été remarquables. Le jeu du juge Robinson dans le rôle du juge de la Chambre de la jeunesse agissant comme président et modérateur de la conférence a été tout aussi impressionnant. Alors que la plupart des participants étaient d'accord qu'il est difficile d'arriver à un équilibre entre l'attention portée à la victime et celle portée au contrevenant, la majorité a trouvé facile de s'identifier au rôle qui leur était attribué et ont constaté la valeur du processus qui a pour but l'imputabilité du jeune contrevenant et l'atteinte des objectifs inscrits à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en matière de sentence.

Le jeu de rôles a aussi souligné un des défis majeurs inhérents au processus des conférences consultatives: le temps. Bien que ces conférences (ou les cercles de détermination de la peine chez les adultes) puissent être influentes et valables, la réalité est que c'est une approche qui nécessite beaucoup de temps et de ressources. Il est donc important de bien choisir les dossiers qui seront soumis à son application.

Suite de la page 23 ➔ Environ 20 pour cent des contrevenants participent aux programmes de mesures alternatives. Une équipe de gestion des dossiers travaille chaque jour avec les contrevenants chroniques. Ils les conduisent à leurs rendez-vous et aux programmes. Cinq salles d'activités permettent de suivre les programmes axés sur le traitement de la toxicomanie, la gestion de l'argent, l'itinérance, etc. Les contrevenants se voient offrir une chance de modifier leur comportement.

Le juge Gove apporte quelques suggestions dans le but de soutenir de telles initiatives. L'attribution des ressources étant une décision politique, il faut donc s'assurer que le gouvernement désire maintenir en vigueur la cour communautaire. Il note que plus les gens connaissent la cour, meilleures sont les chances qu'elle demeure en place. Le juge Gove a souligné l'importance d'informer le public sur le fonctionnement et les résultats obtenus par la cour.

Le juge Barnes pour sa part a présenté un profil statistique des contrevenants qui se retrouvent devant les tribunaux de traitement de la toxicomanie au Canada : 70% souffrent de dépression, de dépendances, de stress post-traumatique et de besoins chroniques criants; 95% sont sans emploi; 22% tirent leur revenu d'activités criminelles; 90% présentent un haut risque de récidive; 35% ont déjà participé à des programmes de traitement; et 86% ont fait usage de drogues avant l'âge de 18 ans.

Bonne nouvelle, le taux de récidive a diminué de 75% pour ceux qui complètent le programme de désintoxication du tribunal. Le juge Barnes a parlé de tribunaux spécifiques axés sur les contrevenants ou les délits. Il note que dans tous les tribunaux axés sur la résolution de problèmes, l'intervention dépend du type de délit et des besoins du contrevenant. La communication est essentielle pour tirer le meilleur de chacun. Au tribunal de la jeunesse, les sanctions et les incitatifs aident le contrevenant à se conformer. Il souligne l'importance de la réhabilitation holistique suivant les treize composantes clés ou meilleures pratiques, dans chaque tribunal. Une formation appropriée et rigoureuse est essentielle pour tous les membres de la cour. Le juge Barnes a référé à différentes sections du livre *Problem Solving in Canadian Courtrooms, A Guide to Therapeutic Justice*, offert à chaque juge inscrit. C'est un excellent livre de départ pour tous ceux qui sont intéressés.

En terminant, le juge Barnes nous a exhortés à avoir le courage de prendre le risque de pratiquer la justice thérapeutique. À son avis, tous les tribunaux connaîtraient de meilleurs résultats s'ils étaient axés sur la résolution de problèmes: un modèle qui a le potentiel d'être plus efficace et plus réhabilitant que de faire du temps dans une prison surpeuplée.

REPORT RE CIVIL CASE MANAGEMENT SESSIONS



Judge Stan Loewen
Saskatchewan

Judge Stan Loewen
Saskatchewan

There were 2 sessions, one on Thursday and one on Friday that dealt with civil case management and simplified trials. Both sessions were facilitated by Judge Rob Jackson, Administrative Judge of the Civil Division of our court. The point of the session was to introduce us to what might be termed as “building a better mousetrap” according to Judge Jackson.

The first session on the first day was facilitated by Judge Nancy Phillips, Assistant Chief Judge of the Provincial Court of British Columbia, sitting in Vancouver. She indicated that reforms on civil justice had started in the mid-1990’s and in 2007 a pilot project in downtown Court on Robson Street and a second venue in Richmond have been operating since that time.

The Small Claims limit in British Columbia is \$25,000.00. Judge Phillips introduced us to three areas where Alternative Dispute Resolutions were being utilized to resolve these cases, namely:

1. The institutional debt type of cases that were quite easy to resolve;
2. The simplified trials, where cases under \$5,000.00 were tried; and
3. Mandatory mediation for all other cases.

Judge Phillips’ presentation was primarily on the second type of initiative, being simplified trials.

She indicated that simplified trials occurred on Robson Street on each Wednesday evening. The Richmond cases proceeded during regular office hours. Mediators received four cases per evening and each case was assigned a maximum of one hour. According to her, the main difference between these types of cases and regular provincial court small claims trials are that they are dealt with by experienced mediators who were appointed as Justices of the Peace under the *Act*.

The mediators are senior lawyers involved primarily in civil law practices. Judge Phillips presented a video of a mock trial at this session. She indicated that prior to the trial; each side must compile exchange and present a trial statement form. This form is to contain four separate items. Those items are:

1. A recitation of the facts;
2. A calculation of the “damages” claim;
3. The documents that each party wishes to present at the trial; and
4. A list of witnesses and a summary of the evidence expected to be given by them.

Judge Phillips indicated that future issues that will require further discussion include accommodations for the trials, recruitment, training and supervision of adjudicators.

The Day Two session was again facilitated by Judge Jackson, and a live mock trial that was conducted by Mr. Frank Borowicz, Q.C., C.A., a local practitioner, who was one of the adjudicators. Mr. Borowicz simulated a mock trial that was to resolve a claim for unjust dismissal.

The players in the mock trial were Judge Jackson as lawyer for the plaintiff. The “Plaintiff” was Judge Brent Klause, also a Saskatchewan Judge. The defendant was represented by Judge Donna Scott from Saskatoon and she had her bevy of witnesses: Judge Don Higa, Judge Laura Burt, and Judge Mary McCorquodale, all from Alberta.

Thereafter questions were fielded by Mr. Borowicz from the gallery and Mr. Jackson posed a question to the gallery, namely, whether in our opinion the type of scenario depicted could work in our jurisdiction.

It was an interesting scenario that followed pretty much the outline that we received in day one. All the witnesses, including the parties, were affirmed at the beginning of the trial, and were referred to from time to time by Mr. Borowicz as the trial progressed, to get clarification on matters as the evidence was received. Mr. Borowicz used a unique approach by introducing, in the middle of the trial, an attempt at settlement by the parties, asking them for their compromise positions. If the settlement was not successful then the trial would simply continue, which occurred in this instance. Another unique thing that he introduced us to was an attempt to include those in the audience. His aim was, during his attempt at arriving at a settlement, to try to involve the audience by asking them what they thought the parties should look at. “The Man in the Clapham Omnibus” was used to try to move the parties off their positions, and while it did not work in this case, he said that when visitors attended a trial, often it did.

Thereafter questions were fielded by Mr. Borowicz from the gallery and Mr. Jackson posed a question to the gallery, namely, whether in our opinion the type of scenario depicted could work in our jurisdiction.

It was, all in all, a worthwhile experience and the exposure to the model in British Columbia was meant to, and indeed did, stimulate in the minds of the gallery some thought for the future adoption of a similar approach.

LES ATELIERS PORTANT SUR LA GESTION DES CAUSES CIVILES

Deux ateliers, respectivement le jeudi et le vendredi, portaient sur la gestion des causes civiles et les auditions simplifiées. Le juge Rob Jackson, juge administratif en droit civil de la cour provinciale de la Saskatchewan, a agi comme présentateur lors des deux ateliers, dont le but était de nous faire connaître ce qu'il a qualifié de manière « d'améliorer les moyens et les procédures ».

Le premier atelier était coanimé par la juge Nancy Phillips, juge en chef adjointe de la cour provinciale de la Colombie-Britannique, à Vancouver. La juge Phillips a souligné que les réformes en droit civil ont commencé au milieu des années '90. Un premier projet pilote à la Cour des petites créances de Robson Square et un deuxième projet à Richmond sont en place depuis 2007.

En Colombie-Britannique, le montant maximal des recours présentés devant la division des petites créances est de 25 000\$. La juge Phillips nous a présenté trois contextes où la méthode de résolution alternative de conflits est utilisée, à savoir :

1. Dans le cas de dettes de type institutionnelles qui sont très simples à résoudre;
2. Lors des auditions simplifiées, pour les requêtes de moins de 5 000 \$; et
3. Lors de la médiation obligatoire, pour toutes les autres causes.

La présentation de la juge Phillips portait sur le deuxième contexte, soit les auditions simplifiées. À Robson Square, les auditions ont lieu tous les mercredis soirs. À Richmond, les causes sont entendues durant les heures régulières. Un maximum d'une heure est assigné à chaque dossier et les médiateurs traitent quatre dossiers par soir. À son avis, la principale différence entre ce type d'auditions et celles qui se déroulent devant la cour des petites créances régulière est qu'elles se déroulent devant des médiateurs expérimentés ayant le statut de juges de paix au sens de la *Loi*.

Les médiateurs sont des avocats expérimentés pratiquant principalement en droit civil. Les participants à l'atelier ont pu visionner une vidéo présentant une audition simulée. Avant l'audition, chaque partie doit remplir un formulaire de déclaration préliminaire qui résume la requête. Le formulaire renferme quatre éléments :

1. Une description des faits;
2. Un calcul des sommes réclamées;
3. Les documents que chaque partie veut présenter au procès; et
4. Une liste des témoins et un résumé du témoignage attendu de chacun d'eux.

Le recrutement, la formation et la supervision des adjudicateurs ainsi que le lieu des auditions font partie des débats éventuels qui nécessiteront d'autres discussions.

Le deuxième atelier, présenté par le juge Jackson, a permis aux participants d'assister à un procès simulé présidé par M. Frank Borowicz, c.r. C.A., un avocat local, qui a agi comme l'un des adjudicateurs. M. Borowicz a simulé un procès pour congédiement injustifié.

Le juge Jackson jouait le rôle de l'avocat du plaignant. Ce dernier était joué par le juge Brent Klause également de la Saskatchewan. Le défendeur était représenté par la juge Donna Scott de Saskatoon et elle avait sa harde de témoins: le juge Don Higa, la juge Laura Burt et la juge Mary McCorquodale, tous de l'Alberta.

Le recrutement, la formation et la supervision des adjudicateurs ainsi que le lieu des auditions font partie des débats éventuels qui nécessiteront d'autres discussions.

Le scénario était intéressant et suivait dans les grandes lignes l'enseignement transmis la veille. Tous les témoins, y compris les parties, ont été assermentés au début du procès et ont été interrogés de temps à autre par M. Borowicz afin d'obtenir des précisions au fur et à mesure que la preuve était présentée. M. Borowicz a utilisé une approche unique en tentant, au milieu du procès, d'arriver à un règlement entre les parties, leur demandant quelle était leur position en vue d'un compromis. Si aucun règlement n'est possible à cette étape, alors le procès se poursuit, comme ce fut le cas ici. Une autre approche inusitée a été cette tentative de faire participer l'audience. Son but était de l'impliquer en lui demandant, au moment d'essayer d'arriver à une entente, ce que les parties devraient examiner. Avoir recours à « la personne raisonnable, éduquée, mais non spécialisée » pour tenter de déloger les parties de leur position peut s'avérer souvent efficace lorsque des gens assistent au procès, bien que cela n'ait pas fonctionné dans le cas présent.

M. Borowicz a ensuite répondu aux questions des participants. Pour sa part, M. Jackson a demandé si à notre avis, ce type de scénario pouvait fonctionner dans nos juridictions respectives.

Ce fut dans l'ensemble une expérience profitable et la présentation du modèle de la Colombie-Britannique, destinée à stimuler dans l'esprit des participants des idées pour l'adoption d'une approche similaire, a atteint son but.

CHILD PROTECTION CONFERENCES



Judge Pat Koskie
Saskatchewan

Judge Pat Koskie
Saskatchewan

I was lucky enough to attend the sessions on Child Protection Conferences, presented by Justice Stan Sherr of the Ontario Court of Justice and Judge Jacques Nadeau of the Cour du Québec. Both presenters were knowledgeable, enthusiastic and engaging on this topic.

The first session began with a brief overview of their respective Courts and approaches. It was clear in each jurisdiction they have dedicated Courts and Judges for Child Protection and Youth cases.

In Justice Sherr's Court, there are six Judges who only specialize in family law; obviously they are successful, with less than 1% of all cases going to trial. One Judge is assigned for each case and that Judge deals with all the issues of that case which results in closely monitored expectations for all the participants including what the Government will do to assist the parties and what the parties must do to assist themselves. The goal is to stop the file from drifting for reasons of late disclosure or lack of preparation on the part of any of the parties or their representatives. The philosophy is that each Court appearance must be meaningful and move the file in some direction. The child is appointed an advocate to attend at these pre trial conferences.

Several practical tips were given involving modeling the behaviour you expect, with the use of tone and demeanour to set a good environment to work out the issues at the Pre Trial Conference. It is important to keep people grounded in reality and to clearly lay out what the expectations are for each party including who pays for programming and how and when it is to be completed.

Justice Sherr gave examples of many mediation techniques, such as active listening, echoing and reframing, to keep the parties' attention on their **interests**, namely their children and not their positions, to move the process along. Access is the key to settling these cases and the prime motivator for the behaviour you are seeking from the parties. It should not be an all or nothing proposition. Parents succeed in these cases one hour at a time

so keeping their options and our approaches flexible is important but always within a prescribed time frame. The graduation of time and location coincide with appropriate positive actions of the parties. This process builds trust between the Government and the parents who may have an ongoing relationship for some time.

Judge Nadeau told us about the dedicated Youth Court in Montreal where 20 Judges specialize in Youth Court. The Court House itself has circular rooms and artwork and retreat areas to assist youth in feeling more comfortable in the Court surroundings.

Both Ontario and Quebec have graduated limitation periods with the time increasing as you get older.

In Quebec, a legal representative is appointed for each youth and the Court explains the measures being considered and attempts to get a "buy in" from the youth. Ninety percent of all judgments are given orally and a written decision must be given within 60 days. The same Judge usually deals with the same youth in the event the youth goes off the rails but the Judge is not exclusively assigned to the child. Pre-trial conferences are optional and minutes are put together by the parties and the Judge reviews it and signs off on the confidential agreement. The Judge does not draft the agreement.

Judge Nadeau is a proponent of **how you treat the people in front of you will always be remembered** and encouraged us to treat everyone with **empathy, compassion and respect**.

Both Ontario and Quebec have graduated limitation periods with the time increasing as you get older. A brief overview from the audience indicated a wide variance in limitation periods and legal frameworks for each province.

The second session on Child Protection Conferences was a role playing exercise. I thought the acting was surprisingly **good**. It took many participants back to law school with the challenging fact scenario. The presenters continued to emphasize being positive with participants, making deadlines count and not allowing the file to drift.

Overall, I certainly came away with a renewed enthusiasm and several ideas to implement in my own Courtroom. Time flew by, so apparently I was having fun and I am sure all participants would agree with that assessment. Thanks again to Judges Sherr and Nadeau for their excellent presentations.

LES CONFÉRENCES RELATIVES À LA PROTECTION DES ENFANTS

J'ai eu la chance d'assister aux ateliers sur les conférences relatives à la protection des enfants animés par le juge Stan Sherr de la cour supérieure de justice de l'Ontario et le juge Jacques Nadeau de la cour du Québec. Les deux animateurs étaient bien informés, enthousiastes et captivants.

Le premier atelier a débuté par une courte présentation de leurs cours respectives et de l'approche développée par chacune d'elle. Chacune de ces juridictions possède des tribunaux et des juges spécialisés dans les causes relatives à la protection de la jeunesse et aux jeunes contrevenants.

Dans la juridiction du juge Sherr, six juges se spécialisent en droit de la famille; leur succès est évident puisque seulement 1% des causes se rend à procès. Un juge est assigné à chaque cause et traite l'ensemble des questions qu'elle soulève, ce qui se traduit par un suivi très serré au niveau des attentes, que ce soit face au gouvernement et ce qu'il est prêt à faire pour aider les parties, ou face aux parties elles-mêmes et ce qu'elles doivent faire pour s'aider. Le but est d'éviter que le dossier ne dérive pour cause de divulgation tardive ou par manque de préparation de l'une ou l'autre des parties ou de son représentant. La philosophie est que chaque présence devant la Cour doit être significative et faire avancer le dossier. L'enfant se voit assigner un avocat pour participer à ces conférences d'avant procès.

Les animateurs ont prodigué plusieurs conseils pratiques notamment sur le modèle du comportement à adopter, le ton et le maintien à observer, afin de créer un environnement adéquat lors de la conférence d'avant procès. Il est important de bien ancrer les gens dans la réalité et de bien définir les attentes de chacun y compris préciser qui paiera pour le programme et quand et comment il sera complété.

Le juge Sherr a donné des exemples de techniques de médiation, comme pratiquer l'écoute active, répéter et reformuler, afin d'orienter l'attention des parties sur leurs **intérêts**, c'est-à-dire leurs enfants et non leurs positions, afin de faire avancer le processus. L'ouverture est la clé pour régler ces causes et la principale motivation des parties à qui l'on demande d'adopter un nouveau comportement. Le modèle proposé ne doit pas être du type tout ou rien. Les parents réussissent une heure à la fois dans ces situations, il est donc important de garder leurs options et nos approches flexibles, mais toujours dans les délais impartis. Des gestes positifs concrets de la part des parties influencent le choix du lieu et l'échéancier. Ce processus permet de bâtir une confiance mutuelle entre le gouvernement et les parents qui seront en relation pour une période donnée.

Le juge Nadeau nous a présenté la chambre de la jeunesse de Montréal, où siègent 20 juges spécialisés dans les causes relatives aux enfants et aux jeunes contrevenants. Le palais de justice abrite des salles circulaires, des œuvres d'art et des endroits pour se retirer afin d'aider les jeunes à se sentir plus confortables dans cet environnement.

Au Québec, un avocat est assigné à chaque jeune. La cour explique les mesures envisagées et incite ce dernier à les adopter. Quatre-vingt-dix pour cent des décisions sont prononcées séance tenante et les jugements écrits doivent être rendus à l'intérieur d'un délai de 60 jours. En général, le même juge est désigné si le jeune a de nouveaux problèmes, mais un juge n'est pas exclusivement assigné à un jeune. Les conférences d'avant procès sont facultatives. Les procès-verbaux sont rédigés par les parties, le juge les révise et entérine l'entente de confidentialité. Le juge ne rédige pas l'entente. Le juge Nadeau nous invite à nous rappeler que **la manière de traiter les gens reste imprégnée dans la mémoire** et nous encourage à traiter tout le monde avec **empathie, compassion et respect**.

Le Québec et l'Ontario ont toutes deux des périodes de restrictions échelonnées où la durée augmente selon l'âge.

Le Québec et l'Ontario ont toutes deux des périodes de restrictions échelonnées où la durée augmente selon l'âge. Un bref survol dans l'auditoire a permis de constater des différences appréciables dans les périodes de restrictions et les cadres juridiques en place dans chaque province.

Le deuxième atelier proposait un jeu de rôles. Le jeu des acteurs était à mon avis, d'un niveau très élevé. Le scénario factuel stimulant a rappelé à plusieurs participants les belles heures de la faculté de droit. Les animateurs ont réitéré qu'il faut être positif avec les participants, respecter les délais et ne pas permettre que le dossier s'éternise.

Dans l'ensemble, je repars avec un enthousiasme renouvelé et plusieurs idées à mettre en œuvre dans ma propre salle d'audience. Le temps est passé très vite, j'ai eu beaucoup de plaisir et je suis certain que tous les autres participants également. Merci encore aux juges Sherr et Nadeau pour leurs excellentes présentations.

BEST PRACTICES: RESTORATIVE JUSTICE



Judge Karl Bazin
Saskatchewan

Judge Karl Bazin
Saskatchewan

This panel was comprised of Professor Michaela Keet of the University of Saskatchewan, Judge Karen Ruddy of The Yukon and Judge Tomas Gove from Vancouver. Each panelist spoke from their personal experiences in restorative justice, and gave examples of what they have been doing in their court rooms to implement aspects of restorative justice.

The panel identified the following four principles that are seen as best practices in problem solving courts:

- (1) Finding the right participants: assessing offenders and determining victim involvement;
- (2) Keeping people engaged – communication skills;
- (3) Constructing effective resolutions; and
- (4) Staying responsive and creative.

Judge Ruddy said she deals with the first principle by ensuring the group is defined as offence specific. In all situations there has to be clearly defined guidelines as to who is eligible and who is not.



Judge Gove, along with Judge Ruddy, outlined the assessment process in their courts. Not all offenders qualify for the programs offered in the specialized courts. The goal is to ensure that the offender has a legitimate motive to participate in the specialized process as opposed to simply wanting a less harsh sentence. In both courts the parties go through a suitability assessment. In the Yukon this is conducted by a probation officer.

The discussion on how you involve the victims in the process was led by Judge Gove. The Vancouver Community Court, in which he sits, has two full time victim service workers on site. These people are not involved with the offender, but are there to represent and assist the victims. Particularly in domestic violence situations they assist in ensuring that the court is aware of the victim's position and it is not misrepresented by the offender, i.e. reconciliation.

The panel indicated that the key to having meaningful victim involvement is to have a variety of avenues that the victims may participate through.

As to the third principle, judges need to seek and welcome input when given. Good communication skills go a long way to obtaining input from participants, including offenders.

It comes as no surprise to sitting judges that they set the tone of the court. The judge's voice level, facial expressions, and demeanor all effect how participants will interact with the court. One should be mindful that most people feel uncomfortable speaking in court. This applies to support parties that may be familiar with the judge and the process, such as probation officers, youth workers and victim services representatives. The courts' ability to ensure that all participants feel comfortable to communicate to the judge enhances the end result.

Judge Gove shared that in his community court all staff are required to make a commitment to being respectful to all parties, so everyone is on the same page as to the demeanor of the court. He indicated that in an attempt to engage the parties the dais is on the same level as all parties. One could look at changing structural barriers and to set up the court room to encourage communication.

The third principle is constructing effective resolutions. The Vancouver Community Court involves many parties in attempting to reach a resolution, both interim and long term. An example was given, that in a domestic violence matter where the offender has a no contact order, if there is no discussion and assistance as to where the offender is going to go after leaving court, they will go home, as they have no place to go.

In short, the panel expressed the view that any sentence imposed has to be "doable", in the sense that the offender can reasonably comply with what is expected of them. There is no sense in imposing a fine when the offender has no income. Equally community service must be realistic, considering the capabilities of the offender.

Effective resolutions are made possible through the flow of information. One should ensure that all parties are kept informed. Group discussions with support parties assist the judge in being up to date on reviews. With the judge being fully informed it helps to develop a rapport with the offender so that they know there is a real interest in their long term benefit.

The fourth and final principle is to stay responsive and creative. Judge Ruddy pointed out that you are not going to get everything you want when you start up, but pay attention as to what is going on and be open to change. The panel stressed that you never stop learning and to be open to change in the process. The panel concluded with encouragement that successes will come in time.

LES PRATIQUES EXEMPLAIRES : LA JUSTICE RÉPARATRICE

Ce panel était composé de la professeure Michaela Keet de l'Université de la Saskatchewan, de la juge Karen Ruddy du Yukon et du juge Thomas Gove de Vancouver. Chaque panéliste a partagé ses expériences personnelles en matière de justice réparatrice et donné des exemples des modifications apportées à sa salle d'audience pour implanter certaines pratiques de justice réparatrice.

Le panel a identifié les quatre principes suivants comme étant les meilleures pratiques utilisées dans les tribunaux axés sur la résolution de problèmes;

1. Trouver les bons participants: évaluer les contrevenants et déterminer l'implication de la victime;
2. Maintenir la participation des gens; déployer des habiletés en communication;
3. Élaborer des solutions efficaces; et
4. Demeurer enthousiaste et créatif.

La juge Ruddy indique qu'elle aborde le premier principe en s'assurant que le groupe est défini selon une offense précise. Dans tous les cas, il doit y avoir un encadrement clairement défini pour déterminer qui est admissible et qui ne l'est pas.

Le juge Gove, de concert avec la juge Ruddy, a esquissé le processus d'évaluation mis en place dans leurs tribunaux. Ce ne sont pas tous les contrevenants qui se qualifient aux programmes offerts par les tribunaux spécialisés. L'objectif est de s'assurer que le contrevenant a un motif légitime de participer au processus, autre que simplement vouloir une sentence moins sévère. Dans les deux tribunaux, les parties passent par un processus d'évaluation. Au Yukon, ce processus est mené par un agent de probation.

Le débat sur l'implication des victimes au processus a été mené par le juge Gove. La cour communautaire de Vancouver, où il siège, a sur place deux intervenants à plein temps au service des victimes. Ces intervenants ne sont pas impliqués avec les contrevenants, mais sont là pour représenter et aider les victimes. Particulièrement dans les cas de violence familiale, ils s'assurent que la cour est consciente de la position de la victime et que le contrevenant ne l'a pas faussement représentée (par ex. au sujet de la réconciliation).

Le panel ajoute que la clé de l'implication significative de la victime est de lui proposer plusieurs avenues de participation.

Le deuxième principe exige que le juge recherche et reçoive bien les renseignements au moment où ils sont fournis. De bonnes habiletés en communication favorisent grandement l'obtention de renseignements de la part des participants, y compris des contrevenants.

Il n'est pas du tout surprenant pour les juges de réaliser qu'ils sont responsables de l'ambiance qui prévaut dans la salle d'audience. Le ton de voix du juge, son expression et son comportement affectent la manière dont les participants vont interagir avec la cour. On doit garder en mémoire que la plupart des gens se sentent inconfortables de parler devant la cour. Cela est vrai également pour ceux qui assistent les parties et qui peuvent être familiers avec le juge et le processus, comme les agents de probation, les intervenants auprès des jeunes et des victimes. L'habileté du tribunal à s'assurer que tous les participants se sentent à l'aise pour communiquer avec le juge améliore le résultat final.

Le juge Gove souligne que dans son tribunal communautaire tout le personnel doit prendre l'engagement d'être respectueux envers toutes les parties de sorte que tous sont au diapason en ce qui concerne le comportement devant la cour. Il indique que dans un effort de rejoindre les parties, l'estrade est au même niveau que ces dernières. Nous pouvons modifier les barrières structurales et agencer nos salles d'audience pour encourager la communication.

Le troisième principe vise à élaborer des solutions efficaces. Le tribunal communautaire de Vancouver tend à impliquer différents intervenants dans la recherche d'une solution à court et à long terme. À titre d'exemple, dans une cause de violence conjugale dans laquelle le contrevenant est soumis à une ordonnance de ne pas entrer en contact avec la victime, s'il n'y a pas de discussion et d'aide pour déterminer où le contrevenant ira après avoir quitté le tribunal, il retournera à la maison, puisqu'il n'a pas d'autre endroit où aller.

Sommairement, le panel reconnaît que toute sentence doit être « réalisable » en ce sens que le contrevenant puisse raisonnablement se conformer à ce qu'on attend de lui. Il est inutile d'imposer une amende quand le contrevenant n'a pas de revenu. Les services communautaires doivent également être réalistes par rapport aux capacités du contrevenant.

Les solutions efficaces sont possibles si l'information est bien transmise. On doit s'assurer que toutes les parties demeurent informées. Les discussions de groupe avec les intervenants aident le juge à être bien renseigné. Étant bien informé, il peut établir un contact avec le contrevenant afin de lui faire savoir le réel intérêt qu'il lui manifeste.

Le quatrième et dernier principe est de demeurer enthousiaste et créatif. La juge Ruddy a indiqué qu'il ne fallait pas s'attendre à tout obtenir dès le début, mais demeurer attentif à ce qui se passe et être ouvert au changement. Le panel a souligné qu'on ne cesse jamais d'apprendre et qu'on doit demeurer positifs et créatifs face aux changements dans le processus. Le panel a terminé sur une note d'optimisme selon laquelle les succès viennent avec le temps.

APPLYING PROBLEM-SOLVING TECHNIQUES IN ALL COURTS



Judge Jim Plemel
Saskatchewan

Judge Jim Plemel
Saskatchewan

“Judges in all courtrooms have daily opportunities to engage in problem-solving activities, and many judges in many courtrooms do.” [Problem-Solving in Canada’s Courtrooms; A Guide to Therapeutic Justice, page 21] This point was well demonstrated by the judges on this panel who sit in vastly different areas of Canada.

Moderator Judge Jacques Nadeau of the Cour du Québec in Montreal began by referring to the paradigm shift which is occurring across Canada from our most urban to our most remote communities. The shift from a “dominating view of retributive justice to one of restorative justice” no matter where we sit and no matter what our area of law was demonstrated by the presenters. Justice Stanley Sherr and Judge Gerald Morin described their courts and gave concrete examples of restorative justice practices they use.



Justice Sherr presides in a specialized family and child protection court in Toronto. In the past year he and five colleagues have dealt with over 5,000 cases. Their success at the case management level resulted in only about one percent of cases going to trial.

Judge Morin was raised in the small Cree community of Cumberland House, Saskatchewan. After his appointment to the bench in 2001, he developed and has delivered the Cree Court in remote communities in Northern Saskatchewan. Most of those appearing before him are charged under the *Youth Criminal Justice Act*, the *Criminal Code* or under provincial legislation.

Despite the differences in their courts as well as obvious geographical, social and cultural differences, a common theme emerged in their presentations, namely the benefit of clear, direct and respectful communication with the litigant.

Judge Morin emphasized using the tools we are given. One of his gifts is his ability to communicate in Cree. He often asks permission of the lawyers to speak Cree directly to an accused. He gave examples of the messages he gives to offenders in their own language. He also follows the progress of some probationers he has sentenced by meeting with them and their probation officers when he is on court circuit in their communities.

In another example Judge Morin pointed out how important a driver’s licence is to a person on a reserve who may have to travel long distances to shop for groceries or go to work. Instead of imposing a routine sentence on a party charged with operating while suspended, he will adjourn for months if necessary, to give the offender the opportunity to obtain his licence. Once he gets it, the Crown may reduce or withdraw the charge. The outcome is positive for all.

Judge Morin seeks to impart his own respect for the law to those who appear before him in the way he communicates with them.

Similarly Justice Sherr stated that when dealing with child protection issues in a therapeutic manner he strives to give reasoned decisions which are clear to the parents and sound in law.

If not dealt with correctly, many cases where there is a realistic chance of success will result, instead, in children being made wards of the Crown. Communication by an understanding judge is crucial.

Justice Sherr used the example of an immigrant mother who leaves a violent spousal relationship, who struggles with drug abuse and whose young children have been taken into temporary care because she left them unsupervised while she did cocaine. Using a therapeutic approach, Justice Sherr will tell the mother that leaving the children as she did was unacceptable. He will then switch gears and talk to her directly, mindful of using body language and a tone of voice which shows genuine interest and concern for her and her children. He will engage her in conversation in which they discuss how she got to this point in her life but also that she is a loving mother who wants what is best for her children. He will develop a case plan to deal with her issues and give dates for achieving certain goals such as drug counseling, drug free tests, domestic violence counseling or classes in English. He will keep her engaged by asking her what she feels she needs. He lets her know she will be working with agencies and she will be a part of a team. He has her return to court a number of times to make sure goals are being met. When she returns her successes are met with accolades and encouragement by him.

This panel did an admirable job of leaving their listeners with ideas to consider and adapt to use in their own courtrooms.

L'APPLICATION DES TECHNIQUES DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES DANS TOUS LES TRIBUNAUX

« **C**haque jour, dans toutes les salles d'audience, les juges ont l'occasion d'appliquer les techniques de résolution de problèmes, et chaque jour, plusieurs juges le font. » (*Problem-Solving in Canada's Courtrooms; A Guide To Therapeutic Justice*, page 21). Ce précepte, les juges de ce panel, siégeant dans diverses régions du Canada, en ont fait la démonstration.

Le président du panel, le juge Jacques Nadeau de la cour du Québec à Montréal, a débuté en faisant référence au changement radical qui s'opère au Canada depuis nos régions les plus urbaines jusqu'aux communautés les plus éloignées. La transition d'une « approche clairement dominante d'une justice de châtimement vers une justice réparatrice » est effective selon les orateurs, quelque soit le lieu où nous siégeons et quel que soit notre domaine du droit. Le juge Stanley Sherr et le juge Gerald Morin ont présenté leurs tribunaux respectifs et donné des exemples concrets d'application de techniques de justice réparatrice.

Par sa façon de communiquer, le juge Morin tente de transmettre son respect de la loi à ceux qui comparaissent devant lui.

Le juge Sherr siège dans un tribunal spécialisé en matière familiale et en protection de la jeunesse à Toronto. Au cours de la dernière année, lui et cinq de ses collègues ont traité plus de 5 000 dossiers. Leur succès, en matière de gestion de causes, a fait en sorte qu'environ un pour cent seulement des causes se sont rendues jusqu'au procès.

Le juge Morin a grandi dans la petite communauté Cri de Cumberland House en Saskatchewan. Après avoir été nommé juge en 2001, il a créé et implanté le tribunal Cri dans les régions éloignées du Nord de la Saskatchewan. La plupart des individus qui comparaissent devant lui sont accusés d'infractions en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, du *Code criminel* ou d'une loi provinciale.

Malgré les différences que présentent leurs tribunaux respectifs, auxquelles s'ajoutent les différences géographiques, sociales et culturelles, un dénominateur commun rallie leurs présentations: les avantages d'une communication claire, directe et respectueuse avec les parties.

Le juge Morin nous encourage à utiliser les outils à notre disposition. Un de ses atouts est de pouvoir communiquer dans la langue Cri. Il demande souvent la permission aux avocats de s'adresser directement à l'accusé en Cri et a fait part des messages qu'il donne aux contrevenants dans leur propre langue. Il suit également le progrès de certains individus en probation qu'il a autrefois condamnés, en les rencontrant en compagnie de leur agent de probation quand la cour de circuit l'amène dans leur communauté.

Dans un autre exemple, le juge Morin souligne l'importance d'avoir un permis de conduire dans une réserve où il faut faire de grandes distances pour aller à l'épicerie ou au travail. Au lieu d'imposer une sentence de routine à un individu accusé d'avoir conduit alors que son permis était suspendu, il ajourne pour des mois si nécessaire, afin de permettre à l'individu de retrouver son permis. Après l'avoir obtenu, la couronne peut réduire ou retirer l'accusation. Le résultat est bénéfique pour tous.

Par sa façon de communiquer, le juge Morin tente de transmettre son respect de la loi à ceux qui comparaissent devant lui.

De la même manière, le juge Sherr soumet qu'en abordant les questions de protection de la jeunesse d'une manière thérapeutique, il tente de rendre des décisions qui sont claires pour les parents et conformes en droit. Une mauvaise approche peut faire en sorte que des causes où il y a une chance réaliste de succès auront pour résultat que des jeunes deviennent des pupilles de l'État. La communication par un juge compréhensif est cruciale.

Le juge Sherr a utilisé l'exemple d'une mère immigrante qui quitte une relation violente, qui a des problèmes de toxicomanie et dont les enfants ont été pris en charge temporairement parce qu'elle les a laissés sans surveillance pendant qu'elle prenait de la cocaïne. Favorisant une approche thérapeutique, le juge Sherr dira à la mère que laisser les enfants sans surveillance comme elle l'a fait est inacceptable. Il changera ensuite son approche et lui parlera directement, conscient de faire usage d'un langage corporel et d'un ton de voix qui montrent un réel intérêt et une réelle préoccupation pour elle et ses enfants. Il engagera une conversation avec elle où ils discuteront de quelle manière elle en est arrivée là, mais aussi qu'elle est une mère aimante qui veut ce qu'il y a de mieux pour ses enfants. Il développera un plan pour traiter ses problèmes et fixera des dates pour atteindre certains objectifs précis concernant l'utilisation de services de consultation en toxicomanie, l'obtention de tests de dépistage négatifs, le recours aux services de consultation pour la violence familiale ou l'apprentissage de l'anglais. Il retiendra son intérêt en lui demandant ce dont elle croit avoir besoin. Il lui indique qu'elle travaillera avec des organismes et qu'elle fera partie d'une équipe. Il fera en sorte qu'elle revienne plusieurs fois devant le tribunal pour s'assurer que les objectifs sont atteints. Quand elle revient, ses succès sont soulignés par des accolades et des encouragements de sa part.

Ce panel a fait un travail remarquable, insufflant aux participants des modèles à prendre en considération et à appliquer dans leurs tribunaux respectifs.

MENTAL HEALTH ISSUES



Judge Marylynn Beaton
Saskatchewan

Judge Marylynn Beaton
Saskatchewan

Professor Glen Luther and Judges Lison Asseraf and Mary Kate Harvey spoke of the many challenges of dealing with participants in the justice system who have mental health issues. Further, they made suggestions for changes to the system which would achieve a more effective result. As a result of the increasing numbers of offenders with mental health problems, a number of jurisdictions have established specialized courts to deal with these offenders.

There are two broad categories of mental health illness which affect those who come in contact with the criminal justice system. First, functional disorders are those which are traditionally recognized and which are generally outlined in the DSM-IV. An example of a functional disorder would be schizophrenia. A second category of mental illness involves cognitive impairments. These are less recognized and are not necessarily outlined in DSM-IV but, nevertheless, may affect the degree of responsibility of an offender. Examples of such impairments include fetal alcohol spectrum disorder and acquired brain injuries.



In order to meet the needs of offenders with mental health issues, a mental health court (programme d'accompagnement justice - Santé mentale) was established in the Municipal Court of Montreal in May of 2008. Since the Municipal Court has jurisdiction over summary offence criminal charges, police, lawyers and other justice participants can refer criminal matters for adjudication by the mental health court. The main objective of the mental health court is to offer adapted and integrated services to defendants with mental health issues as an alternative to imprisonment. The participation of a defendant is voluntary and a participant may opt out at any stage of the proceedings. The court includes a multi-disciplinary team of experts and counsellors who provide assessment, monitoring and referral services to a defendant, once his or her treatment plan is in place. A defendant has no legal requirement to follow a treatment plan, only a moral obligation to do so. Key elements of this

court include a non-adversarial approach with less formality. A successful completion of a treatment plan may mean that charges are withdrawn or a non-custodial sentence is imposed.

An accomplishment of this mental health court is an increased efficiency in identifying participants, thereby curbing the revolving door syndrome. Institutions and service providers collaborate to provide a targeted approach to dealing with offenders. Another advantage of this court is that mentally ill people get assistance much faster than they would in a conventional court. Such individuals will also receive services to deal with physical health, mental health, educational needs, housing needs and regaining identification documents. Members of the treatment team provide follow up and ensure that the defendants are following their treatment plan.

The mental health court in Montreal does face challenges. Training, locating human resources, record keeping, developing partnerships with clinics and outside resources are examples of such challenges. At times, the parties are expecting the judge to "rubber stamp" the treatment plan. Judges must ensure that the defendant understands the plan and that the treatment plan is appropriate. The judge cannot lose sight of the fact that he or she is the gatekeeper in this specialized court.

In order to deal with youth offenders with cognitive disabilities, Winnipeg has established the FASD Youth Justice Program. The main program goals are to assess youth involved with the criminal justice system that may suffer from Fetal Alcohol Syndrome Disorder or Alcohol Related Neuro-developmental Disorder (FASD/ARND), to make recommendations to the courts for appropriate dispositions, to build the capacity within the youth's family and community to provide supports and services, and to implement an intervention and reintegration plan with supports for the youth offender. FASD/ARND are lifetime disorders, that when unrecognized, can lead to social adaptive dysfunction, mental disorders and incarceration. Both of these disorders result from prenatal exposure to alcohol. The resulting central nervous system damage can cause cognitive and behavioural problems in individuals.

The FASD Youth Justice Program recognizes that offenders diagnosed with FASD or ARND require different communication strategies from the court. Judges are advised not to use figures of speech or euphemisms. Judges need to communicate with concrete words and avoid "why" questions. As individuals with FASD may not understand conditions of probation or release orders, conditions imposed on such an offender should be simple, concrete, and make sense to the individual offender.

LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE

Les nombreux défis auxquels est confronté le système de justice face aux personnes ayant des problèmes de santé mentale ont été le sujet de l'atelier animé par le professeur Glen Luther et les juges Lison Asseraf et Mary Kate Harvey. Les panélistes ont proposé des changements afin de rendre le système plus efficace. En raison du nombre croissant de contrevenants ayant des problèmes de santé mentale, plusieurs juridictions ont mis sur pied des tribunaux spécialisés pour ce type de contrevenant.

Il existe deux grandes catégories de troubles mentaux qui affectent ceux qui sont confrontés au système de justice criminelle. En premier lieu, les désordres fonctionnels traditionnellement reconnus et qui sont généralement décrits dans le DSM-IV¹. Un exemple de désordre fonctionnel est la schizophrénie. Une deuxième catégorie de troubles mentaux implique des troubles cognitifs. Ces derniers sont moins reconnus et ne sont pas nécessairement décrits dans le DSM-IV, mais peuvent toutefois affecter le niveau de responsabilité d'un contrevenant. Deux exemples de ces troubles mentaux : le syndrome d'alcoolisme fœtale et les traumatismes crâniens.

Afin de répondre aux besoins des contrevenants souffrant de troubles mentaux, un tribunal de la santé mentale (appelé programme d'accompagnement justice santé mentale) a été mis sur pied à la cour municipale de Montréal en mai 2008. Puisque cette cour a juridiction sur les infractions sommaires, la police, les avocats et les autres participants du système de justice peuvent référer des causes criminelles susceptible d'être entendues devant le tribunal de la santé mentale. L'objectif principal est d'offrir des services adaptés et intégrés aux contrevenants qui souffrent de problèmes de santé mentale comme alternative à l'emprisonnement. Le contrevenant participe de manière volontaire et peut se désister à toute étape des procédures. Le tribunal est composé d'une équipe multidisciplinaire composée d'experts et de conseillers qui évaluent, font le suivi et dirigent le contrevenant vers les services de référence, après avoir établi son programme de traitement. Le contrevenant n'a aucune obligation légale de suivre le plan de traitement, il a seulement une obligation morale de le faire. Les principales caractéristiques de ce tribunal sont une approche non-hostile et une réduction des formalités. Les accusations peuvent être retirées ou une peine avec sursis peut être imposée à la fin d'un traitement réussi.

L'une des réalisations du tribunal de la santé mentale est l'amélioration de l'efficacité à identifier les participants, réduisant ainsi le syndrome de la porte tournante. Les institutions et les intervenants collaborent pour développer une approche ciblée face au contrevenant. De plus, les personnes souffrant de problèmes de santé mentale reçoivent de l'aide beaucoup plus

rapidement que dans une cour régulière, ce qui s'avère un autre avantage. D'autres services, liés à la santé physique, la santé mentale, l'éducation, le logement et le recouvrement des papiers d'identité, sont également offerts aux personnes participant au programme. Les membres de l'équipe de traitement font le suivi et s'assurent que le contrevenant suit son plan de traitement.

Le tribunal de la santé mentale de Montréal fait face à plusieurs défis. La formation, la recherche de personnel, la tenue des dossiers, le développement de partenariats avec les cliniques et les ressources externes en sont quelques exemples. Parfois, les parties s'attendent à ce que le juge fasse preuve de complaisance au sujet du plan de traitement. Les juges doivent s'assurer que le contrevenant comprend le plan qui lui est présenté et que ce dernier est approprié. Le juge ne doit pas oublier qu'il est le dernier rempart dans ce tribunal spécialisé.

Pour traiter les jeunes contrevenants ayant des troubles cognitifs, Winnipeg a établi un programme pour les jeunes qui souffrent du syndrome d'alcoolisme fœtale. Les objectifs principaux du programme sont d'évaluer les jeunes aux prises avec le système de justice criminelle qui souffrent du syndrome d'alcoolisme fœtale ou de troubles neurologiques du développement liés à l'alcool (SAF/TNDLA), de faire des recommandations aux tribunaux pour prendre les décisions appropriées, de construire des liens avec la famille du jeune et la communauté afin d'offrir du soutien et des services et de mettre en place un plan d'intervention et de réintégration avec suivi, pour le jeune contrevenant. Le SAF et le TNDLA durent toute la vie et, lorsqu'ils ne sont pas reconnus, peuvent conduire à la dysfonction de l'adaptation sociale, aux troubles mentaux et à l'incarcération. Ces deux problèmes sont dus à la consommation d'alcool de la mère pendant la grossesse. Les dommages sur le système nerveux central peuvent entraîner des troubles cognitifs et de comportement chez les individus.

Le programme pour les jeunes qui souffrent du SAF reconnaît que les contrevenants ayant un diagnostic de SAF ou de TNDLA requièrent des stratégies de communication différentes. Les juges sont avisés de ne pas faire usage de figures de style ou d'euphémismes. Les juges doivent communiquer avec des mots bien concrets et éviter les « pourquoi ». Comme les personnes atteintes du SAF pourraient ne pas comprendre les conditions de probation ou les ordonnances de remise en liberté, les conditions imposées doivent être simples, concrètes et appropriées pour le jeune contrevenant.

¹ [NdLT] Le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (titre original : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) : manuel de référence utilisé internationalement sous l'abrégié DSM.

LOOKING TO THE FUTURE



Judge Ross Green
Saskatchewan

Judge Ross Green
Saskatchewan

The final session of this conference was entitled “Problem Solving Courts – Looking to the Future.” The panelists were Associate Chief Judge Clifford Toth of the Provincial Court of Saskatchewan (moderator), Judge Thomas Gove of the Provincial Court of British Columbia and Justice Kofi Barnes of the Ontario Court of Justice. Judge Toth sits in the Regina Drug Treatment Court. Judge Gove sits in the Downtown Community Court, located in the inner-city of Vancouver. Justice Barnes sits in the Youth Community Restoration Court in Toronto, and previously established the Durham Drug Treatment and Mental Health Court.

In looking forward to the establishment of other problem solving courts, the panelists discussed their personal experiences in setting up such a court, and what they viewed to be the benefits and challenges in such an approach. While recognizing that all judges in all courts exercise processes that can be considered problem solving in nature, all three judges spoke of their personal satisfaction in having been part of bringing into existence the problem solving court in which they now sit.

In looking forward to the establishment of other problem solving courts, the panelists discussed their personal experiences in setting up such a court, and what they viewed to be the benefits and challenges in such an approach.

Judge Toth spoke of the difficulty all judges face in sending needy people, such as drug addicts, to jail, and urged for a consideration of an alternate approach such as the one he has been part of in Regina.

Judge Gove spoke of his personal excitement and satisfaction in setting up a problem solving court, and, in particular, in being able to help people to make significant changes to their lives. He spoke of a man who, with an acquired brain injury, who had frequently been before his court but, after being dealt with by the Community Court, and after being helped by the court staff to find a new place to live and to change his behavior, actually came back to the Community Court to observe and volunteer to be a court “runner” in assisting the judge and staff.

Justice Barnes said he has found his involvement in the problem solving courts to be personally empowering, as such an experience allows a judge to deal with his or her own issues, in large part by providing the opportunity for that judge to witness the resiliency of the human spirit as people are given the chance to turn their lives around.

Justice Barnes spoke of the challenges of setting up a new problem solving court with no separate funding earmarked for the project. He said it is vital to foster a co-operative environment with your colleagues and as well the professionals working within the justice and health systems. He said it is essential to create the court in the least disruptive way possible, convincing the support professionals that their workload will not be increased and that the therapeutic approach will not lead to net widening (a duplication of services).

Judge Toth said establishment of such a court should be done in conjunction with administrative judges of the court, and that the size of the community involved may determine the number of pilot projects that are viable. He also said creating such a court requires a judge to educate himself or herself, and in so doing to move out of their usual comfort zone.

As a sign of public acceptance of the role of problem solving courts, Judge Toth noted that the ruling party in Newfoundland in 2011 included in its election platform a promise to establish a drug treatment court in that province.

The session concluded with a video describing the experience of a participant in the Ottawa Drug Treatment Court. That participant (Joe) described what he believed to be benefits of his participation in the Drug Court. These were providing: (1) structure to him (such as coordinating a place for him to stay and other supports to stabilize his life); (2) accountability for him, as he genuinely felt he was able to be accountable for his mistakes in a way that would help him stay away from drugs in the future; (3) a sense of collaboration, as he no longer felt he was at anyone’s mercy (rather, he felt he was at his own mercy); and (4) the joy of graduating from the program and succeeding at something. In total he said his participation in drug court was a far different one from his previous experiences in court. He said the Drug Court had saved his life, as he was sure that his crack cocaine habit, which required him to steal \$500 to \$1,000 a day, most certainly had him on a fatal path.

Programs which are relevant to the topics of restorative justice and problem solving courts can be found through the NJI web site (www.nji-inm.ca) under the heading “Upcoming Programs.” A further resource that is highly relevant to this discussion is the Canadian Association of Drug Treatment Court Professionals, which Justice Barnes is the current president of (see www.cadtc.org).

COUP D'OEIL SUR L'AVENIR

Le dernier atelier de la conférence était intitulé « Les tribunaux axés sur la résolution de problèmes – Un coup d'oeil sur l'avenir ». Le panel était composé du juge en chef adjoint Clifford Toth de la cour provinciale de la Saskatchewan (président), du juge Thomas Gove de la cour provinciale de la Colombie-Britannique et du juge Kofi Barnes de la cour de justice de l'Ontario. Le juge Toth siège au tribunal de traitement de la toxicomanie de Regina, le juge Gove à la cour communautaire du centre-ville de Vancouver, située dans un quartier défavorisé, et le juge Barnes au tribunal de réintégration communautaire pour les jeunes de Toronto. Ce dernier a auparavant mis sur pied le tribunal de traitement de la toxicomanie et le tribunal de la santé mentale de Durham.

Devant la perspective d'instaurer d'autres tribunaux axés sur la résolution de problèmes, les panélistes ont relaté leurs expériences personnelles dans la création de tels tribunaux ainsi que les bénéfices et les défis d'une telle approche. Tout en reconnaissant que tous les juges dans tous les tribunaux utilisent des processus qui s'apparentent par leur nature à la résolution de problèmes, ces trois juges ont parlé de leur satisfaction personnelle d'avoir fait partie de la création de ces tribunaux.

Le juge Toth a parlé de la difficulté à laquelle tous les juges sont confrontés, à savoir imposer une peine d'emprisonnement à des personnes dans le besoin, tels les toxicomanes. Il a suggéré de prendre en considération une approche alternative, comme celle à laquelle il a participé à Regina.

Le juge Gove a parlé de son enthousiasme personnel et de sa satisfaction d'avoir contribué à la création d'un tribunal axé sur la résolution de problèmes et en particulier, d'être en mesure d'aider les gens à faire des changements importants dans leur vie. Il a parlé d'un homme qui, ayant subi un traumatisme crânien, s'était souvent retrouvé devant le tribunal. Après avoir comparu devant la cour communautaire et avoir reçu l'aide du personnel pour se trouver un nouveau logement et changer de comportement, il est revenu à la cour communautaire comme observateur et agir comme messenger de la cour pour aider le juge et le personnel.

Le juge Barnes pour sa part estime que son implication dans les tribunaux axés sur la résolution de problèmes s'est avérée comme une prise de conscience personnelle, une telle expérience permet au juge de confronter ses propres questionnements, en grande partie parce qu'elle donne la possibilité de constater la résilience de l'esprit l'humain lorsque les gens se voient accorder une chance de recommencer leur vie.

Le juge Barnes a parlé des défis d'instaurer un nouveau tribunal axé sur la résolution de problèmes sans que des fonds séparés soient alloués pour ce faire. Il indique qu'il est vital d'entretenir un environnement de coopération avec vos collègues et les autres

professionnels de la justice et de la santé. Il est essentiel de mettre sur pied le tribunal en créant le moins de perturbations possible, en convainquant les professionnels que leur charge de travail ne sera pas alourdie et que l'approche thérapeutique ne créera pas une duplication des services.

Devant la perspective d'instaurer d'autres tribunaux axés sur la résolution de problèmes, les panélistes ont relaté leurs expériences personnelles dans la création de tels tribunaux ainsi que les bénéfices et les défis d'une telle approche.

Le juge Toth souligne que la création d'un tel tribunal devrait se faire en collaboration avec les juges administratifs du tribunal et que la taille de la communauté impliquée devrait déterminer le nombre de projets pilotes viables. Il a aussi indiqué que la création d'un tel tribunal requiert que le juge innove et ce faisant, qu'il sorte de sa zone de confort.

Un signe que les tribunaux axés sur la résolution de problèmes jouissent maintenant d'une reconnaissance générale, le juge Toth note que le parti au pouvoir à Terre-Neuve en 2011 a inscrit dans sa plate-forme électorale la promesse d'établir un tribunal de traitement de la toxicomanie dans la province.

L'atelier s'est terminé par une vidéo qui décrit l'expérience d'un participant au tribunal de traitement de la toxicomanie à Ottawa. Le participant (Joe) y décrit les bienfaits de sa participation au tribunal, parmi lesquels s'inscrit le fait de retrouver: 1) un cadre de vie (avoir un endroit où habiter jumelé à d'autres éléments de stabilité dans sa vie); 2) le sens des responsabilités, puisqu'il se sent authentiquement responsable de ses erreurs, l'aidant ainsi à se tenir loin de la drogue; 3) un sens de la collaboration, parce qu'il ne se sent plus à la merci de quelqu'un d'autre (il sent plutôt qu'il est responsable de lui-même); et 4) le plaisir de terminer le programme et de réussir quelque chose. Pour résumer, il a souligné que sa participation au tribunal de traitement de la toxicomanie s'était avérée très différente de ses expériences passées avec les tribunaux. Il estime que le tribunal de traitement de la toxicomanie lui a sauvé la vie puisque sa dépendance à la cocaïne, qui l'amenait à voler de 500\$ à 1000\$ par jour, lui aurait éventuellement été fatale.

Les programmes pertinents en matière de justice réparatrice et des tribunaux axés sur la résolution de problèmes se trouvent sur le site Internet de l'INM (www.nji-inm.ca) sous les rubriques « Nouvelles et nouveautés de la programmation ». Une autre source très pertinente est *The Canadian Association of Drug Treatment Court Professionals*, dont le juge Barnes est actuellement le président (www.cadtc.org).

RÉGINA 2011





THOU SHALT BACKUP THY DATA

If a computer is going to be the tool you use to store your precious information, then it had better be reliable. Unfortunately, most computers still make use of moving parts (spinning discs or moving arms) that will break-down with use. We store much of our important information in digital form on our home computers but those computers are not guaranteed against breakdown and loss of information. Therefore, we must have a good backup system in place or risk the loss of valuable data.

I cannot tell you how often I have been approached by someone saying, "My computer just crashed." followed by the request "Can you help me get my data back?" Whenever I talk about data in this article I am referring to everything you would hate to lose from your computer including but certainly not limited to documents, letters, emails, calendar entries, photos, and music.

Sometimes I can get the data back, other times it is irretrievably lost. However, by following a few simple instructions, you can guarantee that none of your important data will ever be irretrievably lost.

You must backup your data! It is just that simple. You must backup your data. There, I said it again; because it is that important. It is so important that perhaps this should be the 11th global Commandment and the first Commandment of Computing. **Thou shalt backup thy data.** This is important because your computer will crash. That is a guarantee. The only unknown is when it will crash.

Backing up your data is nothing more than making a copy of it (think carbon copies only better because a backup is an exact copy in every respect).

Where do we start? You first need to know that a computer contains three types of digital material. First, there is the operating system itself which runs the computer. Most of us run some version of Windows, a few of us run Mac and there may even be a few who run Linux as their operating system.

After the operating system there is your data as mentioned above.

Finally there are the programs that allow you to access your data. Word, as a program, lets you look at, work with and change documents; a viewer program lets you look at pictures; a media program lets you listen to music or watch movies etc.

The operating system lets the computer run the programs and the programs give you access to your data.

The operating system and the programs are as important as your data but the difference is that they can be reinstalled

or replaced at any time whereas the data has to be kept; otherwise it is lost. Once lost the only way to retrieve data is to recreate it. Obviously it is impossible to recreate some things (e.g. photos) once they are lost.

So the first decision to be made is whether you will be doing a backup of the entire hard drive of your computer so that you can restore the operating system, programs and data or whether you will just be making a copy of your data. Computer programmers will almost always tell you just to backup the data.

Computer users will always tell computer programmers that they want the entire computer copied so that if there is a crash, the entire computer can be restored so that it looks like the computer never crashed.

Most forms of Windows operating systems ship with a built-in backup program so there is no software to buy; if you are running almost any version of Windows, you already have a backup program.

Next you have to know what equipment you need. The very first thing you need is a backup location; a device where you will store the backup. This can be floppy disks, USB flash drives (USB Keys), a USB pocket sized portable hard-drive, or another computer's hard drive (e.g. using your laptop and your desktop to store each other's backups, using computers on your home network to backup each other or cloud computing).

As the amount of data necessary to store documents, music, photos etc has grown, floppy disks have become too small to backup all the data on most computers (let alone the data, the operating system and the programs) and all but the larger USB Keys are also usually too small to do these full backups as well. ►

I recommend that you purchase a pocket sized 200 to 500 GB USB drive as I find these drives to be the best type of backup location. They have enough room for several backups (e.g. many backups of one computer or one backup of several computers) and they are portable for off-site storage. They start at about a hundred dollars but are worth their weight in gold as you will discover the first time you need your backup.



Judge Gary Cohen,
British Columbia

Juge Gary Cohen,
Colombie Britannique



LES DONNÉES VOUS SAUVEGARDEREZ...

Si l'ordinateur est l'outil que vous utilisez pour emmagasiner vos précieuses données, il faudrait vous assurer qu'il est fiable. Malheureusement, la plupart des ordinateurs contiennent encore des pièces mobiles (des disques ou des leviers) qui se briseront avec l'usage. Nous emmagasinons beaucoup de données importantes sous forme numérisée dans nos ordinateurs à la maison mais ces ordinateurs ne sont pas garantis contre les défaillances et la perte de données. En conséquence, il est essentiel d'utiliser un bon système de sauvegarde de données ou nous risquons de perdre ces informations.



Je ne peux vous dire combien de fois j'ai été approché par quelqu'un me disant « Mon ordinateur vient de tomber en panne » suivi de la demande « Pouvez-vous m'aider à récupérer mes données? ». Les données auxquelles je fais référence dans cette rubrique comprennent tout ce qui est emmagasiné dans votre ordinateur et que vous auriez horreur de perdre; les documents, les lettres, les courriels, l'agenda, les photos et la musique.

Parfois je peux récupérer les données et parfois elles sont irrémédiablement perdues. Cependant, en suivant quelques instructions simples, vous pouvez vous assurer que la perte de ces données ne sera jamais fatale.

Vous devez faire des sauvegardes! C'est aussi simple que cela. Vous devez faire des sauvegardes. Je le répète car c'est très important. C'est tellement important que cela devrait être le 11^{ème} commandement global et le premier commandement de l'informatique. **Les données vous sauvegarderez.** C'est important parce que votre ordinateur tombera en panne. C'est certain. La seule chose que vous ignorez c'est quand.

La sauvegarde de vos données consiste tout simplement à en faire une copie (c'est comme des copies carbone mais en mieux parce qu'une sauvegarde est une copie exacte à tout point de vue).

Quelle est la première étape? Vous devez d'abord savoir qu'un ordinateur contient trois types de données. En premier, il y a le système d'exploitation qui fait fonctionner l'ordinateur. La plupart d'entre nous utilisons une version du système d'exploitation de Windows, certains utilisent Mac OS et quelques uns peut-être, Linux.

Après le système d'exploitation, il y a les données dont j'ai fait mention auparavant.

Finalement, il y a les logiciels qui vous donnent accès à vos données. Word est un logiciel qui vous permet de visualiser vos documents, de les utiliser et d'y faire des changements; un logiciel de visionnement vous permet de voir vos photos; un programme média vous permet d'écouter de la musique ou voir des films, etc.

Le système d'exploitation permet à l'ordinateur d'utiliser les logiciels et les logiciels vous donnent accès à vos données.

Le système d'exploitation et les logiciels sont aussi importants que vos données à la différence qu'ils peuvent être réinstallés ou remplacés à tout moment alors que les données doivent être sauvegardées à défaut de quoi elles sont perdues. Le seul moyen alors de les retrouver est de les recréer. Évidemment, une fois perdues, il est impossible de recréer certaines données (ex. les photos).

La première décision à prendre est de choisir entre sauvegarder tout le disque dur de votre ordinateur pour pouvoir re-initialiser le système d'exploitation, les logiciels et les données, ou sauvegarder seulement vos données. Les programmeurs informatiques vous diront presque toujours de sauvegarder seulement vos données. Les utilisateurs diront toujours aux programmeurs qu'ils veulent une copie complète de leur disque dur pour qu'en cas de panne, tout l'ordinateur puisse être re-initialisé comme s'il n'y avait jamais eu de panne.

La plupart des ordinateurs qui utilisent le système d'exploitation Windows sont livrés avec un logiciel de sauvegarde et en conséquence il n'y a pas de logiciel à acheter; si vous utilisez une version de Windows, vous avez déjà un logiciel de sauvegarde.

Ensuite, vous devez choisir l'équipement dont vous aurez besoin. La toute première chose à déterminer est une cible pour la sauvegarde; un outil sur lequel vous ferez la sauvegarde. Vous pouvez utiliser des disquettes, une clé USB, un disque dur de poche de type USB ou le disque dur d'un autre ordinateur (en vous servant de votre portable pour les sauvegardes de votre ordinateur de bureau et vice versa, via un réseau domestique ou un nuage informatique).

La dimension des fichiers pour les documents, la musique, les photos etc. ayant beaucoup augmenté, les disquettes sont de trop faible capacité pour sauvegarder les données contenues dans la plupart des ordinateurs (sans compter le système d'exploitation et les logiciels) et la plupart des clés USB, à l'exception de celles de grande capacité, sont également insuffisantes pour faire des sauvegardes complètes.

Je vous recommande donc les disques durs USB de poche d'une capacité de 200 à 500 GB parce que je considère qu'il s'agit de l'outil idéal pour ce genre de sauvegarde. Ils peuvent emmagasiner plusieurs sauvegardes (plusieurs sauvegardes d'un ordinateur ou la sauvegarde de plusieurs ordinateurs) et peuvent être conservés ailleurs. Ils se vendent autour de cent dollars mais valent leur pesant d'or comme vous le constaterez quand vous aurez besoin d'utiliser une sauvegarde pour la première fois.

As mentioned above, you may use other computers on your home network to backup each other but they suffer the weakness that a fire in your home could take out all computers destroying all of your backups at the same time as destroying your originals. Cloud computing is the concept of renting space (or programs) through the internet so that a copy of your data is on the internet. For me this creates some privacy concerns so I won't use it but cloud computing is becoming very popular.

The next thing you need to know is that backup programs offer you two major backup options. They offer the option of backing up everything (a 'full' backup) or backing-up just those files that have changed since the last backup (an 'incremental' backup).

I prefer a backup schedule that creates a backup of everything on each home computer at least once every month and also does a daily backup of all files changed each day. You may choose to backup only data files rather than all files. In that case, you should backup every data file on each home computer at least once every month and you should also do a daily backup of all data files changed each day.

The full backup, the one done at least once every month, should be taken off-site. At least 2 or 3 redundant versions of your full backups should be kept at all times. In other words, don't erase a backup until you absolutely have to. Just keep filling your backup drive with full backup after full backup until the drive itself has no more space left; and then delete only the oldest backup to make room for a newer one (hence the suggestion that you buy a large USB drive capable of holding multiple backups).

My backup schedule is to do the full back up of my home computers on the 1st of each month and then bring my USB pocket hard drive (containing my full backups) to my chambers and leave it there for the month. In this way, no matter how catastrophic a loss that could occur at my home, I have a copy of all my home data at the office and that backup is no more than one month old. The worst that could happen would be that I could lose up to one month of data in a total loss catastrophe.

Losing one month of data would still be an issue so I make daily backups as well. The daily backups are saved on other computers within my home. I also automate the daily backups so that they happen overnight on their own with no intervention from me. You may however, choose to automate your computers to do their daily backups to USB keys overnight and bring those USB keys to work with you each day.

I use the 'full' backup setting in the backup program for the off-site backup and I use the 'incremental' backup setting (backup only files that have changed since the last backup) for the daily backups.

One last suggestion, even your backup is not guaranteed unless you test it. After making each full backup, you should pretend to lose a file (move it to a different location). You should then use your backup to restore that file to its original location just to ensure that the backup worked. Please do not avoid this step. It is just as important as doing the backup itself.

The data on our work computers, while those computers are connected to the work network, are backed-up daily by our IT department and the IT department's computers are backed-up weekly on Wednesday evenings. You do not normally need to backup any of your work data files so long as they are stored in the proper location. An exception to that is if you are using your work laptop while working at home on a judgment. Even then, so long as you are writing that judgment through your connection to work through Citrix, you still would not need to backup your work on that judgment as again our IT department will backup that file for you.

The next thing you need to know is that backup programs offer you two major backup options. They offer the option of backing up everything (a 'full' backup) or backing-up just those files that have changed since the last backup (an 'incremental' backup).

However, if you are not connected to the office network through Citrix and you are at home using your work laptop to work on a judgment, then I recommend that you send yourself a copy of the judgment by email to your work email account. This will act as a backup of your judgment in case the copy on your work laptop becomes unavailable through loss of the computer or damage to its hard drive. Alternatively, make copies of your work on a USB key as well as on your hard drive so that if one is lost the other is still available.

I have not given you specific instructions on how to run backup programs as I am limited on the amount of space I am given in each issue of the Journal and I have already exceeded my allotment. Suffice it to say that most kids over the age of 8 can help you get the Windows backup program running and it is fairly straight forward to use once running. If you have not been doing proper backups and you still cannot get your backup regime running, just let me or the editor know and, if enough of you express an interest, I will write a follow up article specifically describing the Windows backup programs and how to run them.

Tel que mentionné, vous pouvez utiliser un autre ordinateur sur votre réseau domestique pour faire des sauvegardes réciproques mais en cas d'incendie à la maison, tous les ordinateurs seront détruits ainsi que toutes les sauvegardes, ce qui constitue la faiblesse de cette approche. L'utilisation de nuages informatiques, dont le concept est de louer de l'espace (ou des logiciels) sur Internet, permet d'avoir une copie de vos données sur le Web. À mon avis, cela soulève certaines questions en matière de confidentialité et en conséquence, je n'en ferai pas usage même si le concept est de plus en plus populaire.

La prochaine étape est de savoir que les logiciels de sauvegarde offrent deux grandes options de sauvegarde. Vous pouvez tout sauvegarder (« sauvegarde complète ») ou seulement les données que vous avez modifiées depuis la dernière sauvegarde (« sauvegarde incrémentielle »).

La prochaine étape est de savoir que les logiciels de sauvegarde offrent deux grandes options de sauvegarde. Vous pouvez tout sauvegarder (« sauvegarde complète ») ou seulement les données que vous avez modifiées depuis la dernière sauvegarde (« sauvegarde incrémentielle »).

Je préfère programmer la sauvegarde de tout ce qu'il y a sur chaque ordinateur à la maison au moins une fois par mois et une sauvegarde journalière de toutes les données qui ont été modifiées. Vous pourriez choisir de ne sauvegarder que les fichiers de données plutôt que toutes les données. Dans ce cas, vous devriez sauvegarder tous les fichiers de données sur chaque ordinateur à la maison au moins une fois par mois et sauvegarder tous les fichiers de données modifiées à chaque jour.

La sauvegarde complète, celle qui se fait au moins une fois par mois, devrait être conservée ailleurs qu'à la maison. Il devrait y avoir 2 ou 3 copies redondantes de la sauvegarde complète en tout temps. En d'autres mots, n'effacez pas une sauvegarde à moins que cela ne soit vraiment nécessaire. Continuez d'ajouter sauvegarde après sauvegarde sur votre disque de sauvegarde jusqu'à ce qu'il manque d'espace et alors n'effacez que la plus ancienne (d'où la suggestion que vous devriez vous procurer un disque de poche USB de grande capacité afin de pouvoir emmagasiner plusieurs sauvegardes).

Une sauvegarde complète de mes ordinateurs de la maison est faite le premier de chaque mois et j'apporte le disque dur de poche USB (qui contient la sauvegarde complète) en chambre et le laisse là pour le mois. De cette manière, quelle que soit l'ampleur de la perte catastrophique à la maison, j'ai une copie de toutes mes données à mon bureau et ces données n'ont jamais plus de trente jours. Dans le pire cas, je pourrais perdre les données d'un mois dans un scénario de perte totale.

La perte d'un mois de données serait encore un problème alors je fais également des sauvegardes journalières. Les copies journalières sont conservées sur les autres ordinateurs de la maison. Les sauvegardes se font automatiquement la nuit sans que j'aie à intervenir. Vous pouvez cependant planifier les sauvegardes

journalières pour qu'elles se fassent sur des clés USB pendant la nuit et amener ces clés USB à votre travail chaque jour.

J'utilise l'option « sauvegarde complète » du logiciel de sauvegarde pour celle conservée ailleurs et l'option « sauvegarde incrémentielle » (sauvegarde seulement les fichiers qui ont été modifiés depuis la dernière sauvegarde) pour les sauvegardes journalières.

Une dernière suggestion, même votre copie de sauvegarde n'est pas garantie à moins que vous la testiez. Après chaque sauvegarde complète, simulez la perte d'un fichier (changez-le de répertoire). Utilisez ensuite votre sauvegarde pour récupérer ce fichier à sa position d'origine pour vérifier que le tout a bien fonctionné. S'il vous plait, ne passez pas outre cette étape. Elle est aussi importante que de faire la sauvegarde elle-même.

Les données sur vos ordinateurs de travail, pendant qu'ils sont raccordés au réseau, font l'objet d'une sauvegarde journalière par notre service informatique et les ordinateurs du service informatique font l'objet d'une sauvegarde hebdomadaire le mercredi soir. Vous n'avez pas normalement à faire des sauvegardes de vos fichiers de travail tant qu'ils sont enregistrés à l'endroit approprié. L'utilisation de votre ordinateur de travail pour rédiger une décision à la maison constitue une exception. Par contre, tant que vous utilisez votre connexion Citrix pour travailler à la maison, vous n'avez pas besoin de faire une sauvegarde parce que votre service informatique le fera pour vous.

Cependant, si vous n'êtes pas connecté à votre réseau du bureau via Citrix et que vous utilisez votre ordinateur de travail pour rédiger un jugement, je vous recommande alors de vous envoyer le fichier à votre adresse courriel du bureau. Cela servira de sauvegarde pour le cas où la copie sur votre ordinateur serait perdue soit par la perte de l'ordinateur ou une panne de son disque dur. Une alternative serait de faire une copie de votre fichier sur une clé USB et sur votre disque dur. Ainsi, si une copie est perdue l'autre demeure disponible.

Je ne vous ai donné d'explications sur la manière d'utiliser votre logiciel de sauvegarde parce que j'ai atteint la limite d'espace qui m'est alloué dans le Journal et que j'ai déjà dépassé mon quota. Il suffira d'avoir en mémoire que n'importe quel enfant de plus de 8 ans peut vous aider avec le logiciel de sauvegarde de Windows et qu'il est très facile d'utilisation. Si vos sauvegardes ne sont pas adéquates ou que vous avez de la difficulté à les programmer, prière de m'en informer, ou informez l'éditeur, et si vous en faites la demande, j'écrirai un deuxième volet à cet article pour décrire spécifiquement le logiciel de sauvegarde de Windows et la manière de l'opérer.

VISIT TO THE DRUG TREATMENT COURT IN REGINA

It was a dark and stormy night ... no, actually it was a beautiful day in Regina, however the subject matter was dark - drug addiction. One of the opening events of the 2011 CAPCJ Regina Conference was a tour of the Drug Treatment Court conducted by Saskatchewan Associate Chief Judge Clifford Toth.

The four storey inner city Provincial Court House on Regina's Smith Street was built in 1985; however the courtroom's wooden witness box, judge's dais and prisoner's wooden cage was reminiscent of 1885!

Regina's Drug Treatment Court had no similar historical trappings partly because it only commenced in 2006. This is a program of consensual deferred sentencing to help end the revolving door of drugs and crime. Both the offender (who is detained and facing lengthy incarceration) and the Crown consent to judicial interim release on strict conditions. The case is remanded in court, week by week with the participant attending a nearby Health District building, Monday to Friday for 12 to 18 months.

Drug Treatment Court may seem to be an unusual place for a poet, but Diane Buchanan was there and read some passages to us.

This Centre has an Executive Director, three addictions workers, a probation officer, a nurse and a social assistance worker. Many participants are First Nations or Metis so there is an Aboriginal culture component to the counseling. There is individual and group counseling with both drug treatment and drug testing. Judge Toth turned our tour over to several participants who had stayed after hours to show us around and answer our questions. There is a maximum of 30 participants in Regina's DTC and there are now at least a dozen Drug Treatment Courts across Canada.



Judge Leslie Grieve
Alberta

Judge Leslie Grieve
Alberta

When one realizes that the vast majority (some studies say 86%) of addicts start on drugs before their 18th birthday, one can see what an accomplishment it is for an addict to change their life. As Judge Toth said to us, "I am not there to lead, or push them along a healthy path, but to walk with them. It is powerful to see drug addicts become employed or be in school, often reunited with family, not committing crime, especially since they otherwise would never break the cycle of addiction." The DTC judge must both inspire and encourage the participants but be realistic and firm with sanctions for setbacks.

Drug Treatment Court may seem to be an unusual place for a poet, but Diane Buchanan was there and read some passages to us. One poem was titled "All Rise" which at first made us judges think of the call to order and sign of respect given to us when we enter the courtroom; however, the passage concluded "... For when one person arises out of drugs and crime, we all rise".

Many of us had heard of the work of Drug Treatment Courts but all had our eyes opened to the challenge of dealing with the drug addicted criminal thanks to this tour. We are grateful to Associate Chief Judge Toth, the Regina DTC staff, participants and poet Diane Buchanan.

VISITE AU TRIBUNAL DE TRAITEMENT DE LA TOXICOMANIE À REGINA

C'était une nuit sombre et orageuse... non, en fait c'était une magnifique journée à Regina, mais le sujet lui, était sombre: la dépendance aux drogues. Parmi les événements d'ouverture de la conférence 2011 de l'ACJCP à Regina il y avait une visite du Tribunal de traitement de la toxicomanie (TTT) en compagnie du juge en chef adjoint de la Saskatchewan, le juge Clifford Toth.

Le palais de justice qui abrite la cour provinciale est un édifice de quatre étages situé sur la rue Smith, construit en 1985. Toutefois, le banc des témoins en bois, l'estrade du juge et le box des accusés également en bois, nous rappellent plutôt 1885!

D'autre part, le Tribunal de traitement de la toxicomanie n'évoque quant à lui aucun souvenir historique, notamment parce qu'il n'a été créé qu'en 2006. Il gère un programme de sentence consensuelle avec sursis pour tenter de rompre le cycle de la consommation de drogues et de la récidive criminelle. Le contrevenant (qui est détenu et sujet à une incarcération prolongée) et le ministère public s'entendent sur une remise en liberté accompagnée de conditions strictes. La cause est reportée de semaine en semaine tandis que le participant se présente du lundi au vendredi au centre de santé du district, pour une période de 12 à 18 mois.

Le Tribunal de traitement de la toxicomanie peut sembler un endroit inusité pour rencontrer une poète, mais Diane Buchanan y était et nous a lu quelques passages.

Ce centre est composé d'un directeur exécutif, trois intervenants en toxicomanie, un officier de probation, une infirmière et un travailleur social. Plusieurs participants étant issus des Premières Nations ou Métis, les services offerts tiennent compte de la culture autochtone. Les participants peuvent bénéficier de soutien individuel ou de groupe comprenant le traitement de la toxicomanie et les tests de dépistage. Le juge Toth nous a présenté des participants qui sont restés après les heures régulières pour nous faire visiter et répondre à nos questions. Il y a un maximum de 30 participants au TTT de Regina et au moins une douzaine de tribunaux de traitement de la toxicomanie au pays.

Quand on réalise que la vaste majorité (certaines études parlent de 86%) des toxicomanes ont débuté leur consommation avant leur 18e anniversaire, on peut imaginer quel exploit un toxicomane doit accomplir pour changer de vie. Comme nous disait le juge Toth, « Je ne suis pas ici pour les diriger ou les pousser sur la voie de la santé, mais pour les accompagner. C'est impressionnant de voir des toxicomanes retourner sur le marché du travail ou à l'école, souvent réconciliés avec leurs familles, ne commettant plus d'infractions, surtout que sans ce programme, ils n'auraient jamais brisé le cycle de la dépendance. » Le juge du Tribunal de traitement de la toxicomanie doit à la fois inspirer et encourager les participants, mais doit demeurer réaliste et ferme au niveau des sanctions en cas de rechutes.

Le Tribunal de traitement de la toxicomanie peut sembler un endroit inusité pour rencontrer une poète, mais Diane Buchanan y était et nous a lu quelques passages. L'un des poèmes était intitulé « Tous debout », ce qui pour les juges a d'abord évoqué l'appel à l'ordre et le signe de respect que nous recevons à notre entrée dans la salle d'audience, mais le passage se terminait par « Quand une personne sort du cycle de la drogue et du crime, tous, nous grandissons. »

Plusieurs d'entre nous avaient entendu parler du Tribunal de traitement de la toxicomanie, mais nous sommes sortis de cette visite beaucoup mieux éclairés sur les défis liés au traitement des criminels toxicomanes. Nous en sommes reconnaissants au juge en chef adjoint Toth, au personnel du tribunal, aux participants et à la poète Diane Buchanan.

FRENCH JUDICIAL TERMINOLOGY TRAINING IN NEW BRUNSWICK

A national French training program for provincially appointed English-speaking judges has been established following the creation of a partnership between the Provincial Court of New Brunswick and Justice Canada.

This program is the result of initiatives taken by Chief Judge Les Jackson and by Judge Yvette Finn of New Brunswick in response to the Federal Commissioner of Judicial Affairs decision, in 2010, requiring provincially appointed judges to pay exorbitant registration fees for attendance at the federal language training program in Quebec.

In May 2011, 9 provincially appointed judges attended the first session which was designed to provide skills-based French legal terminology training to judges who preside over criminal matters, in French, in the Provincial Court.

Again this autumn from October 23rd to the 28th 13 provincially appointed judges from the Yukon, Alberta, Manitoba, Ontario, New Brunswick, Prince Edward Island and Nova Scotia participated in

another skilled-based legal terminology program created by the CCFJ (Centre Canadien de Français Juridique) of Winnipeg, in collaboration with CIAF (Centre International d'apprentissage du français) at the University of Moncton, campus of Shippigan, NB and the Provincial Court of New Brunswick.

A team of 4 lawyers (2 from Quebec, one from Ontario and the other from Manitoba) along with 2 judges (Camille Vautour from New Brunswick and Odette Perron from Quebec) instructed and assisted the participants in improving their use of French legal terminology in the courtroom.

In addition, evening dinners and activities enabled participants to enjoy local cuisine, to learn about Acadian culture and to solidify bonds of friendship. Truly an enriching experience, both on a professional and a personal level.

Translated by Pam Williams - Provincial Court of Nova Scotia



Judge Odette Perron
Québec

Juge Odette Perron
Québec



FORMATION LINGUISTIQUE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Un programme national de formation linguistique des juges de nomination provinciale a été mis sur pieds suite à un partenariat intervenu entre la Cour Provinciale du Nouveau-Brunswick et Justice Canada.

Cette entente découle des initiatives prises par le juge en chef Leslie Jackson et par la juge Yvette Finn du Nouveau-Brunswick suite à la décision du Commissaire à la Magistrature fédérale en 2010 de revoir la participation des juges de nomination provinciale au programme de formation linguistique.

Une première session en mai 2011 a été offerte à 13 juges anglophones visant d'abord la formation et ensuite le perfectionnement en français.

Cet automne, du 23 au 28 octobre, à nouveau 13 juges provenant du Yukon, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince Édouard et de la Nouvelle-Écosse ont suivi avec beaucoup d'intérêt le programme créé par le CCFJ (Centre Canadien de Français Juridique) de Winnipeg.

Une équipe composée de quatre avocats, deux du Québec, une de l'Ontario et un du Manitoba et de deux juges formateurs, Camille Vautour du Nouveau-Brunswick et Odette Perron du Québec a accompagné les participants dans l'amélioration du français utilisé en salle d'audience.

De plus, au cours des soirées, lors de repas permettant de découvrir les charmes de la cuisine locale, de solides amitiés se sont nouées entre les participants et les formateurs.

Une expérience professionnellement et humainement très enrichissante.



THE SWEAT LODGE

During CAPCJ's convention in Regina, several judges including myself had the privilege to participate in a sweat lodge. The ceremony occurred in the beautiful area located between the First Nations University of Canada and Waskana Creek.

I was first struck with the amount of preparation required. The sweat lodge itself was a dome made of willows covered with several layers of canvas. The canvas layers ensured that no light got in and little of the heat and steam generated during the ceremony got out. A pit had been dug in the middle of the lodge in which heated rocks were placed during the sweat.

Prior to the ceremony, large rocks were placed on a log stand within a tepee like structure also made of logs. The logs were set on fire and burned for about half an hour until the stand collapsed.

The lodge leaders then passed pipes used in both the Plains Cree and Lakota traditions to the participants before entering the lodge. The ceremony occurred in absolute darkness and was comprised of four rounds during which water poured upon the heated rocks

brought forth increased bursts of heat and steam into the air.

In some ways the sweat was not unlike western religious services. Advice on day to day living was provided by the lodge leaders who also sang and prayed in their respective languages.

However, the ceremony was also profoundly different from anything I had previously experienced. The ceremony was a symbolic return to the womb and the earth, and cleansing of the body mind and spirit. Problems were shared and people prayed for their innermost needs. After finishing the rounds, one re-enters the world with a fresh outlook and an attitude of hope.

Special thanks to the lodge leaders Linton Smith, and George Favel - and also to Judge Murray Hinds who was instrumental in offering this unique experience.



Chief Judge Robert Gorin
Yellowknife

Juge en chef
Robert Gorin
Yellowknife

LA HUTTE À SUDATION

Pendant le congrès annuel de l'ACJCP à Regina, plusieurs juges et moi-même avons eu le privilège de participer à une cérémonie de sudation. Cette cérémonie s'est déroulée dans une région magnifique située entre la First Nations University du Canada et Waskana Creek.

J'ai tout d'abord été sidéré par le niveau de préparation nécessaire. La hutte de sudation est faite avec des branches de saule recouvertes de plusieurs couches de toile. Ces dernières font en sorte qu'aucune lumière ne pénètre à l'intérieur et que peu de chaleur et de vapeur ne s'échappent à l'extérieur durant la cérémonie. Un trou est creusé dans le sol, au centre de la hutte, où sont placées les pierres chaudes.

Avant la cérémonie, de grosses pierres sont placées sur un support de bûches à l'intérieur d'une structure en forme de tipi, également faite de bûches. Ces dernières peuvent brûler environ une demi-heure avant que le support ne s'écroule.

Les chefs de la hutte font ensuite circuler parmi les participants, les pipes traditionnelles des Plains Cree et Lakota, avant d'entrer dans la hutte. La cérémonie se déroule dans la noirceur la plus totale. À quatre reprises de l'eau est versée sur les pierres chaudes faisant jaillir des nuages de chaleur et de vapeur.

À certains égards, la cérémonie n'est pas différente de nos services religieux. Les chefs de la hutte ont prodigué des conseils sur la vie de tous les jours et ont chanté et prié dans leur langue respective.

Par ailleurs, la cérémonie s'est également avérée profondément différente de tout ce que j'ai expérimenté auparavant. Symboliquement, elle représente un retour au cœur même de la Création et de la Terre Mère et permet de purifier le corps et l'esprit. Les gens ont partagé leurs problèmes et prié, exprimant leurs besoins les plus profonds. Après la cérémonie, on retourne au monde extérieur habité par de nouvelles perspectives et une vision d'espoir.

Je désire remercier tout particulièrement les chefs de cérémonie Linton Smith et George Favel, ainsi que le juge Murray Hinds, qui nous ont permis de vivre cette expérience exceptionnelle.



THE IAWJ WILL HOLD ITS 11th BIENNIAL INTERNATIONAL CONFERENCE IN LONDON, ENGLAND FROM THE 2nd TO THE 5TH OF MAY, 2012. THE THEME WILL BE “KEEPING SAFE, KEEPING WELL”.



Conference issues will include human trafficking, forced marriage, the use of women and children as soldiers, sex tourism, and judicial leadership. To properly address the latter topic we are relying on the presence of female Chief Justices and Chief Judges from around the world.

There will be an opportunity to visit British courts including the Supreme Court, the “Royal Courts of Justice” and the “Old Bailey”,

which was built in 1674 and through which runs the roman wall from the time of ancient Londinium.

Rumour has it that the conference will be very popular and the capacity of the “Church House Conference Centre” is limited to 500. Registration began in November and as always one must be a member in good standing with the CCIAWJ to register.

For more information visit www.iawj2012london.com

Juge Rolande Matte, Québec

L'AIFJ TIENDRA SA 11^E CONFÉRENCE INTERNATIONALE BIENNALE À LONDRES EN ANGLETERRE DU 2 AU 5 MAI 2012 SOUS LE THÈME «*KEEPING SAFE, KEEPING WELL*».

Il sera notamment question de traite des personnes et mariages forcés, de l'utilisation des femmes et des enfants comme soldats, de sextorsion et de leadership judiciaire. Pour traiter de ce dernier thème, on compte sur la présence de femmes qui à travers le monde, occupent une fonction de juge en chef.

De plus, il y aura possibilité de visiter certaines cours de justice britanniques dont la Cour Suprême, les «Royal Courts of Justice» et le «Old Bailey» édifice historique s'il en est un puisque sa construction remonte à l'année 1674 là où passait déjà le mur romain de l'antique Londinium.

Avis cependant aux intéressés : la rumeur court que cette conférence sera très courue et la capacité d'accueil du «Church

House Conference Centre» est limitée à 500 personnes. Les inscriptions ont commencé en novembre et comme toujours, il faut être membre en règle du CCAIFJ pour s'inscrire.

Pour plus d'informations, visitez le site www.iawj2012london.com.

Juge Rolande Matte, Québec



Judge Gerry Meagher presents a distinguished service award to Laureen Alary for her exceptional service and dedication to CAPCJ, including working for two presidents, helping organise two national conferences and assisting in the preparation of the History of CAPCJ.

Juge Gerry Meagher remettant une plaque honorifique à Madame Laureen F. Alary en remerciement pour la générosité et les services rendus envers l'ACJCP. Outre le fait d'avoir été adjointe à deux présidents, elle a organisé deux conférences canadiennes et a supervisé la publication du Projet historique de l'ACJCP.

THE QUESTION OF TECHNOLOGY, FROM ONE ERA TO THE NEXT...

As we all know, the caboose is gone. Its era ended some time ago, although I can't remember the exact year. What was in some quarters considered a romantic symbol at the train's end - silhouetted against the horizon - the caboose met its demise because of technology. It was replaced by an automated end-of-train-device, which now does everything the little man in the caboose did (except of course waving).



All around us we see the effects of technology. One era ends, and another begins. Modes of communication are at the core of these changes. We now keep in touch with each other by email, Skype, Facebook and Twitter. It is hard to recall a day when most of our messages were sent with a stamp and an envelope. At times, even the telephone feels obsolete. Trying to understand the technical lingo now a part of the everyday parlance of my children - from band width to digital network to wifi to ethernet - I, at times, feel obsolete. To ask the rhetorical question of the millennium, if technology is the answer, does anyone remember the question?

With the only constant of technology being change, it comes as no surprise that court rooms across Canada have been similarly affected. Gone are court reporters and tape recorders. In their place are networked computers, speaker phones and video monitors, connecting the court with lawyers, litigants and

witnesses across the country and, at times, around the world.

Eschewed by some and welcomed by others, there is no doubt that technological change will continue in our court rooms.

The only question is how broad the changes will be and how quickly they will occur. In answering that question, I hope the positives brought by these changes will outweigh the negatives; by improving access to our courts by all members of society, not just a select group, and by progressive developments to the process and substance of justice.

As a sign of how important these issues are, the theme of the annual conference of CAPCJ in 2012 is technology. The feature presentation at the Toronto conference will be given by Professor Frederic Lederer of Williamsburg, Virginia, the author of *Beam Me Up, Your Honour* and the founder of the Center for Legal and Court Technology. Professor Lederer oversaw the development of the world's most technologically advanced trial and appellate court room. The conference program also includes a demonstration of how a tech-savvy judge works in a technologically sophisticated environment and a discussion of the lessons learned from the attempt to allow social media full access in the case of *R. v. Russell Williams*.

All around us we see the effects of technology. One era ends, and another begins.

When the caboose became expendable, and another symbol of days gone by, some came to rest on the museum floor. Others, less fortunate, went straight to the railway junkyard. I expect the same fate is in store for such items as the courtroom tape recorder; with only a few to be retained for the benefit of legal history. In this dynamic environment, no one wants to be left behind. Considering the questions and answers of technological change is one way to ensure that will not happen.



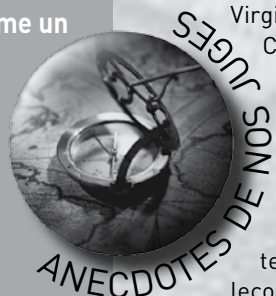
Judge Ross Green
Saskatchewan

Judge Ross Green
Saskatchewan



LA TECHNOLOGIE, D'UNE ÈRE À L'AUTRE...

Comme nous le savons tous, le wagon de queue a disparu. Son ère est révolue depuis quelque temps déjà, bien que je ne me rappelle pas exactement en quelle année. Ce qui à une époque était considéré comme un symbole romantique à l'extrémité du train, sa silhouette se découpant contre l'horizon, fut sacrifié à cause de la technologie. Il a été remplacé par un appareil automatisé qui fait tout ce que la personne dans le wagon de queue faisait (dandinement exclu, bien sûr).



Nous voyons les effets de la technologie tout autour de nous. Une ère se termine et une autre commence. Les moyens de communication sont à l'origine de ces changements. Nous gardons maintenant contact par courriel, Skype, Facebook et Twitter. Il est difficile de se rappeler le jour où nos messages étaient expédiés par la poste. À certains moments, même le téléphone semble dépassé. Comprendre les termes technologiques fait maintenant partie de la vie de tous les jours de mes enfants – de la largeur de la bande au réseau numérique à WIFI à Ethernet – je me sens parfois désuet. Pour se poser la question rhétorique du millénaire, si la technologie est la réponse, quelqu'un se rappelle-t-il la question?

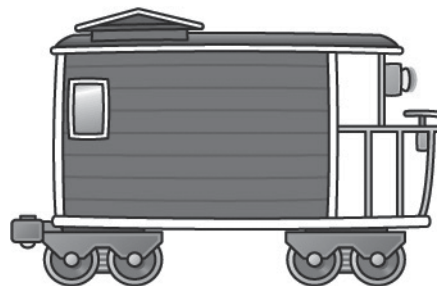
La seule constante de la technologie étant le changement, il n'est pas surprenant que les salles d'audience des tribunaux à travers le Canada aient également été touchées. Le sténographe et le magnétophone ont disparu. À leur place, on retrouve des ordinateurs en réseaux, des téléphones mains libres et des moniteurs vidéo qui assurent le lien avec des avocats, des parties et des témoins à travers le pays et à certains moments, à travers le monde.

Nous voyons les effets de la technologie tout autour de nous. Une ère se termine et une autre commence.

Évitée par certains et recherchée par d'autres, il n'y a aucun doute que le changement technologique continuera de s'implanter dans nos salles d'audience. La seule inconnue est l'ampleur des changements et leur rapidité d'implantation. En répondant à cette question, j'espère que les avantages seront plus importants que les inconvénients, en favorisant un meilleur accès à la justice pour tous les membres de la société, et non seulement pour un groupe privilégié, et contribuant à l'amélioration progressive du processus de justice et de ses fondements.

Ces questions ont une telle importance que la technologie constitue le thème de la conférence de l'ACJCP en 2012. La présentation principale à la conférence de Toronto sera fournie par le professeur Frederic Lederer de Williamsburg en Virginie, auteur de *Beam Me Up Your Honour* et fondateur du Center for Legal and Court Technology. Le professeur Lederer a supervisé le développement de la salle d'audience de première instance et d'appel la plus avancée au monde en matière de technologie. Le programme de la conférence comprend également une démonstration du travail d'un juge friand de technologie évoluant dans un environnement technologique sophistiqué et une discussion sur les leçons retenues de la tentative de donner libre accès aux médias dans la cause *R. c. Russell Williams*.

Quand le wagon de queue a perdu sa raison d'être et est devenu un symbole d'antan, certains ont trouvé place dans les musées. D'autres, moins prisés sont allés directement au dépôt du chemin de fer. Je suspecte que le même sort attend les magnétophones des salles d'audience dont seuls quelques-uns deviendront témoins de l'histoire de la justice. Dans cet environnement dynamique, personne ne veut être laissé pour compte. Une manière de l'éviter est de tenir compte des questions et des réponses provenant des changements technologiques.





THE SPOTLIGHT IS ON TORONTO 2012...

UNLOCKING THE DOOR TO THE CONFERENCE YOU JUST CAN'T MISS!

JUDGING in the 21st CENTURY

www.TECHNOLOGYCHANGEANDYOU.ca

After the tremendous success of CAPCJ in Regina 2011, ONTARIO is looking forward to opening its doors and hosting the

CAPCJ 2012 Annual Conference in TORONTO

■ WHAT WHEN WHERE

During September 11-14, 2012 at the historic Royal York hotel we will stimulate your mind with our conference theme...

JUDGING in the 21st CENTURY

www.TECHNOLOGYCHANGEANDYOU.ca

Go to our website and view our agenda that will not just highlight what technology has in store for us but how we as judges can manage the legal issues surrounding the constantly changing technological horizons of our courtroom as we tread in waters whereno person has gone before....

■ TIFF, JAYS AND MORE...

While in Toronto in September 2012 you may just "bump" into a celebrity or two with the **Toronto International Film Festival** running for 10 days commencing the weekend before our Conference. You can also catch the action with **Blue Jays Baseball** as they host the Mariners leading into our conference and the Red Sox at the conclusion.

Museums, art galleries, theatre, live music, shopping, the waterfront, Toronto Island...the list goes on and on. Whether you see the sites up close and personal from the **Sky Walk** at the **CN Tower**, Toronto has something for everyone.

It is all about YOU at Judging in the 21st Century: www.TechnologyChangeandYou.ca
So don't delay, visit our site now and plan your star studded Conference attendance NOW.

■ HOW

Visit our website where a variety of planned social and companion activities are detailed and links are available to a myriad of Toronto activities you can explore. If you haven't already received the **temporary password** in a direct email, email info@technologychangeandyou.ca.

Programme Highlights

Sat CAPCJ Compensation Symposium

Tue Welcome Reception

Wed Education Program begins
Hosted Dinners

Thu Education Program continues
Gala Dinner

Fri CAPCJ Annual Meeting
Blue Jays Game

Optional Tours:
Centre of Forensic Sciences Tour
Osgoode Hall

tiff. toronto
international
film festival



LE PROJECTEUR EST BRAQUÉ SUR TORONTO 2012...

Ouvrez la porte à une conférence que vous ne pouvez tout simplement pas rater

Rendre justice au XXI^e siècle

WWW.NOUELLESTECHNOLOGIESETVOUS.ca

Après l'incroyable succès de l'ACJCP à Regina en 2011, l'Ontario se prépare à vous ouvrir ses portes et être l'hôte de la **Conférence annuelle 2012 de l'ACJCP à TORONTO**

■ QUOI QUAND OÙ

Du 11 au 14 septembre 2012, à l'hôtel historique Royal York, nous allons provoquer la réflexion avec le thème de notre conférence...

RENDRE JUSTICE AU XXI^e SIÈCLE

WWW.NOUELLESTECHNOLOGIESETVOUS.ca

Visitez notre site Internet et consultez le programme des activités qui non seulement illustre ce que la technologie nous réserve, mais également de quelle manière, en tant que juges, nous pouvons gérer les questions légales entourant le contexte technologique en constante évolution de nos salles d'audience alors que nous avançons dans des eaux où..... personne ne s'est aventuré auparavant....

■ TIFF, JAYS ET PLUS ENCORE...

À Toronto en septembre 2012, vous pourriez « tomber » sur une ou deux célébrités, puisque le **Festival international du film de Toronto (TIFF)**, d'une durée de 10 jours, débute la fin de semaine précédant la conférence. Vous pourrez également voir les **Blue Jays** en action alors qu'ils affrontent les Mariners juste avant la conférence et les Red Sox à la clôture.

Musées, galeries d'art, théâtre, concerts, boutiques, le **bord de l'eau et l'île de Toronto...** le choix est grand. Que vous visitiez les sites personnellement ou depuis le **Sky Walk** de la **Tour du CN**, Toronto a ce qu'il faut pour satisfaire tous les goûts.

Tout est en place pour VOUS à Rendre justice au XXI^e siècle :
www.nouvellesTECHNOLOGIESETVOUS.ca

Alors, n'hésitez pas, visitez notre site Internet et planifiez votre présence MAINTENANT.

■ COMMENT

Visitez notre site Internet où vous trouverez les détails d'une variété d'événements sociaux et d'activités pour les accompagnateurs ainsi que des liens vers une myriade d'endroits à explorer à Toronto. Si vous n'avez pas encore reçu votre **mot de passe temporaire** par courriel, contactez-nous à info@nouvellestechologiesetvous.ca.

Faits saillants du programme

Samedi	Symposium de l'ACJCP sur la rémunération
Mardi	Réception de bienvenue
Mercredi	Début du programme de formation Dîner avec hôte(s)
Jeudi	Programme de formation (suite) Banquet
Vendredi	Assemblée annuelle de l'ACJCP Match des Blue Jays

Tours optionnels

Visite du Centre des sciences judiciaires
Osgoode Hall



A TRADITION CONTINUES...

after Saskatchewan's exuberant musical invitation to Regina performed last year in Halifax, Ontario could only follow suit. Accompanied by Justice David Stone, the Ontario judges performed a 'version' of 'Downtown' with the same enthusiasm-we are all invited!

LA TRADITION SE CONTINUE...

après la présentation dynamique et stimulante faite par la Saskatchewan l'année dernière à Halifax, c'était maintenant au tour de l'Ontario de nous lancer une invitation.

Accompagnés à la guitare par le juge David Stone, les juges de l'Ontario nous ont conviés à Toronto en septembre prochain en entonnant des paroles de circonstance sur la musique rythmée de «Downtown» de Petula Clark !



MEMBERSHIP WITH THE AMERICAN JUDGES ASSOCIATION

I would like to elaborate on C.A.P.C.J.'s role with the American Judges' Association. C.A.P.C.J. and the A.J.A. have liaised for a significant period of time. There are reciprocal visits by their respective presidents at each other's annual conferences.

At the recent American Judges' Conference in San Diego, the new president, Judge Kevin Burke of Minnesota, was adamant that he wished to amend the by-laws such that a Canadian would now become a member of its Executive Committee without the necessity of first being a member of the Board of Governors. He is committed to making the AJA more relevant for Canadian members. You can send any matters of interest to Canadian judges directly to him at **Kevin.Burke@courts.mn.us** and he will put in on his blog. Currently, I am the Canadian representative on the AJA Executive Committee.

The American Judges' Association has been in existence for more than 50 years. It has a membership of 3,000 judges from all levels of court, including close to 100 Canadians. It holds annual conferences in exciting places, ranging from Hawaii to California and the upcoming conference in New Orleans on September 30, 2012. These annual conferences are also part of the American Academy of Judicial Education for which American judges receive judicial credits.

Its conferences contain numerous items of interest and education for Canadian judges. For example, they recently had a White Paper on procedural fairness; an extensive discussion on judicial independence, which is particularly interesting in light of the election and retention process in approximately 38 states versus our appointment process; there were extensive studies on the use of electronics in the courtroom, specialty courts, and many items of similar interest to Canadian judges.

They recently launched a blog site for items of discussion directly with the president of the American Judges' Association. This blog site is <http://blog.amjudges.org> or you can access it by going to the C.A.P.C.J. website. Additionally, by accessing the American Judges' Association website at <http://www.americanjudgesassociation.net>, you can also complete electronically an application form. Annual membership is \$150. They accept Canadian money at par. The first year after appointment is free.

I would urge all of our members to seriously consider joining the American Judges' Association to further strengthen our ties but also to expand our educational experience.

<http://aja.ncsc.dni.us/>

Justice Russell Otter,
Ontario

Juge Russell Otter,
Ontario

MEMBERSHIP AUPRÈS DES JUGES AMÉRICAINS

J'aimerais exposer en détail le rôle de l'ACJCP (Association canadienne des juges de cours provinciales) en liaison avec l'association des juges américains (American Judges' Association – AJA).

Depuis longtemps, l'ACJCP et l'AJA entretiennent des relations. Les deux présidents se rendent mutuellement visite lors de leur congrès annuel respectif. Lors du dernier congrès des juges américains qui a eu lieu à San Diego, le nouveau président, le juge Kevin Burke du Minnesota a soutenu catégoriquement qu'il désirait modifier les règlements administratifs afin qu'un Canadien puisse maintenant devenir membre du comité exécutif sans être d'abord membre du Conseil des gouverneurs. Il s'est engagé à rendre l'AJA plus pertinente pour les membres canadiens. Vous pouvez envoyer toutes les questions susceptibles d'intéresser les juges canadiens directement au président à l'adresse suivante : **Kevin.Burke@courts.mn.us**, il les mettra en ligne sur son blogue. Je suis actuellement le représentant canadien auprès du comité exécutif de l'AJA.

L'American Judges' Association existe depuis plus de 50 ans. Elle réunit quelque 3 000 membres, dont près de 100 Canadiens, composés de juges de différentes juridictions. Chaque année, son congrès se tient dans des lieux remarquables allant d'Hawaï à la Californie. Le prochain congrès aura lieu le 30 septembre 2012, à La Nouvelle-Orléans. Ces congrès annuels font également partie de l'American Academy of

Judicial Education ce qui permet aux juges américains d'obtenir des crédits de formation judiciaire. Ces conférences abordent de nombreux sujets intéressants et instructifs pour les juges canadiens. Par exemple, l'Association a publié dernièrement un livre blanc sur l'équité de la procédure; il s'agit d'une discussion approfondie sur l'indépendance judiciaire qui s'est avérée particulièrement intéressante à la lumière du processus d'élection et de maintien des juges dans 38 états, système bien différent de notre processus de nomination. Il y a eu des études approfondies sur l'utilisation de la technologie électronique en salle d'audience, sur les tribunaux spécialisés et sur d'autres sujets d'intérêt commun avec les juges canadiens.

L'association a récemment lancé un blogue permettant de discuter directement de divers sujets avec le président de l'American Judges' Association. L'adresse du blogue est <http://blog.amjudges.org>. Vous pouvez aussi y accéder en allant sur le site Web de l'ACPCJ. De plus, vous pouvez remplir électroniquement un formulaire d'adhésion en vous rendant sur le site Web de l'American Judges' Association <http://www.americanjudgesassociation.net>. La cotisation annuelle est de 150 \$. L'AJA accepte les dollars canadiens à parité. La première année d'adhésion à l'association est gratuite après nomination à la magistrature.

Je voudrais inciter tous nos membres à envisager sérieusement d'adhérer à l'American Judges' Association pour renforcer encore nos liens, mais aussi pour élargir nos expériences de formation.

<http://aja.ncsc.dni.us/>



NATIONAL JUDICIAL INSTITUTE · INSTITUT NATIONAL DE LA MAGISTRATURE

building better justice through leadership in judicial education

contribuer à une meilleure justice en agissant comme chef de file en formation de la magistrature



LOOKING AHEAD PERSPECTIVES 2012

To help you with your planning, we are pleased to highlight some of our seminars for 2012. For the most up-to-date information on our programs, please visit the NJI's website at www.nji-inm.ca.

CONTENT OF JUDGING / LA TENEUR DES JUGEMENTS

- **The Charter on the Street**
January 16 to February 24, 2012, ONLINE, E
- **Family Law Seminar: Financial and Property Issues / Colloque en droit de la famille : questions financières et de biens**
February 8-10, 2012 / 8 au 10 février 2012, TORONTO, B/SI
- **Science Seminar / Colloque sur la science**
March 21-23, 2012 / 21 au 23 mars 2012, VANCOUVER, B/SI
- **Criminal Law Seminar / Colloque sur le droit criminel**
March 28-30, 2012 / 28 au 30 mars 2012, HALIFAX, B/SI
- **Judicial Assistance to Self-represented Parties in Family Law**
(Precedes the FLSC National Family Law Program)
July 13-14, 2012, HALIFAX, E
- **Hearing and Deciding Charter Issues / Questions relevant de la Charte : audition et décision**
July 15-20, 2012 / 15 au 20 juillet 2012, MONTRÉAL, B/SI
- **Evidence Workshop / Atelier sur les éléments de preuve**
July 29 to August 2, 2012 / 29 juillet au 2 août 2012, ST. JOHN'S, B/SI

CONTEXT OF JUDGING / LE CONTEXTE SOCIAL

- **Judicial Ethics Seminar / Colloque sur la déontologie judiciaire**
April 25-27, 2012 / 25 au 27 avril 2012, VANCOUVER, B/SI
- **Justice and Jails: An In-depth View of Sentencing**
October 14-18, 2012, KINGSTON, E

Pour vous aider à planifier, c'est avec plaisir que nous vous présentons quelques colloques pour 2012. Pour l'information la plus récente sur les programmes, veuillez visiter www.nji-inm.ca.

CRAFT OF JUDGING / L'ART DE JUGER

- **Judicial Settlement Conferencing: Clinics / Conférence de règlement à l'amiable : cours pratiques**
April 2-4, 2012 / 2 au 4 avril 2012, MONTRÉAL, B/SI
- **Communication Skills in the Courtroom**
June 10-14, 2012, STRATFORD, E
- **Managing Domestic Violence Cases in Family and Criminal Courts / La gestion des affaires de violence familiale - Tribunaux de la famille et tribunaux criminels**
Oct. 29 to Nov. 2, 2012 / 29 octobre au 2 novembre 2012, VANCOUVER, B/SI
- **Judicial Settlement Conferencing**
November 27-30, 2012, TORONTO, E

JUDICIAL CAREER AND LEADERSHIP / CARRIÈRE ET LEADERSHIP JUDICIAIRE

- **Un regard tourné vers l'avenir : colloque sur la planification de la retraite**
18 au 20 janvier, 2012, QUÉBEC, F
- **Look to the Future: Retirement Goals and Strategies**
April 18-20, 2012, CHARLOTTETOWN, E
- **Newly Appointed Provincial and Territorial Judges' Skills Seminar**
November 18-23, 2012, NIAGARA-ON-THE-LAKE, E

E English / anglais F French / français B Bilingual / bilingue

B/SI Bilingual with simultaneous interpretation / bilingue avec interprétation simultanée

PROBLEM-SOLVING IN CANADA'S COURTROOMS: A GUIDE TO THERAPEUTIC JUSTICE

This handbook provides an introduction to problem-solving principles and practices, as well as practical suggestions and guidelines on how to incorporate them within and beyond the courtroom setting.

Originally titled *Judging in the 21st Century*, this new edition has been refreshed and restructured to provide judges with updated information and resources.

This handbook is available on the NJI website at www.nji-inm.ca.

NEW

LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES DANS LES SALLES D'AUDIENCE DU CANADA LA JUSTICE THÉRAPEUTIQUE : UN GUIDE

Ce manuel sert d'introduction aux principes et pratiques en matière de résolution de problèmes, et donne des suggestions pratiques et des lignes directrices sur la façon de les intégrer dans le contexte de la salle d'audience et au-delà.

Initialement publié sous le titre *Juger au XXI^e siècle*, cette nouvelle édition a été mise à jour et restructurée afin de fournir aux juges des renseignements et des ressources actualisés.

Ce manuel est disponible sur le site Web de l'INM à www.nji-inm.ca.

NOUVEAU

www.nji-inm.ca

**WHEN YOU DO
SOMETHING FOR MORE
THAN A
CENTURY-AND-A-HALF...
YOU GET GOOD AT IT.**

That's why at Harcourts we don't just meet standards.

We create them.

Our legal gowns and accessories are hand-tailored using the finest materials and designed to last a lifetime... or more.

We've had the honour of outfitting legal professionals from every corner of the world. From the newest members of the Bar, to the most prestigious Judges and Magistrates. Harcourts approaches each with the same exceptional attention to detail.

Contact Harcourts today and reward your accomplishments with the very best.

PLUS D'UN SIÈCLE ET DEMI D'EXPÉRIENCE... VOTRE GAGE D'EXCELLENCE.

Chez Harcourts on fait beaucoup mieux que satisfaire aux standards.

On les invente.

Nos toges et accessoires sont taillés sur mesure dans les meilleures étoffes et sont conçus pour durer toute une vie... et plus.

Nous avons eu l'honneur d'habiller des professionnels du droit provenant des quatre coins du monde. De l'avocat nouvellement reçu au Barreau jusqu'aux juges et magistrats les plus renommés, Harcourts accorde à chacun la même attention exceptionnelle aux détails.

Communiquez avec Harcourts dès aujourd'hui et soulignez vos réalisations avec ce qui se fait de mieux.

AUTHORIZED DEALERS - MARCHANDS AUTORISÉS

O'Connors Men's Wear
1415 1st South West
Calgary, AB T2R 0V9
Phone - 403-269-4996
Fax - 403-269-7745

Lady O'Connor
214A Seventh Ave. S.W.
Calgary, AB T2P 0W6
Phone - 403-265-5023
Fax - 403-269-7745

Derk's Formal's & Men's Wear
Southside 8111-102 St.
Edmonton, AB T6E 4A4
Phone - 780-433-6614
Fax - 780-433-7702

Stu Moore Clothiers Ltd.
560 Second Street S.E.
Medicine Hat, AB T1A 0C6
Phone - 403-527-6969
Fax - 403-528-4427

McGuire Men'sWear
310 Fifth Street South
Lethbridge, AB T1J 2B5
Phone - 403-327-3761
Fax - 403-327-3761

Claymore Clothes
1278 E. Hastings St.
Vancouver, BC V6A 1S6
Phone - 604-251-6311
Fax - 604-251-9047

McAllister & Howard
235 Victoria Street
Kamloops, BC V2C 2A1
Phone - 250-372-9588
Fax - 250-372-9589

Hanford Drewitt Ltd.
354 Broadway Avenue
Winnipeg, MB R3C 0T2
Phone - 204-957-1640
Fax - 204-956-2660

Port City Fashions
39 King Street
Saint John, NB E2L 4W3
Phone - 506-634-0011
Fax - 506-634-7063

Peter Roberts Inc.
74 York Street
Fredericton, NB E3B 2N5
Phone - 506-485-8476
Fax - 506-450-4074

ModelShop Formal's Ltd.
285 Water Street
St.John's, NF A1C 1B5
Phone - 709-753-7576
Fax - 709-753-7144

F.W. Barber Ltd.
1870 Hamilton Street
Regina, SK S4P 2B8
Phone - 306-522-9200
Fax - 306-525-1442

Caswell's
123 Second Avenue South
Saskatoon, SK S7K 7E6
Phone - 306-242-8804
Fax - 306-242-8807

Ted Matheson Men's Wear
1111 Central Avenue
Prince Albert, SK S6V 5T3
Phone - 306-764-1577
Fax - 306-922-4632

W&J Wilson Ltd.
1221 Government Street
Victoria, BC V8W 1Y7
Phone - 250-383-7177
Fax - 250-383-7512

ColwellBrothers
1903 Barrington Street
Halifax, NS B3J 2N7
Phone - 902-420-1222
Fax - 902-420-1695

ColwellBrothers
21 MicMac Blvd
Dartmouth, NS B3A 4K6
Phone - 902-465-3015
Fax - 902-463-0846

Oak Manor Men'sWear Ltd.
271 Main Street
Antigonish, NS B2G 2C3
Phone - 902-863-4246
Fax - 902-863-4246

G. L. Myles
61 Queen Street
Ottawa, ON K1P 5C4
Phone - 613-236-9507
Fax - 613-236-9515

E. R. Fisher Ltd.
199 Richmond Rd
Ottawa, ON K1Z 6W4
Phone - 613-232-9636
Fax - 613-232-4560

David E. White Clothiers Ltd.
171 QueensAvenue
London, ON N6A 5J7
Phone - 519-432-3937
Fax - 519-432-3356

Emil FusaroTailor
84 John Street South
Hamilton, ON L8N 2C1
Phone - 905-522-9113
Fax - 905-522-1726



THE LAZIER MURDER

Prince Edward County, 1884

Robert J. Sharpe

Toronto, Osgoode Society for Canadian Legal History, 2011

The most recent historical - legal book by Justice Sharpe of the Ontario Court of Appeal, (as opposed to his publications on the Charter, Habeas Corpus, etc.) reminds us of a good detective novel in that the story is well written and the structure of the narrative lends an element of suspense and intrigue.

Further, his skill in assembling information from a multitude of sources results in the presentation of what amounts to an appellate brief by means of which a wrong is to be righted before the Court of public opinion. Having read this interesting account of a trial held in the Picton, Ontario, Assizes in 1884, there is much to be said in support of the thesis advanced that an injustice lead to the execution of two individuals quite likely innocent of murder.

The classic and regrettably by now well known elements leading to a wrongful conviction are discussed ably within the context of a detailed re-enactment of the crime, investigation, trial and subsequent failed attempt at obtaining commutation of the death penalty. Justice Sharpe points to shoddy police work and

wholly un-scientific views on forensic issues, dangerously self-convincing identification evidence, motivated by the best of intentions, inadequate disclosure and shockingly short defence preparation, and a trial moving forward with dangerous alacrity whilst the jury is seemingly suffocated by a mob mentality wishing a terrible judgment in order to re-establish a sense of safety within a small rural setting. In addition, elements now happily unknown are in evidence such as the absence of a right by accused to testify and a shocking sense of unfairness by the principal investigator, as set out chiefly at pages 31-32, reminding one of the prosecutor in *Les Misérables* who did not hesitate to deceive in order to condemn, to then be condemned by M. Myriel.

THE LAZIER MURDER, Prince Edward County, 1884, may be read on many levels: as an entertaining account of a trial, as a restrained but no less signal *réquisitoire* against injustice which could easily be avoided, and finally, as a summing up to remind the legal profession and the judiciary that legal fact finding rests far too often upon a fragile foundation.

Justice Gilles Renaud,
Ontario

Juge Gilles Renaud,
Ontario



SITTING IN JUDGMENT

The Working Lives of Judges

Penny Darbyshire

Hart Publishing, Oxford, 2011

Je cherchais depuis plusieurs semaines un livre portant sur la vie des juges, surtout un titre rédigé en français, afin de rédiger une recension pour notre journal lorsque ma secrétaire m'a livré ce volume de 466 pages le jour où je devais soumettre mon compte rendu. Ayant obtenu un délai en ce qui a trait à la date butoir, je m'évertue à lire avec empressement cet ouvrage qui me semblait combler une lacune quant à nos connaissances générales portant sur la vie et les responsabilités des juges, leurs conditions de travail, la formation qu'ils reçoivent à leur nomination (et par après) et leurs relations avec les plaideurs, le grand public et les instances gouvernementales, et j'en passe. Qui plus est, en raison du rapport récent de M. Bastarache, les chapitres portant sur la sélection de la magistrature jetteraient sans doute un éclairage utile sur cette question bien que le point de vue soit celui d'un système d'outre-mer. À ce sujet, il sera opportun de signaler que la professeure Darbyshire, qui a signé récemment la 10e édition du livre *Darbyshire on the English Legal System*, (London, Sweet & Maxwell, 2011), a réussi à atteindre son objectif. Cet excellent livre, fruit d'un travail de longue haleine et murement réfléchi, fait état de multiple discussion avec plusieurs dizaines de juges au fil des années et dans plusieurs endroits et paliers de cour et sa lecture nous offrent un aperçu révélateur d'une personne qui juge.

Derechef, qu'il me soit permis de signaler que le résultat de ce vaste travail est l'équivalent d'un jugement, étoffé et nuancé, de la vie d'une personne appelée à juger de ses pairs : on nous livre à nu les ambitions des juges, leurs forces et faiblesses, leur savoir et leurs préjugés. L'auteure ne néglige en rien de souligner les caprices et les non-sens de la magistrature, notamment la croyance qu'il est aisé d'imposer une peine en matière criminelle et que la sentence, même dans un cas odieux, est chose banale que l'on ne peut pas enseigner. Par ailleurs, ce qui retient souvent notre intérêt est le fait que certains procès ne peuvent être instruits que par le détenteur d'un « ticket » qui fait état des compétences du détenteur de juger d'une affaire de viol, pour nommer qu'un seul exemple.

Sitting in judgment est une étude riche en recherches et qui foisonne d'extraits d'entrevues avec des juges qui se mettent à nu en exprimant leur vécu et leurs desiderata en ce qui a trait aux conditions de travail, leurs rapports qu'ils entretiennent avec le Barreau et leurs anciens condisciples et compte des passages à presque chaque page qui sont de nature à nous intéresser, qu'il s'agisse d'une discussion quant au *sabir* qui marque certains de nos tribunaux ou du phénomène des parties non représentées.

À quand le pendant québécois et canadien?

CANADIAN ASSOCIATION OF PROVINCIAL COURT JUDGES

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES JUGES DE COURS PROVINCIALES

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
Conference 2012 – Toronto September 10 to 15, 2012	Justice David M. Stone Ontario Court of Justice Durham Region Courthouse 150 Bond Street East, 6 th Floor Oshawa, Ontario L1G 0A2 Tel./Tél : 905 743-2820 Fax/Télécopieur : 905 743-2802	Justice David M. Stone 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Conference 2013 – St John's September 2013	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel./Tél : 709 466-2635 Fax/Télécopieur : 709 466-3147	Judge Patrick Kennedy 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Conference 2014 – Winnipeg September 2014	Judge Lee Ann Martin Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel./Tél : 204 945-3461 Fax/Télécopieur : 204 945-0552	Judge Lee Ann Martin 3 rd vice-president / 3 ^e vice-présidente
Strategic Plan Review / C.A.P.C.J. Handbook <i>Projet stratégique de révision/ Manuel d'A.C.J.C.P</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel./Tél : 306 933-6682 Fax/Télécopieur : 306 933-8008	Judge Sheila Whelan President / Présidente
Communications Committee <i>Comité des communications</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel./Tél : 306 933-6682 Fax/Télécopieur : 306 933-8008	Judge Sheila Whelan President / Présidente
Webmaster <i>Webmestre</i>	Judge Alan Tufts Provincial Court of Nova Scotia 87 Cornwallis Street Kentville, Nova Scotia B4N 2E5 Tel./Tél : 902 679-6072 Fax/Télécopieur : 902 679-6190	Judge Sheila Whelan President / Présidente
Judges' Journal <i>Journal des juges</i>	Judge Odette Perron Cour du Québec 74, rue Académie Salaberry-de-Valleyfield, QC J6T 0B8 Tel./Tél : 450 370-4026 Fax/Télécopieur : 450 370-4037 COMMITTEE CO-CHAIR Judge David Walker Provincial Court of New Brunswick 41 King St., St. Stephen, NB E3L 2C1 Tel./Tél : 506 466-7507 Fax/Télécopieur : 506 466-7508	Judge Robert Prince Past President / Président sortant
Electronic Newsletter <i>Bulletin d'information électronique</i>	Judge Karen Ruddy Territorial Court of Yukon Judges' Chambers P.O. Box 2703, J-3 Whitehorse, Yukon Y1A 2C6 Tel./Tél : 867 667-5438 Fax/Télécopieur : 867 393-6400	Judge Robert Prince Past President / Président sortant
National Education <i>Éducation nationale</i>	Judge Robin Finlayson Provincial Court of Manitoba 5 th Floor – 408 York Avenue Winnipeg, MB R3C 0P9 Tel./Tél : 204 945-3912 Fax/Télécopieur : 204 945-0552 COMMITTEE CO-CHAIR Vacant	Judge Sheila Whelan President / Présidente
Atlantic Education <i>Éducation de l'Atlantique</i>	Judge Patrick Kennedy Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 126, 47 Marine Drive Clareville, NL A5A 1M5 Tel./Tél : 709 466-2635 Fax/Télécopieur : 709 466-3147	Judge Patrick Kennedy 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Prairies & Territories Education <i>Éducation des prairies et territoires</i>	Judge Marlene L. Graham The Provincial Court of Alberta, Criminal Division Calgary Court Centre Suite 1903-S, 601 - 5 St. S.W. Calgary, AB. T2P 5P7 Tel./Tél : 403 297-3156 Fax/Télécopieur : 403 297-5287	Judge Lee Ann Martin 3 rd vice-president / 3 ^e vice-présidente
National Judicial Institute <i>Représentative de l'Institut national de la magistrature</i>	Judge Ronald LeBlanc Provincial Court of New Brunswick 254 St. Patrick Street, Room 223 P.O. Box 5001 Bathurst, NB E2A 3Z9 Tel./Tél : 506 547-2155 Fax/Télécopieur : 506 547-7448	Justice David M. Stone 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président

COMMITTEE / PROJECT	COMMITTEE CHAIR	TABLE OFFICER RESPONSIBLE
New Judges Education Program <i>Cours de formation des nouveaux juges</i>	Juge Robert Marchi Cour du Québec Palais de Justice 1 Notre Dame Est Montréal, QC H2Z 1L3 Tel./Tél : 514 393-2568 Fax/Télécopieur : 514 864-2465	Judge Lee Ann Martin 3 rd vice-president / 3 ^e vice-présidente
Compensation <i>Remunération</i>	Judge John Maher Provincial Court of Alberta Courthouse Edmonton Rural, 190 Chippewa Road Sherwood Park, AB T7Z 1N5 Tel./Tél : 780 464-0114 Fax/Télécopieur : 780 449-1490 COMMITTEE CO-CHAIR Juge Michel A. Pinsonnault Cour du Québec 1 rue Notre Dame Street Montréal, P.Q. H2Y 1B6 Tel./Tél : 514 393-2425 Fax/Télécopieur : 514 873-2737	Justice David M. Stone 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Professional Responsibility and Judicial Independence <i>Comité sur la responsabilité professionnelle et de l'indépendance judiciaire</i>	Vacant	Judge Robert Prince Past President / Président sortant
Committee on the Law <i>Comité sur le droit</i>	Judge Larry Anderson Provincial Court of Alberta 5 th Floor, Law Courts (North) 1A Sir Winston Churchill Square Edmonton, Alberta T5J 0R2 Tel./Tél : 780 427-7817 Fax/Télécopieur : 780 422-3010	Judge Patrick Kennedy 2 nd vice-president / 2 ^e vice-président
Equality and Diversity <i>Égalité et diversité</i>	Vacant COMMITTEE CO-CHAIR Judge John Joy P.O. Box 3014, Stn. B Happy Valley-Goose Bay, NL A0P 1E0 Tel./Tél : 709 896-7870 Fax/Télécopieur : 709 896-8767	Justice David M. Stone 1 st vice-president / 1 ^{er} vice-président
Access to Justice Committee <i>Comité sur l'accès de justice</i>	Judge Joanne Challenger Provincial Court of British Columbia Judges' Chambers 200 East 23 rd Street North Vancouver, BC V7L 4R4 Tel./Tél : 604 981-0259 Fax/Télécopieur : 604 981-0231 COMMITTEE CO-CHAIR Juge Jean-Pierre Archambault Cour du Québec 2800, boul. St-Martin Ouest #2,08F Laval, PQ Tel./Tél : 450 686-5035 Fax/Télécopieur : 450 680-6209	Judge Lee Ann Martin 3 rd vice-president / 3 ^e vice-présidente
Second Language Training <i>Formation en langue seconde</i>	Judge Robert Prince Provincial Court of Nova Scotia Court House 164 Main Street Yarmouth, N.S. B5A 1C2 Tel./Tél : 902 742-0500 Fax/Télécopieur : 902 742-0678	Judge Robert Prince Past President / Président sortant
History Project <i>Projet histoire</i>	Judge Sheila Whelan Provincial Court of Saskatchewan 220-19 th Street East Saskatoon, SK S7K 2H6 Tel./Tél : 306 933-6682 Fax/Télécopieur : 306 933-8008	Judge Sheila Whelan President / Présidente
Liaison with Judicial and Legal Organizations <i>Organisations liaison avec les organismes judiciaire et juridiques</i>	Justice Russell J. Otter Ontario Court of Justice 1911 Eglinton Avenue East Toronto, ON M1L 4P4 Tel./Tél : 416 325-0861 Fax/Télécopieur : 416 325-0987	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif
Vietnam Educational Conference <i>Programme de formation au Viet Nam</i>	Judge Gerard M. Meagher Provincial Court of Alberta Calgary Courts Centre, Ste. 1903 S, 601-5 th Street S.W. Calgary, Alberta T2P 5P7 Tel./Tél : 403 297-3156 Fax/Télécopieur : 403 297-5287	Judge Robert Prince Past President / Président sortant
Judicial Counselling <i>Programme de consultation pour la magistrature</i>	Judge Robert B. Hyslop Provincial Court of Newfoundland and Labrador Box 68, Atlantic Place 215 Water Street St. John's NL A1C 6C9 Tel./Tél : 709 729-3541 [direct] Fax/Télécopieur : 709 729-6272	Justice Russell Otter Executive Director / Directeur exécutif

RESTORATIVE JUSTICE

JUSTICE SINCLAIR'S KEYNOTE ADDRESS
Judge Earl Kalenith, *Saskatchewan*

14-15 L'ALLOCUTION DU JUGE SINCLAIR
Juge Earl Kalenith, *Saskatchewan*

WHERE ARE WE NOW?
Judge Douglas Kovatch, *Saskatchewan*

16-17 OÙ EN SOMMES-NOUS?
Juge Douglas Kovatch, *Saskatchewan*

YOUTH OVERCOMING GANGS
Judge Earl Kalenith, *Saskatchewan*

18-19 LES JEUNES QUI SURMONTENT LE PROBLÈME DES GANGS
Jude Earl Kalenith, *Saskatchewan*

**A COMPREHENSIVE STUDY OF PROBLEM SOLVING COURTS:
WHAT'S THE SAME, WHAT'S DIFFERENT
AND WHAT WORKS**
Judge Marg Gordon, *Saskatchewan*

**20-21 UNE ÉTUDE COMPARATIVE DES TRIBUNAUX AXÉS SUR LA
RÉSOLUTION DE PROBLÈMES :
CE QUI EST SEMBLABLE, CE QUI EST DIFFÉRENT ET CE QUI
FONCTIONNE**
Juge Marg Gordon, *Saskatchewan*

ADULT SENTENCING CIRCLES
Judge Ross Green, *Saskatchewan*

**22-23 LES CERCLES DE DÉTERMINATION DE LA PEINE POUR LES
CRIMINELS ADULTES**
Juge Ross Green, *Saskatchewan*

YOUTH CONFERENCE ROLE PLAY
Judge Jeff Kalmakoff, *Saskatchewan*

**24-25 JEU DE RÔLES SUR LES CONFÉRENCES RELATIVES À LA JUSTICE
POUR LES JEUNES**
Juge Jeff Kalmakoff, *Saskatchewan*

REPORT RE CIVIL CASE MANAGEMENT SESSIONS
Judge Stan Loewen, *Saskatchewan*

26-27 LES ATELIERS PORTANT SUR LA GESTION DES CAUSES CIVILES
Juge Stan Loewen, *Saskatchewan*

CHILD PROTECTION CONFERENCES
Judge Pat Koskie, *Saskatchewan*

28-29 LES CONFÉRENCES RELATIVES À LA PROTECTION DES ENFANTS
Juge Pat Koskie, *Saskatchewan*

BEST PRACTICES: RESTORATIVE JUSTICE
Judge Karl Bazin, *Saskatchewan*

30-31 LES PRATIQUES EXEMPLAIRES : LA JUSTICE RÉPARATRICE
Juge Karl Bazin, *Saskatchewan*

APPLYING PROBLEM-SOLVING TECHNIQUES IN ALL COURTS
Judge Jim Plemel, *Saskatchewan*

**32-33 L'APPLICATION DES TECHNIQUES DE RÉOLUTION DE PROBLÈMES
DANS TOUS LES TRIBUNAUX**
Juge Jim Plemel, *Saskatchewan*

MENTAL HEALTH ISSUES
Judge Marylynne Beaton, *Saskatchewan*

34-35 LES PROBLÈMES DE SANTÉ MENTALE
Juge Marylynne Beaton, *Saskatchewan*

LOOKING TO THE FUTURE
Judge Ross Green, *Saskatchewan*

36-37 COUP D'OEIL SUR L'AVENIR
Juge Ross Green, *Saskatchewan*

LA JUSTICE RÉPARATRICE